

Université de Montréal

**Le Bassin du Lac Tchad face aux nouvelles formes de menace :
La difficile dynamique de réponse régionale face à la montée en
puissance du groupe terroriste islamiste Boko Haram**

Par Elysée Martin Atangana

Maîtrise en Études Internationales, Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Études supérieures et postdoctorales en vue
de l'obtention du Grade de Maître ès sciences (M. Sc.) en Etudes
Internationales

Avril, 2017

© Elysée Martin Atangana

Résumé

Boko Haram est un groupe terroriste dont l'épicentre se situe au nord du Nigéria. Ce groupe qui avait au départ comme activité la dénonciation des tares de la société nigériane a plongé dans actions de terrorisme à partir de 2009 suite à la répression militaire de l'armée nigériane. Face à la difficulté du Nigéria de contenir Boko Haram, ce groupe s'est régionalisé, faisant ainsi ressortir les problèmes de coopération sécuritaire régionale dans le Bassin du Lac Tchad et au-delà. Malgré l'application de ces mécanismes régionaux de sécurité, Boko Haram a continué ses activités avec un bilan lourd : plus de 30 000 morts en sept années de conflit armé, plus 1.5 million de réfugiés et déplacés, 4.2 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire et sanitaire. Ceci nous amène à qualifier Boko Haram comme étant un des groupes terroristes islamistes les plus féroces des temps contemporains.

En s'appuyant sur des ressources documentaires, ce mémoire vise à expliquer pourquoi les mécanismes régionaux de sécurité n'ont pas permis d'endiguer la menace Boko Haram. Ma démonstration se base sur deux arguments : tout d'abord, l'absence de leadership dans la lutte contre Boko Haram, manifesté par l'attitude du Nigéria au niveau régional et le manque d'intérêt du Tchad, a causé une difficulté d'alliance régionale. Le second argument stipule que la multiplication des organisations régionales dans le Bassin du Lac Tchad a créé des difficultés de coordination entre elles et des problèmes de monopole institutionnel empêchant à ces organisations d'agir efficacement contre le groupe terroriste Boko Haram.

Mot clés : menace transnationale, Boko Haram, sécurité régionale, coopération, Bassin du lac Tchad

Abstract

Boko Haram is a terrorist group from northern Nigeria. This group promoting the application of Sharia in northern Nigeria, became a terrorist group in 2009 after military repression by the Nigerian state. With the inability of the Nigerian army to contain this terrorist threat, Boko Haram increased its activities around the Lake Chad Basin and beyond. During several years of Boko Haram's atrocities, one of the most important problems comes from the failure of regional security mechanisms to stem this group. Despite the implementation of these regional security mechanisms, Boko Haram remains a serious threat that has taken a heavy toll: more than 20,000 deaths in seven years of armed conflict, more than 1.5 million refugees and displaced persons, 4.2 million facing health problems and food insecurity. This leads us to consider Boko Haram one of the most ferocious Islamist terrorist groups in modern times. Using resources such as books, scientific articles, newspapers, governments and NGO reports and documents published by international organizations, this thesis seeks to explain why the regional security mechanisms failed to contain Boko Haram.

I focus on two arguments: first, the lack of leadership in the fight against Boko Haram, manifested by Nigeria's regional attitude and the lack of interest of Chad, led to the failure of collective action against the Boko Haram phenomenon. Then, the second argument states that the multiplication of regional organizations in the Lake Chad Basin created difficulties of coordination between them and problems of institutional monopoly, preventing these organizations from acting effectively against the terrorist group Boko Haram.

Keywords: transnational threat, Boko Haram, regional security, Lake Chad Basin

Table des Matières

RESUME.....	2
ABSTRACT.....	3
TABLE DES MATIERES.....	4
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	6
LISTE DES INDEX ET ABREVIATIONS.....	7
DEDICACE.....	8
REMERCIEMENTS.....	9
INTRODUCTION GENERALE.....	10
CHAPITRE I : LA MENACE BOKO HARAM ET LA PROBLEMATIQUE DE REPONSE COLLECTIVE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD.....	12
INTRODUCTION.....	12
I – CHRONOLOGIE DE L’EMERGENCE DE BOKO HARAM.....	13
<i>A – 2000 - 2008 : Boko Haram, Mouvement minuscule au Nigéria.....</i>	<i>13</i>
<i>B – 2009 – 2012 : Boko Haram groupe terroriste au Nigéria.....</i>	<i>16</i>
<i>C – 2012 – Aujourd’hui : régionalisation de la menace Boko Haram.....</i>	<i>19</i>
II – LA REPONSE NIGERIANE ET REGIONALE CONTRE LES ATROCITES DE BOKO HARAM.....	22
<i>A – L’approche militaire.....</i>	<i>22</i>
<i>B – L’approche conciliatrice.....</i>	<i>25</i>
III – LES TENTATIVES INFRUCTUEUSES DE COOPERATION REGIONALE VISANT A ENDIGUER BOKO HARAM.....	28
CHAPITRE 2 : LA THEORIE DE LA STABILITE HEGEMONIQUE.....	32
INTRODUCTION.....	32
I – REVUE DE LA LITTERATURE SUR LA THEORIE DE LA STABILITE HEGEMONIQUE.....	33
II – STABILITE HEGEMONIQUE ET ORDRE REGIONAL.....	38
<i>A – Définition d’une région.....</i>	<i>39</i>
<i>B – Importance du leader et des institutions dans la stabilité régionale.....</i>	<i>41</i>
III – IMPORTANCE DE LA THEORIE DE LA STABILITE HEGEMONIQUE DANS LA LUTTE CONTRE LES NOUVELLES MENACES.....	45
CHAPITRE III : DYSFONCTIONNEMENT DANS LA REPONSE REGIONALE CONTRE LA MONTEE EN PUISSANCE DE BOKO HARAM.....	53
INTRODUCTION.....	53
I – LEADERSHIP TRADITIONNEL DU NIGERIA.....	54
<i>A – Leadership du Nigéria dans l’intervention de la CEDEAO au Libéria.....</i>	<i>55</i>
<i>B – Le leadership du Nigéria dans l’intervention de la CEDEAO en Sierra Leone.....</i>	<i>58</i>
<i>C – Le Nigéria et les missions de soutien à la paix.....</i>	<i>59</i>
II – RAISON DE L’ECHEC DES MECANISMES DE SECURITE REGIONALE ET MONTEE EN PUISSANCE D’UNE NOUVELLE MENACE : BOKO HARAM.....	64
<i>A – L’attitude du Nigéria au niveau régional face à la montée en puissance de Boko Haram.....</i>	<i>64</i>

<i>B – Le manque d'intérêt du Tchad</i>	71
CONCLUSION	76
CHAPITRE 4 : LA MULTIPLICATION DES ORGANISATIONS REGIONALES DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD ET L'ENJEU DE LA LUTTE CONTRE BOKO HARAM	78
INTRODUCTION	78
I – PANORAMA DES INSTITUTIONS REGIONALES AYANT TRAITE LE PROBLEME POSE PAR BOKO HARAM.....	80
<i>A – La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest : CEDEAO/ECOWAS</i>	80
<i>B – La Communauté Economique des États de l'Afrique centrale : CEEAC/ECASS</i>	84
<i>C – La Commission du Bassin du Lac Tchad</i>	90
II – DEMARCHES AU SEIN DES ORGANISATIONS REGIONALES POUR LUTTER CONTRE BOKO HARAM	92
<i>A – La Communauté Economique des États de L'Afrique de l'Ouest</i>	93
<i>B – La Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale</i>	96
<i>C – La Commission du Bassin du Lac Tchad</i>	99
III – L'EXISTENCE DES MECANISMES REGIONAUX DE SECURITE ET LA PERSISTANCE DE LA MENACE BOKO HARAM	103
<i>A – Le manque de coordination entre les deux organisations majeures du Golfe de Guinée et l'échec de l'implémentation des mesures régionales de sécurité</i>	104
<i>B – La multiplication des institutions supranationales dans le Lac Tchad et le difficile monopole des zones déstabilisées par Boko Haram</i>	108
CONCLUSION	111
CONCLUSION GENERALE	113
<i>Une meilleure coordination entre organisations régionales :</i>	115
<i>Une plus grande implication de la CEDEAO dans la lutte contre Boko Haram :</i>	116
<i>La prise du leadership coopératif par l'Union Africaine :</i>	116
<i>L'accélération de la mise en place de la Force en Attente de l'Union Africaine et ses démembrements régionaux :</i>	117
BIBLIOGRAPHIE	119

Liste des tableaux et graphiques

Graphique 1. Le système international sous forme de pyramide

Graphique 2. Le fonctionnement du système international et des systèmes régionaux

Graphique 3. La Distance entre la ville nigériane de Baga et la frontière du Tchad

Graphique 4. Les axes d'intervention militaire du Tchad dans le Bassin du Lac Tchad

Graphique 5. La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Graphique 6. La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale

Graphique 7. Les principales bases de la Force Multinationale Mixte du Lac Tchad

Liste des index et abréviations

CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEDEAO	Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CEEAC	Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale
COPAX	Conseil de Paix et de Sécurité de l’Afrique Centrale
ECOMOG	Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group
FMM	Force Multinationale Mixte du Bassin du Lac Tchad
FOMAC	Force Multinationale de l’Afrique Centrale
FOMUC	Force Multinationale de la CEMAC
MICOPAX	Mission de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine
INPFL	Independent National Patriotic Front of Liberia
NPFL	Natioanl Patriotic Front of Liberia
ONU	Organisation des Nations Unies
ORO	Operation Restore Order
RUF	Revolutionary United Front
SADC	Southern African Development Community

Dédicace

*À la mémoire de toutes les victimes du terrorisme
et particulièrement celles de Boko Haram.*

Remerciements

J'aimerais tout d'abord exprimer mes sincères remerciements aux personnels administratifs de la maîtrise en études internationales pour leur disponibilité. Je voudrais aussi remercier tous les enseignants qui m'ont encadré durant ce beau parcours. Merci à Ekaterina Puskinova qui a dirigé mon séminaire de recherche et qui m'a beaucoup encouragé par ses conseils. Un grand merci à mon directeur de recherche Théodore McLauchlin pour son leadership, sa disponibilité, son sens de l'écoute et du travail bien fait, ses conseils et surtout sa rigueur. La rédaction de ce mémoire sous sa supervision m'a permis d'acquérir un plus en capacité d'analyse et de compréhension des questions scientifiques complexes. Je voudrais remercier mes amis et tous ceux qui m'ont accompagné durant cette aventure. Je remercie aussi mes collègues du CEPSI. Votre soutien et vos encouragements m'ont beaucoup aidé.

Ensuite, je voudrais aussi dire merci à toute ma famille, à mes frères et sœurs, mes oncles et tantes pour leur soutien multiforme et leur encouragement sans relâche durant cette aventure. Un grand merci à la famille Mbahe qui m'a toujours soutenu, énormément encouragé, et donc les appuis aux moments opportuns ont été déterminant pour cette aventure.

Enfin, je voudrais remercier et rendre un vibrant hommage à celle qui m'a donné la vie, qui a guidé mes premiers pas et consacré beaucoup de son temps pour poser les bases solides de mon éducation. Je remercie mon père de tout mon cœur pour le sacrifice dû à l'éducation. Sans lui, cette grande et belle aventure pleine d'enrichissement aurait difficilement eu lieu. Je le remercie sincèrement pour avoir cru en moi, pour avoir tout donné pour mon bien-être, pour son soutien et son appui. J'aimerais qu'il voit en ce travail de recherche ma détermination d'aller de l'avant.

Introduction générale

Depuis toujours, le monde fait face à plusieurs problèmes d'ordre sécuritaire qui mettent en péril l'objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationale tel que prôné par la charte des Nations-Unies. Aujourd'hui encore, il y a cette recrudescence des problèmes sécuritaires au Moyen-Orient avec la montée en puissance de l'État islamique, en Europe marquée par la multiplication de la radicalisation et des actes terroristes, ainsi qu'en Afrique et plus particulièrement dans le Bassin du Lac Tchad où le groupe Boko Haram est très actif.

Dans le cadre de ce mémoire de recherche, je questionne le déficit d'action collective des États du Bassin du Lac Tchad et au-delà face à la régionalisation des activités de Boko Haram. Boko Haram s'est longtemps limité à la dénonciation des tares de la société nigériane et la revendication de l'application de la Sharia dans la partie nord du Nigéria (Azumah, 2015). Suite à la répression des autorités nigérianes et à l'assassinat de son premier leader, Mohamed Yussuf, Boko Haram s'est muté en groupe terroriste à partir de 2009, en menant des actions violentes contre les symboles de l'État nigérian et contre les individus ne se conformant pas à l'Islam radical (Agbibo, 2013b). L'incapacité du Nigéria de contenir cette menace et son refus de demander l'assistance de ses voisins ou de la région ont ouvert la voie à la contagion et la diffusion des actes de Boko Haram dans la région du Bassin du Lac Tchad, et au-delà, à partir de 2012 (Comolli, 2015a ; Berghezan, 2016). Dès le début de la régionalisation de Boko Haram et jusqu'en 2015, il n'y a eu aucune réponse collective pour essayer de contenir ou endiguer les activités de ce groupe terroriste. Ce mémoire questionne cette situation, en tentant d'expliquer pourquoi la coopération sécuritaire régionale contre les atrocités de Boko Haram a elle été si difficile malgré le fait que les États de la région soient liés par les mécanismes de sécurité

communs. Ce mémoire pose donc la question de recherche suivante : pourquoi les mécanismes de sécurité communs existant dans le Golfe de Guinée n'ont-ils pas permis de contrer significativement les activités de Boko Haram ?

Deux hypothèses guideront ce travail de recherche. Premièrement, je vais tenter de montrer que l'absence de leadership est l'une des raisons ayant conduit à la difficile action collective contre le groupe Boko Haram. La seconde hypothèse vient du fait que le Bassin du Lac Tchad contient la présence de plusieurs organisations régionales. Cette multiplication des organisations régionales est un autre facteur qui complique la réponse régionale contre Boko Haram.

Le travail d'analyse de ce mémoire sera structuré comme suit. Le chapitre I me permettra de poser la problématique de mon travail de recherche en montrant à quel moment Boko Haram est devenu une menace régionale et à quoi l'on aurait pu s'attendre à ce moment là. Dans le chapitre II, j'adapterai la théorie de la stabilité hégémonique à la lutte contre les menaces transnationales en m'appuyant sur l'idée selon laquelle, pour lutter contre les problèmes sécuritaires transnationaux, il faut un leader étatique qui assure le leadership dans la conclusion d'alliances ou la constitution de coalitions, y compris au sein des institutions supranationales. Le chapitre III sera l'occasion de développer mon premier argument, qui stipule que l'absence de leadership est l'un des facteurs ayant rendu difficile l'action collective régionale contre la menace Boko Haram. Dans le chapitre IV, je tenterai de démontrer mon second argument, selon lequel la multiplication des organisations supranationales dans le Bassin du Lac Tchad a généré plusieurs problèmes de coopération régionale dans la lutte contre Boko Haram. En conclusion, je vais clôturer ce travail de recherche par quelques recommandations qui pourraient permettre de réajuster la manière de lutter contre le terrorisme en général, et Boko Haram en particulier.

Chapitre I : La Menace Boko Haram et la problématique de réponse collective dans le Bassin du Lac Tchad

Introduction

Selon Freedom Onuoha (2010), la détérioration du climat interne de sécurité depuis le retour de la démocratie au Nigéria en 1999 a été une source d'inquiétude. Cette détérioration est due à la recrudescence de la violence, de la criminalité et des menaces à l'intérieur du territoire national, se manifestant notamment par le grand banditisme, par exemple les ravages créés par le Mouvement d'Émancipation du Delta du Niger. Cette recrudescence des menaces se fait ressentir aujourd'hui à travers l'émergence d'un groupe terroriste dans le nord du pays appelé Boko Haram. La période de sa création ne fait pas objet de consensus entre les spécialistes de la question. Certains situent sa création au milieu des années 1990 (Onuoha, 2010 : 55 ; Waldek et Jayasekara 2011 : 168 ; Aghedo, 2014 : 235 ; Azumah, 2015 : 40). Selon ces auteurs, le groupe islamiste a toujours prôné la même idéologie depuis sa création, mais il a changé de nom plusieurs fois, soit : Ahlul Sunna Wal'Jama'ah Hijra, Sahaba, Nigeria Taliban, Yussuf fiyah et aujourd'hui Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'awati wal-Jihad, c'est-à-dire le groupe pour la prédication et le jihad. Selon d'autres chercheurs, la création de ce groupe remonte au début des années 2000 quand son fondateur Mohammed Yussuf, avec le soutien de plusieurs de ses adeptes et autorités locales, décide de créer un groupe pour la propagation des valeurs de l'islam (Katsina, 2011 : 28; Agbiboa, 2014 : 42). Boko Haram va durant les années qui ont suivi sa création connaître une série de transformation en se lançant dans des actes de terrorisme dont le bilan se situait en 2015 autour de vingt mille morts, deux mille kidnappings, 1,6 million de déplacés

internes, 192 000 réfugiés dans les pays voisins, 150 écoles détruites au Nigéria et chez ses voisins directs (Oyewole, 2015 : 428-429).

En rappelant que la difficile coopération régionale dans la lutte contre Boko Haram est la question centrale de ma recherche, l'objectif de ce chapitre est de décrire, d'une part, à quel moment Boko Haram est devenu une menace pour la sécurité et la stabilité régionales, et d'autre part, quelles réponses ont été apportées à cette montée en puissance de Boko Haram. Mon argument ici est que Boko Haram est devenu une menace régionale lorsqu'il a étendu ses activités hors des seules frontières du Nigéria. Cette montée en puissance de Boko Haram aurait nécessité une intervention régionale, mais celle-ci n'a pas été effective. L'analyse de ce chapitre revient à mettre en exergue la chronologie de l'émergence de Boko Haram (I), de faire une discussion de la réponse nigériane (II) et les tentatives de réponse régionale face aux atrocités de ce groupe terroriste (III).

I – Chronologie de l'émergence de Boko Haram

Boko Haram a émergé au début des années 2000 comme un minuscule groupe au Nigéria (A), avant de croître et devenir un groupe terroriste très actif au Nigéria à la fin de l'an 2009 (B), puis exporter sa menace à d'autres pays à travers sa régionalisation à partir de 2011 (C).

A – 2000 - 2008 : Boko Haram, Mouvement minuscule au Nigéria

Au début des années 2000, lorsque Mohamed Yussuf, le premier leader et fondateur de Boko Haram, avec le soutien de plusieurs de ses adeptes et autorités locales, a décidé de créer le groupe Boko Haram, il s'agissait d'un groupuscule ou groupe minuscule qui avait plusieurs revendications. La principale revendication de Boko Haram était le retour aux valeurs pures de

l'Islam et de l'éducation selon des valeurs islamiques qui ne seraient pas en contradiction avec leur conception de la foi et la tradition (Azumah, 2015 : 43). Il est pertinent de mentionner que le fondamentalisme islamique a longtemps été présent au nord du Nigéria. Cela est vrai depuis l'époque d'Ousman Dan Fodio, prédicateur musulman ayant établi le califat de Sokoto en 1804 (L. Waldek et S. Jayasekara, 2011 :168). L'un des préceptes de ce fondamentalisme dans le nord du Nigéria a une très grande influence en ce sens qu'il prescrit : « Protect the purity of Islamic precepts from the adulteration of speculative exercises » (Hiro, 1989 : 1). Plusieurs mouvements islamiques comme l'Association des étudiants musulmans du Nigeria (MSSN), le mouvement Izala, le Mouvement Islamique du Nigeria, le mouvement Kala-Kato, le Mouvement Ahmadiyya, le mouvement des Maitsatines ont prôné l'application de l'islam fondamental (Akinola, 2015 :3). Boko Haram, dernière création de ce type de mouvement, s'est installé dans la ville de Kanamma au début des années 2002, puis à Maiduguri, et a commencé à revendiquer le retour à ce qu'il considérait être les valeurs islamiques pures et l'application de ces valeurs tel que le prophète Mohammed l'aurait révélé (Azumah, 2015 : 40). La revendication d'un territoire où s'applique la Sharia a donné à Boko Haram l'opportunité d'établir une base sociale solide dans le nord du Nigéria, de recruter massivement des adeptes au sein de la population et de mener plus tard le « jihad » pour asseoir ses principes religieux en se fondant sur l'idée que : « anyone who is not governed by what Allah has revealed is among the transgressors » (Agbiboa, 2015:13).

Deuxièmement, Boko Haram, dans ses premières années, dénonçait les inégalités socio-économiques entre le nord du Nigéria, marqué par la pauvreté, et le sud du pays, ayant des meilleures conditions de vie. De manière générale, les conditions socio-économiques au Nigéria ne présentent pas des indicateurs positifs. Selon Umokoro (2013 : 305), 70 % de la population nigériane vit avec moins d'un dollar US par jour, 54 % de cette population vit en dessous du seuil

de pauvreté, 1/3 d'entre elle vit dans l'extrême pauvreté avec un nombre total de cent soixante-dix millions de citoyens. Umokoro mentionne en plus que l'extrême pauvreté au Nigéria est passée de 6,2 % en 1980 à 38,7 % en 2010. Le nord-est et le nord-ouest du territoire nigérian enregistrent le plus grand taux de pauvreté avec 77,6 % de population pauvre dans la zone en 2010 (2013: 307). Les dirigeants du groupe Boko Haram dénonçaient cette extrême pauvreté, le chômage des jeunes dans cette partie du territoire et les inégalités présentes dans le nord du Nigéria, ce qui leur a permis d'accroître la popularité et le nombre d'adeptes du groupe en adeptes (Agbiboa, 2015 :14). Il n'y a donc pas de surprise que les zones où Boko Haram a pu s'implanter sont celles touchées par de hauts taux de pauvreté (Akinola, 2015). C'est pourquoi Iro Aghedo et Oarhe Osumah (2012) ont écrit: « Essentially members of Boko Haram are uneducated, school drop-outs, jobless youth, political thugs and students from low socioeconomic backgrounds. Its membership therefore largely relates to the depth of feeling about socioeconomic injustice, marginalization and human insecurity ».

Troisièmement, Boko Haram dans ses premières années était un groupe qui dénonçait la démocratie disant qu'elle ne prenait pas en compte les revendications des musulmans issus du nord du Nigéria. Les populations du nord étant majoritairement musulmanes étaient en grande partie favorables à l'implémentation de la Sharia dans toute la partie nord du Nigéria (Agbiboa, 2013b). Le retour de la démocratie dans le pays en 1999 a donné l'opportunité aux leaders politiques locaux dans leurs campagnes électorales de promettre l'application de la Sharia dans les États où ils auraient été élus (Kendhammer, 2013 : 294). Malgré la promulgation des lois d'application de la Sharia dans douze États du nord du Nigéria entre 2000-2002 (l'état de Bauchi, l'état du Borno, l'état de Gombe, l'état de Jigawa, l'état de Kaduna, l'état de Kano, l'état de Katsina, l'état de Kebbi, l'état de Niger, l'état de Sokoto, l'état de Yobe, et l'état de Zamfara

selon HRW, 2004), ces lois ont difficilement pu être appliquées, car les chrétiens vivant dans ces États n'étaient pas visés par l'application de la Sharia. De plus, il y avait un chevauchement juridique entre la Sharia et le code pénal (HRW, 2004). Cette désillusion des populations du Nord du Nigeria a donné à Boko Haram l'opportunité de dénoncer le système politique nigérian et de rejeter la démocratie et toutes les institutions qui vont avec. Le discours anti-démocratique de Boko Haram peut être illustré par la déclaration d'Aboubakar Shekau, actuel leader de Boko Haram: « I'm against government of the people by the people. I'm for government of the people by Allah » (Azumah, 2015:46).

En conclusion partielle, nous pouvons dire que Boko Haram, dans sa première phase, était un minuscule groupe qui n'utilisait la violence que par moment (Tran Ngoc, 2012 : 2), mais dénonçait surtout les tares de la société nigériane et revendiquait avec insistance une application stricte de la Sharia, de l'éducation islamique et les meilleures conditions socio-économiques dans le nord du Nigeria. À cette période, une réponse des autorités nigérianes visant à s'adresser à ces multiples dénonciations et revendications de manière constructive à travers une politique de développement visant les zones pauvres du nord du pays, l'amélioration des conditions socio-économiques des populations du nord du Nigeria, la lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance, et surtout à la réalisation des promesses faites lors des élections qu'elles soient locales ou nationales, aurait peut-être pu endiguer cette menace, mais elle n'a pas eu lieu. La coopération régionale n'était pas encore une priorité.

B – 2009 – 2012 : Boko Haram groupe terroriste au Nigeria

Les revendications croissantes des adeptes du groupe Boko Haram et l'augmentation de son emprise sociale dans le Nord du Nigeria ont été une source d'inquiétude pour le gouvernement

nigérian. En juin 2009, Boko Haram a refusé de se conformer à une directive locale exigeant de porter des casques lors de tout déplacement motorisé dans l'État de Bauchi, au Nord du Nigéria (Uzodike et Maiangwa, 2012). Le refus de se conformer à cette directive a conduit à une confrontation entre les adeptes de Boko Haram et la police, entraînant la mort de 17 membres de ce groupe (Agbiboa, 2013 b).

Une période de protestation violente de Boko Haram a suivi cet incident, entraînant le déclenchement d'une opération militaire de l'État nigérian qui avait pour objectif de restaurer l'ordre dans le nord du pays (Onuoha, 2010 : 60). Cette intervention des forces de défense et de sécurité du Nigéria a causé la mort d'au moins huit cents personnes considérées comme des adeptes de Boko Haram parmi lesquelles se trouvait le fondateur et premier leader de ce groupe terroriste, Mohamed Yussuf (HRW, 2012).

Cette répression de l'armée nigériane a poussé les centaines de membres de Boko Haram qui avaient survécu à chercher refuge dans les pays voisins du Nigéria et ailleurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est (ICG, 2016 : 8). Mais ces combattants sont par la suite réapparus dans le nord du Nigéria (Tran Ngoc, 2012 :2), mutés en groupe terroriste radical et semant le chaos sous la direction d'un nouveau leader, Aboubakar Shekau (Weeraratne, 2015 : 3). Le groupe visera dans ses attaques les forces de défense et de sécurité du Nigéria, les représentants des autorités étatiques dans le Nord du Nigéria, les Chrétiens qui sont considérés comme des « Kafir » ou des mécréants, les Églises, les écoles, les sièges des journaux et les Musulmans modérées qui collaborent avec les autorités dans plusieurs États du nord du Nigéria dont l'État de Yobe, l'État de Borno, l'État de l'Adamawa, l'État de Bauchi et l'État de Gombe Nigéria (Berghezan, 2016 : 5 ; Tran Ngoc, 2012 : 3 ; HRW, 2012 ; Agbiboa, 2013 b, Kendhammer, 2013 : 294).

Les modes opératoires du groupe terroriste ont aussi connu des évolutions. Boko Haram a d'abord commencé par procéder à des attentats comme mode opératoire. C'est le cas par exemple des attentats dans la capitale nigériane Abuja visant d'une part le siège de la police en juin 2011, et d'autre part le bâtiment des Nations Unies en août 2011 (HRW, 2012). Des attentats ont aussi ciblé des Églises et des marchés publics dans le nord du Nigéria et en particulier dans l'État de Borno, fief de Boko Haram. Le second mode opératoire privilégié par Boko Haram est la pratique des enlèvements (Agbiboa, 2013b). Sans avoir le chiffre exact de ces enlèvements, il est connu que Boko Haram retient de force des personnes enlevées de leurs familles à l'exemple des 214 filles de Chibok au Nord du Nigéria en Avril 2014, qui a suscité l'indignation internationale. Le nombre élevé de ces enlèvements est si important que le journal *Jeune Afrique* de Mars 2017 a révélé que l'opération Thunder 2 menée par les soldats Camerounais et Nigériens de la Force multinationale mixte du Bassin du Lac Tchad et visant à sécuriser la frontière commune entre les deux pays, a permis la libération d'au moins 5000 personnes retenues de force par Boko Haram. Le troisième mode opératoire de Boko Haram est l'usage de la « guerre hybride ». Il s'agit de la combinaison des attaques asymétriques et des attaques d'envergures, bien préparées et coordonnées, comme le font les armées classiques. C'est la combinaison de ces attaques qui a permis à ce groupe terroriste de conquérir environ 30000 km² au Nord du Nigéria (Bappah, 2016), de se positionner comme groupe terroriste fort au Nigéria avec la capacité d'exporter sa menace djihadiste dans le Bassin du Lac Tchad et ailleurs. À cette période, Boko Haram est devenu une sérieuse menace à la sécurité nationale du Nigéria, qui peinait à la contenir. Une demande d'assistance des pays voisins aurait probablement pu aider le Nigéria à mieux lutter contre Boko Haram sur son territoire, mais cette demande d'assistance n'a pas eu lieu.

C – 2012 – Aujourd’hui : régionalisation de la menace Boko Haram

Après 2011, Boko Haram a entamé un processus de régionalisation visant à diversifier ses cibles mais aussi et surtout à élargir son contrôle territorial et le cadre territorial dans lequel ses cibles sont attaquées.

Selon Marc Antoine Perousse de Montclos (2012 : 13), Boko Haram opérait dans le nord du territoire nigérian sans s’intéresser à extérioriser sa menace. C’est quand ce groupe est sorti de son fief de l’État de Borno à partir de 2011 qu’il a commencé à être non seulement une menace nationale, mais aussi une menace régionale et internationale. Ainsi, l’attentat suicide contre les bureaux de l’Organisation des Nations Unies à Abuja en août 2011 avec des victimes provenant de onze nationalités différentes a marqué la diversification des cibles du mouvement avec pour fil conducteur la poursuite d’un agenda lié à la politique extérieure du Nigeria, c’est-à-dire que cibler les alliés du Nigéria devenait une nouvelle stratégie pour Boko Haram. C’est aussi le cas par exemple des multiples enlèvements et kidnappings de ressortissants étrangers, tels que la famille française Moulin Fournier, ou le prêtre français Van Denbeuk.

La régionalisation de Boko Haram signifie également que le groupe terroriste a cherché à étendre ses opérations en dehors du Nigéria et à recruter des adeptes en dehors de son cadre territorial, tout en établissant des liens avec al-Qaeda au Maghreb Islamique et d’autres groupes djihadistes dans la région (Perousse de Montclos, 2012 : 14 ; Comolli, 2015a ; Agbiboa, 2013a : 63). C’est le cas du groupe terroriste al-Shabab qui a affirmé avoir entraîné des combattants de Boko Haram après la mort de Mohammed Yussuf en 2009. Parmi ces combattants entraînés en Somalie se trouve Mammour Nur, planificateur des attentats contre le bâtiment des Nations Unies à Abuja en août 2011 (Agbiboa et Maiangwa, 2014). C’est le cas en outre des liens entre Boko Haram et le

Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Daech aujourd'hui (Comolli, 2015b : 109). Une déclaration du porte-parole de Boko Haram semble montrer que le groupe a des connexions avec d'autres groupes terroristes quand celui-ci dit : « It is true that we have links with Al-Qaeda. They assist us and we assist them » (Agbibo, 2013 a : 63).

Les liens entre Boko Haram et d'autres groupes djihadistes pourraient en outre s'expliquer par le fait que plusieurs figures du groupe ont rencontré les membres d'al-Qaeda au Maghreb Islamique à la frontière du Niger à partir de 2011 et, à la suite de cette rencontre, plusieurs membres de Boko Haram sont allés se former au maniement d'armes et d'explosifs dans les pays de la région comme le Mali et le Niger mais aussi en Afghanistan, au Liban, au Pakistan, en Irak, en Mauritanie, en Somalie et en Algérie (Solomon, 2012 :8).

Bien plus, la régionalisation de Boko Haram s'est faite remarqué par le début des activités de ce groupe terroriste à partir de 2012 dans les pays voisins du Nigéria, dont le Cameroun, le Niger, le Tchad (Solomon, 2012 : 8) et dans le Sahel, devenant ainsi une menace directe pour la sécurité et la stabilité régionale. Selon Virginia Comolli (2015a : 85), Boko Haram a profité de la porosité des frontières avec les pays voisins du Nigéria, ainsi que de la proximité de la culture et des ethnies entre peuples du Bassin du Lac Tchad, pour diffuser sa menace et augmenter son contrôle territorial en dehors du Nigéria. Cette dimension de Boko Haram s'est manifestée non seulement avec des kidnappings et recrutements dans l'extrême nord du Cameroun en avril 2013, mais aussi avec les nombreuses attaques des membres de ce groupe terroriste contre les territoires du Cameroun à partir de 2012 (Berghezan, 2016 : 5), du Niger et Tchad à partir de l'année 2013, causant ainsi une tragédie humanitaire et sécuritaire.

Selon Rodrigue Nana Ngassam (2015), l'action asymétrique de Boko Haram renforce sa capacité opératoire contre les territoires des pays frontaliers du Nigéria. Son emprise sur les territoires du Nord du Nigéria lui a donné la capacité de pouvoir mener des attaques coordonnées et d'une violence inouïe contre les positions des forces de défense et de sécurité des pays frontaliers. C'est le cas par exemple de la localité de Mabass et celle de Tourou dans l'extrême nord du Cameroun qui ont été attaquées à plusieurs reprises en 2014 par Boko Haram. C'est aussi le cas de l'attaque sanglante de février 2015 à Fotokol dans l'extrême nord du Cameroun (ICG, 2016). C'est en outre le cas de l'attaque spectaculaire au Niger sur l'île de Karamga (ICG, 2017) où environ 26 soldats nigériens ont trouvé la mort.

Boko Haram a utilisé ses territoires conquis au Nord du Nigéria pour accroître son influence vers les pays voisins. En dehors des attaques armées que les pays transfrontaliers ont combattu, Boko Haram a innové avec des tactiques de guérilla comprenant les attentats, l'usage des kamikazes comme lors des attentats de Ndjamena et de Maroua en 2015, l'usage des mines anti-personnel lors des passages des véhicules militaires, et la multiplication des incursions armées. Les forces de sécurité de ces pays frontaliers au Nigéria ont dans ce sens procédé à l'arrestation de plusieurs personnes suspectées d'être des membres de Boko Haram et ont saisi des armes destinées au groupe terroriste. Malgré cette preuve de la transnationalisation de Boko Haram (Onapajo et al, 2012 : 351) et sa montée en puissance, plusieurs problèmes de coopération sécuritaires ont fait surface. À partir de 2011, quand Boko Haram a frappé les Nations Unies à Abuja, tissé de manière continue des liens régionaux et internationaux avec d'autres groupes terroristes et attaqué les pays voisins du Nigéria. On aurait pu s'attendre à ce que l'engagement sécuritaire régional prenne au sérieux la probable déstabilisation de cet espace régional, et engage une action

collective et efficace. Une coopération régionale efficace aurait probablement pu endiguer la menace Boko Haram, mais celle-ci n'a pas vu le jour.

II – La réponse nigériane et régionale contre les atrocités de Boko Haram

L'État nigérian a mis en œuvre deux approches pour endiguer la menace que représentait Boko Haram et la montée des atrocités liées à ce groupe terroriste: l'approche militaire (A) et l'approche de conciliation (B).

A – L'approche militaire

Le gouvernement nigérian a tout d'abord favorisé l'usage de la force pour mettre fin aux activités de Boko Haram. Cette approche qualifiée de « coercitive » visait à répondre par la violence à la violence du groupe terroriste, qui a gagné au fil du temps en capacité de nuisance et dont les atrocités se faisaient ressentir (Solomon, 2012 : 6). Il n'y a pas de date exacte du début de la réponse militaire du gouvernement nigérian contre Boko Haram. Selon Iro Aghedo & Oarhe Osumah (2012), la répression militaire de l'État nigérian contre le groupe terroriste Boko Haram a commencé à la fin de l'année 2003 quand des forces spéciales ont été envoyées dans les villes de Geiam et de Kanamma au nord du Nigéria pour mettre fin au siège et à l'occupation de ces villes par Boko Haram. L'action militaire du Nigéria s'est poursuivie en 2004 puis en 2009, avec une vaste offensive militaire ayant coûté la vie au premier leader de Boko Haram, Mohammed Yusuf, et à plusieurs de ses adeptes. Malgré ces quelques mesures avant 2011, Agbioba et Maiangwa (2014) considèrent que la réponse a réellement commencé en 2011. C'est dans cette optique que le président Goodluck Jonathan avait déclaré: « What we are facing is not just militancy or criminality, but a rebellion and insurgency by terrorist groups which pose a very serious threat to national unity and territorial integrity » (Agbioba, 2013b).

Le président Goodluck Jonathan a déclaré un premier état d'urgence le 31 décembre 2011 dans trois États du nord du Nigéria où les activités de Boko Haram se faisaient le plus ressentir. Il s'agit des états de Yobe, de Borno et de l'Adamaoua (Agbiboa et Maiangwa, 2014 : 80). Cet état d'urgence donnait le pouvoir et la responsabilité à l'armée de détenir toute personne suspectée d'activités terroristes, contrôler, faire des perquisitions et prendre possession des propriétés, établir le couvre-feu dans des zones jugées sensibles et stopper l'aide internationale constituée de soutien financier, logistique et humain reçu par Boko Haram d'autres groupes djihadistes (Comolli, 2015 b: 113) : l'objectif étant de restaurer l'ordre et l'intégrité territoriale du Nigéria en utilisant tous les moyens possibles (Agbiboa, 2013 a: 65-66). Pour remplir cette mission, il a créé en 2011 la « Joint Task Force in Operation Restore Order », (ORO) force spéciale nigériane composée des soldats de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la marine, de la police, des douanes, des services transfrontaliers, dont le nombre tourne autour de trente mille personnels de sécurité déployés dans le nord du Nigéria (Solomon, 2012). Cependant, Hussein Solomon (2012) mentionne que cette approche coercitive du gouvernement nigérian a été problématique et inefficace, car il n'y avait pas suffisamment de renseignement sur l'organisation, la structure et le fonctionnement interne de Boko Haram. L'incapacité des forces de sécurité d'effectuer un renseignement et des investigations criminelles efficaces pour le succès des opérations militaires contre les mouvements insurgés est l'une des causes de l'échec des forces spéciales « ORO ».

L'action des forces spéciales nigérianes a rencontré la résistance de Boko Haram qui au même moment a multiplié les victoires et conquêtes territoriales occupant 14 gouvernements locaux dans le nord du Nigéria avec une superficie estimée à 30 000 km² soit l'équivalent du territoire belge (Bappah, 2016 : 146). La détérioration du climat sécuritaire dans le nord du Nigéria et les multiples désertions au sein des troupes engagées au front ont amené le président Goodluck

Jonathan a déclaré au mois de mai 2013 un deuxième état d'urgence dans plusieurs états fédérés du nord du Nigéria tels que Borno, Yobe, Adamawa et tous leurs environs (Comolli, 2015b : 120). Cette deuxième déclaration d'urgence a été accompagnée de déploiement des moyens supplémentaires en termes de soldats et du matériel militaire pour faire face au groupe terroriste. Il s'agit précisément du déploiement supplémentaire de 3000 soldats, des avions de chasse, des tanks et des armes (Comolli, 2015b :121). En dépit des pouvoirs octroyés aux forces de sécurité durant la première déclaration d'urgence, ce second état d'urgence a vu la suspension constitutionnelle des droits pour les résidents de cette zone de conflit (Agbibo et Maiangwa, 2014 : 86).

Mais, malgré le fait que l'armée nigériane a affirmé reprendre du terrain aux insurgés (Comolli, 2015), Daniel Agbibo (2013a) a noté que l'approche militaire du Nigéria a plutôt renforcé les capacités de nuisance de Boko Haram et son habileté à accroître sa domination territoriale. Les multiples violations des droits humains par les soldats au front ont aussi fait perdre à la population toute confiance en l'armée qui est censée les protéger, et à se rapprocher du groupe Boko Haram (Comolli, 2015b: 133). Boko Haram a donc vu ses rangs s'accroître et a bénéficié des informations de la population pour nuire et parfois prendre le dessus sur les troupes nigérianes. En d'autres termes, les forces de défense nigérianes n'ont pas saisi tous les contours de la logique insurrectionnelle de Boko Haram et n'ont pas été à même de mettre sur pied des stratégies efficaces incluant la participation des populations afin de mettre fin au chaos dans le nord du Nigéria. C'est la raison pour laquelle Babacar Ndiaye mentionnait : « L'armée nigériane a démontré ces dernières années un manque de savoir-faire face aux méthodes qu'impose le terrorisme actuel. » (2016).

B – L'approche conciliatrice

Face à la montée des violences et des multiples exactions de Boko Haram, le gouvernement nigérian a d'une part usé de la force armée qui par ailleurs s'est révélée inefficace. D'autre part, le gouvernement nigérian a utilisé une approche de conciliation qualifiée de « carrot approach » (Agbiboa, 2013a: 63). Il s'agit alors d'un ensemble d'actions visant à dialoguer et à négocier avec le groupe terroriste pour trouver une issue pacifique au conflit ravageant le septentrion du Nigéria.

L'ancien président Oumarou Yar Adua, a qui a succédé par Goodluck Jonathan en 2009, avait déjà établi un comité d'enquête dirigé par Usman Galtimari (Agbiboa et Maiangwa, 2014). Ce comité était chargé d'identifier les revendications de Boko Haram et de faire des recommandations à la hiérarchie sur la manière d'améliorer la sécurité dans cette partie du territoire. Mais cette commission n'a pas pu ramener le calme dans le Nord du Nigéria. Des rançons financières ont été payées au groupe terroriste Boko Haram pour acheter le calme et la paix sociale après la mort du premier leader du groupe terroriste Mohammed Yussuf en 2009 : cela n'a pas arrangé la situation (Agbiboa et Maiangwa, 2014).

De plus, Agbiboa et Maiangwa (2014 : 80) mentionnent qu'Olusengun Obasanjo président du Nigéria entre 1999-2007 a mené des négociations à Maiduguri, l'un des fiefs de Boko Haram, en septembre 2011 et a transmis au Président Goodluck Jonathan les revendications du groupe terroriste. Ces revendications comprenaient un cessez-le-feu qui inclut l'arrêt des meurtres et interpellations des adeptes de Boko Haram, des compensations financières aux familles des adeptes du groupe qui ont été tuées par les forces de défense et de sécurité, et des poursuites judiciaires contre les policiers qui ont tué Mohamed Yussuf, premier leader de Boko Haram. Les

demandes de Boko Haram n'ont pas été satisfaites par le président Goodluck Jonathan. En outre, les deux auteurs mentionnent que même le président du conseil suprême national sur la Sharia a essayé de négocier avec Boko Haram, mais la négociation a échoué.

En 2013 un programme d'amnistie a été offert aux combattants de Boko Haram qui auraient accepté de déposer les armes et abandonner la confrontation armée contre les forces de sécurité. Cependant, Thurston (2013) mentionne que les négociations ont échoué faute d'interlocuteur crédible du côté de Boko Haram, d'une part, et de l'accusation portée par ces insurgés contre le gouvernement nigérian de vouloir médiatiser ces négociations d'autre part.

Goodluck Jonathan va plus loin en inaugurant, au mois d'avril 2013, un comité de dialogue et de résolution pacifique des défis sécuritaires dans le Nord du pays. Ce comité avait pour mandat d'identifier et d'engager des négociations avec les leaders de Boko Haram pour une nouvelle amnistie et le désarmement de ce groupe terroriste. La réponse du leader du groupe ne s'est pas fait attendre, car celui a rejeté l'amnistie disant Boko Haram n'a fait que se défendre contre l'assaut des forces de sécurité.

Selon certains auteurs, les négociations avec Boko Haram ont échoué, car le groupe terroriste s'étant rendu compte qu'il y avait des fuites médiatiques sur ces négociations, il s'est empressé de distribuer des tracts sur les conditions de son engagement avec le gouvernement. Parmi ces conditions, Isaac Sampson (2013 : 13) cite l'application stricte de la Sharia dans les États du Nord du Nigéria dominés par les personnes de confession musulmane, la libération inconditionnelle de tous les membres de Boko Haram détenus à divers endroits du territoire national, des poursuites judiciaires suivant la loi islamique contre plusieurs personnes étant en fonction au cours de l'affrontement armé de 2009 qui a conduit au meurtre de leur défunt leader

Cheikh Mohammed Yusuf. Mais l'exigence du gouvernement de voir les membres clés de la secte Boko Haram révéler leur identité d'une part, le non-respect des exigences du groupe terroriste d'autre part, ont amené Boko Haram à quitter la table des négociations mentionnant le manque de sincérité du gouvernement (Sampson, 2013 : 13).

En plus de ce qui a été mentionné, d'autres approches « douces » ont été évoquées pour endiguer la menace Boko Haram. Il s'agit entre autres de la mise en oeuvre de programmes d'inclusion et d'intégration des populations du nord du Nigéria qui se sentent abandonnées, l'implémentation du plan d'éducation des jeunes enfants et d'identification des Imams radicaux qui pourraient continuer à endoctriner les populations de cette partie du territoire, la promotion du dialogue interconfessionnel et l'éco-réhabilitation pour combattre la pauvreté et revitaliser les zones touchées par l'extrémisme radical (Comolli, 2015 : 175). Mais tous ces plans et mesures doivent encore connaître une réelle mise en oeuvre.

En conclusion partielle, nous pouvons retenir que la réponse de l'État nigérian face à la violence de Boko Haram a été inefficace. Les multiples abus des droits humains et l'abandon du Nord par les autorités nigérianes ont accru le soutien social de Boko Haram, et ont accentué les capacités du groupe terroriste et son emprise territoriale. À ce moment où le Nigéria n'arrivait pas à endiguer Boko Haram, une demande d'assistance aux pays voisins ou à la CEDEAO permettant une grande intervention à l'image de celle en Sierra Leone aurait pu avoir des effets positifs, mais elle n'a pas eu lieu.

III – Les tentatives infructueuses de coopération régionale visant à endiguer

Boko Haram

Au regard de cette régionalisation de la crise générée par Boko Haram, trois institutions régionales ayant comme champs d'action le Bassin du Lac Tchad ont évoqué le problème et la possibilité de le régler. Il s'agit entre autre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont le Nigéria et le Niger sont membres, la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) dont le Tchad et le Cameroun sont membres, et la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) dont les quatre pays susmentionnés et principalement touchés par les activités de Boko Haram sont membres.

Des discussions internes ont eu lieu dans chaque organisation suivant leurs mécanismes régionaux de sécurité. La communauté de l'Afrique centrale, au nom de son pacte d'assistance commune du 24 février 2000 a trouvé nécessaire de réunir face à la menace de plus en grandissante de Boko Haram. En appliquant le mécanisme du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale signé en février 2000 et visant à réunir de manière urgente les membres de la communauté pour action commune en situation de conflit ou menace, une réunion des membres de la communauté a eu lieu pour la première fois en février 2015 à Yaoundé. L'un des engagements les plus pertinents des États de la CEEAC selon la déclaration de Yaoundé est une coopération à tous les niveaux avec les États membres de la CEDEAO pour harmoniser leur lutte contre Boko Haram au niveau stratégique comme au niveau opérationnel.

La CEDEAO, sur la base de l'assistance commune contre les menaces, a tenu plusieurs réunions à partir de 2012 sur les questions liées à Boko Haram. En dehors de la déclaration officielle de juin 2012 affirmant que la communauté Ouest-Africaine soutenait et encourageait le Nigéria dans

sa lutte contre le groupe terroriste, la CEDEAO dans son communiqué du 30 mai 2014 a réitéré la nécessité d'un partenariat de haut niveau avec les États de la CEEAC pour lutter contre Boko Haram. Après une réunion d'experts tenue au Cameroun en 2015 préparant un sommet conjoint des deux communautés régionales phares de la zone géographique, aucune suite crédible n'a été donnée à ce sujet, d'où une tentative ratée de coopération interrégionale pouvant donner une avancée significative dans la lutte contre Boko Haram dans la région.

La Commission du Bassin du Lac Tchad, quant à elle, a réussi en 2015 à coaliser les quatre États principalement touchés par le phénomène Boko Haram autour de la Force Multinationale Mixte du Bassin du Lac Tchad. Cette force ayant connu des avancés non négligeables au niveau du Bassin du Lac Tchad réunissant les quatre pays. Cependant, elle souffre de sérieuses carences du fait qu'elle a connu des difficultés à opérer en territoire nigérian comme nous le démontrons au chapitre 4, mais aussi parce que la menace Boko Haram s'étend désormais au-delà du Cameroun, du Tchad, du Nigéria et du Niger. Boko Haram a créé des cellules au Sénégal (Jeune Afrique, Décembre 2015), au nord du Mali et en République Centrafricaine (Comolli, 2015 b) et même au-delà de la région en exportant ses réseaux au Soudan (American Foreign Policy Council, 2013). Même s'il y a eu des actions collectives impliquant les États de la région, une question demeure pertinente: Alors que des mécanismes régionaux de sécurité étaient en place formellement, pourquoi n'ont-ils pas permis d'endiguer la menace Boko Haram?

Pour répondre à cette question, j'émetts deux hypothèses :

- **Argument 1** : Le manque de leadership régional peut expliquer la difficile dynamique de coopération entre les États de la région du Bassin du Lac Tchad, pour contrer de manière efficace Boko Haram sur la base des mécanismes régionaux existants.

On peut s'attendre à ce que l'existence d'un leadership au sein d'une région ait un effet sur les questions liées à la paix ou au conflit dans cette région. Selon Brawley (1993 : 2), en temps de paix, l'hégémon assume le leadership dans le sens de la production des biens et la socialisation des États du système aux valeurs communes. En temps de guerre, il assume le leadership pour négocier et pousser à la constitution d'alliances et de coalitions dans le but d'une défense commune et la protection du système. Il est donc proposé que la présence d'un leader dans une zone géographique est facteur de paix (Organski, 1968 ; Kugler et Lemke, 1980 : 9 ; Lemke, 2002). Dans l'analyse du chapitre 3 de ce travail de recherche, je vais tenter de montrer que l'absence de leadership étatique due à l'attitude du Nigéria face à la coopération régionale et au manque d'intérêt de celui qui a la capacité d'assumer ce leadership a joué un rôle important dans l'échec des mécanismes régionaux de sécurité d'endiguer la menace Boko Haram.

- **Argument 2** : La multiplication des organisations régionales rend difficile la coopération au sein des mécanismes de sécurité régionale.

Selon Detlef Nolte (2010 : 897) la constitution d'une alliance ou la coopération sécuritaire autour d'un leadership se fait au sein des institutions supranationales. Les institutions sont ainsi le lieu par excellence d'adoption des règles communes qui sont susceptibles d'être appliquées en temps de paix comme en temps de crise. L'institution est aussi un lieu où les autres États ont la possibilité d'exprimer leur opinion face à une situation et de participer à toute action commune visant à préserver ou à restaurer la paix et la stabilité du système. Et, dans ces organisations communes, la présence d'un leader n'est pas contraire au bon fonctionnement des actions. La présence d'un leader ayant la capacité d'assumer le leadership est même un atout pour une paix durable dans la zone couverte par l'institution supranationale : on parle ainsi d'une hégémonie coopérative. La deuxième hypothèse tient au fait qu'il y a une multitude d'organisations

supranationales dans la région. Cette multiplication crée des problèmes de coopération qui ont entraîné le fait que les mécanismes régionaux de sécurité n'ont pas pu endiguer la menace Boko Haram, et se sont heurtés à beaucoup de difficultés. Cette hypothèse est discutée dans le chapitre 4 de ce travail de recherche.

Dans mon analyse je vais, au sens de Thomas Pedersen (2002 : 678), lier le leadership étatique à l'institution supranationale, car les deux sont mutuellement dépendants pour une paix durable dans une région. Mon argument est que, c'est la faiblesse de ces deux éléments qui a scellé l'échec des mécanismes régionaux de sécurité à endiguer la menace Boko Haram.

Pour mon analyse, j'utilise la théorie de la stabilité hégémonique que j'adapte à la lutte contre les menaces transnationales. Selon cette théorie, la présence d'un leader étatique est un facteur de paix entre États dans une région. S'il y a guerre ou menace, le leader est celui qui sensibilise et amène les États de la région à répondre de manière commune par des alliances ou coalitions au sein d'institutions communes supranationales. Notre adaptation va dans le sens où la lutte contre les menaces transnationales comme celle qu'impose le groupe Boko Haram passe aussi par la présence d'un leader qui a des capacités à sensibiliser et pousser les États de la région à une action commune.

Chapitre 2 : La théorie de la stabilité hégémonique

Introduction

En matière de sécurité, la lutte contre les menaces au niveau régional et international a souvent été marquée par une particularité : la formation d'alliances ou des coalitions avec pour but principal de contrer ces menaces, rechercher la paix et la stabilité y compris par l'usage de la force militaire. Selon Jack S . Levy,

« One of the oldest and most common arguments linking alliances to peace, advanced by statesmen as well as scholars, is that alliances deter war by enhancing the credibility of military intervention in support of the victims of aggression and by clarifying the precise nature of the military coalition that would confront any aggressor » (1981 : 582).

Les alliances sont donc considérées comme une réponse aux menaces qui pèsent sur les États de manière individuelle ou collective (Stephen Walt, 1985 : 4). Boko Haram semble être le cas par excellence où la constitution de coalitions ou d'alliances inter étatiques aurait pu mener à une réponse potentiellement efficace contre cette menace et contribuer à poser les bases d'une paix durable.

Se pencher sur ces alliances revient à s'appuyer sur une approche théorique hybride: la théorie de la stabilité hégémonique. L'hybridité de cette théorie tient au fait qu'elle incorpore des éléments du réalisme et du libéralisme. L'idée générale de la théorie de la stabilité hégémonique est que la présence d'un leader dans un système est nécessaire pour une coopération efficace. La théorie de la stabilité hégémonique contient des éléments du réalisme tels que la notion de puissance étatique, surtout militaire, et sa capacité à s'imposer aux autres États, de concentrer les pouvoirs selon les désirs de l'hégémon. La stabilité hégémonique contient aussi les éléments du

libéralisme, car elle croit à la possibilité d'une coopération entre États souverains au sein des institutions communes supra nationales guidées par des normes et bonnes compréhensions des enjeux à préserver (Morgan, 2013 : 40). La théorie de la stabilité hégémonique constitue ainsi un cadre théorique de choix me permettant d'analyser la difficile dynamique de coopération sécuritaire régionale dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. Ce chapitre consiste tout d'abord à faire une revue historique de la théorie de la stabilité hégémonique (I). Ensuite, le chapitre vise à parler de la mise en œuvre de la théorie au niveau régional (II). Enfin, cette analyse me permettra de parler de l'importance de la théorie de la stabilité hégémonique dans la lutte contre les nouvelles menaces (III).

I – Revue de la littérature sur la théorie de la stabilité hégémonique

Les racines de la théorie de la stabilité hégémonique se trouvent dans le domaine de l'Économie Politique Internationale. Son précurseur Charles Kindleberger (1973), dans son article « The world in depression: an explanation of the 1929 depression », explique que la grande dépression économique mondiale des années 1929 et le désastre qui s'en est suivi sont le fruit du manque d'un leadership étatique qui aurait permis de stabiliser le marché économique mondial. Ce marché économique mondial faisait ainsi face à des problèmes d'intérêts communs qui touchaient à la fois les questions de libre échange et de disponibilité des liquidités. Les mesures protectionnistes adoptées par les États ont conduit à l'abandon de l'intérêt public mondial tel que l'ouverture des marchés, la régulation du système internationale, la stabilité des prix : d'où la grande dépression. Le besoin de coopération internationale au sein duquel la présence d'un leader est primordiale aurait selon Kindleberger (1973) contribué à maintenir l'équilibre du système international économique. Vu sous cet angle, la stabilité économique mondiale était inextricablement liée à la présence d'un leader qui aurait régulé les rapports entre États et géré le

problème des « cavaliers solitaires » en impulsant une coopération économique dynamique favorable à tous et dans contribuant à la stabilité du système (Kindleberger, 1973; Keohane, 1980 : 75, Keohane, 1984 : 33-34 ; Deudney et Ikenberry, 1999 : 184 ; Webb and. Krasner, 1989 : 185). La coopération vise donc la participation de tous pour trouver une solution commune, mais sous la direction d'un leader qui, pour assurer le maintien de la stabilité internationale, aurait en sa possession des leviers nécessaires à sa fonction à savoir : le contrôle sur les ressources telles que les matières premières, la capacité de rendre possible l'accès aux marchés pour les États du système, la capacité de production des biens, le contrôle sur le capital (Keohane : 1984 : 32-33).

Les problèmes d'action collective nécessitant un hégémon sont similaires non seulement dans le domaine de l'économie tel que noté précédemment, mais aussi dans le domaine de la sécurité, qui est l'objet de mon analyse. Selon les théoriciens de ce domaine, la stabilité internationale et la sécurité des États sont liées à la présence d'un leader dans le système. L'idée générale de ces auteurs est que la stabilité du système international résulte tout d'abord d'une hiérarchie de puissance dans un système et de l'incapacité des États du système de challenger la position de l'État dominant (Organski, 1968 : 365 ; Organski et Kugler, 1980 : 19 ; Kugler et Lemke, 1996 : 9 ; Gilpin, 1983 : 592 ; Brawley, 1993 ; Lemke, 1996 : 79 ; Ikenberry, 1998-1999 : 48). Cela veut dire, en d'autres termes, que le système international a une stratification où l'on retrouve un État au sommet assurant le rôle d'hégémon avec toutes les capacités qui vont avec, distribuant les responsabilités au sein du système et s'assurant de l'application des règles d'interactions : on parle de système pyramidal tel qu'illustré par le tableau ci-dessous.

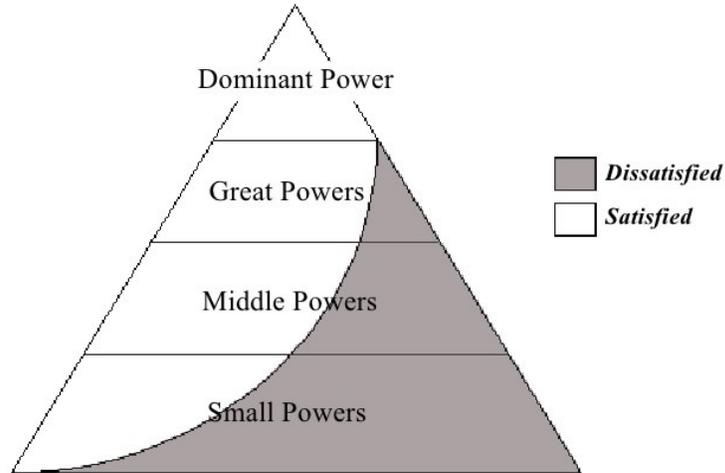


Figure 1.3. Hierarchy and Distribution of Satisfaction

Source : Organski (1968 : 369)

Le système international est établi d'une manière semblable aux systèmes sociaux et politiques dans lesquels l'on note la présence d'intérêts et une hiérarchie qui reflètent la position ou du leader (Lemke, 1996). Il est nécessaire de mentionner ici que le système international dans ce contexte est inégal et, la stabilité de ce système dépend de l'hégémonie de la puissance dominante, des interactions voulues par lui au sein du système (Gilpin, 1983) et de la prépondérance de ses capacités (Spiezo, 1990 : 165) économiques et militaires. Le rôle du leader est d'utiliser sa puissance pour assurer la stabilité du système, distribuer les responsabilités au sein de ce système et de veiller au respect des règles collectives qui y sont établies. C'est la raison pour laquelle Organski mentionne que:

« The international order or any order is based on power. A large power discrepancy between the dominant nation and the rest of nations below it ensures the security of the leader and the stability of the system (...) The preponderant power of the dominant nation and its major partners is an important factor in maintaining the stability of international order. » (1968: 365)

La stabilité du système est ainsi liée à plusieurs facteurs. Tout d'abord à la présence du leader qui concentre au maximum la puissance et la redistribue à son gré. Ensuite, la stabilité du système est liée la capacité économique, politique ou militaire du leader à maintenir le statu quo (Brawley, 1993 : 25) dans le système et à empêcher un autre État de défier sa position de leader. Et troisièmement, la stabilité du système international tient à l'appui des partenaires du leader se faisant par le jeu des alliances et de la satisfaction de ces États qui supportent le leader. Ce dernier aspect portant sur les alliances est d'autant plus important dans l'étude de la stabilité hégémonique que la coopération et les alliances internationales avec la présence et la prépondérance d'un leader sont en étroite liaison avec la stabilité du système. Jacek Kugler et Douglas Lemke mentionnent en ce sens que : « Fixed and preponderant coalitions ensure stability in the international system » (1996 : 16 et 18).

La formation des alliances est donc un atout pour les États en temps de conflits comme en temps de paix. Le leader ou hégémon a un rôle à jouer dans ces périodes. En temps de paix, il assumera le leadership en assurant la production des biens et la socialisation des États du système aux valeurs communes. En temps de guerre, le leadership du dominant vise à négocier et conclure des alliances pour la défense de tous et assurer la protection du système (Brawley, 1993 : 2).

Bien sûr, il est très pertinent de faire la différence entre hégémonie et leadership. David A. Lake (1993) en fait une distinction claire dans son article « Leadership, Hegemony, and the International Economy: Naked Emperor or Tattered Monarch with Potential? ». Selon Lake (1993 : 462), le leadership vise la production des biens publics qu'il identifie du point de vue économique comme la possibilité de faire des échanges et la disponibilité des liquidités dans l'objectif de maintenir la stabilité internationale. Le leadership est donc l'activité d'un État qui se propose de coordonner l'action du système et s'assure que certaines conditions soient remplies

pour la stabilité. L'hégémonie, quant à elle, renvoie selon David Lake (1993 : 469) à l'exercice par l'État de la puissance y compris de manière coercitive afin de changer une politique et de satisfaire ses objectifs. L'hégémonie vise donc à imposer une décision ou une politique à tous les États du système. Un État peut donc assumer les deux rôles à la fois (Lake, 1993).

Ce leader pourra ainsi exercer ses fonctions ou son pouvoir à l'intérieur d'une institution et avec la participation des autres États. Cela veut dire que l'institution peut aussi jouer un grand rôle dans la stabilité du système, car elle permet la coordination des actions, la facilité de la coopération sur la base des règles institutionnelles communes (Bailin, 2001), mais au sein duquel un leader joue ce rôle important de coordonnateur et de facilitateur. C'est le sens du propos de John Ikenberry:

« International institutions do not simply serve the functional purposes of states, reducing transaction costs and solving problems of collective action but they can also be locking states into ongoing and predictable courses of action (...) Institutions provide information, enforcement mechanisms and other devices that allow states to realize joint gains. » (1998-1999 : 45).

L'institution est donc d'une grande importance pour l'action commune et la coopération et permet au leader de mieux stabiliser le système sur la base des règles communes et la gestion du phénomène du « cavalier solitaire ».

La logique de cette première partie est de faire un état de la littérature sur la théorie de la stabilité hégémonique et la pertinence des institutions dans cette stabilité telle que l'ont pensé les auteurs de manière générale. Il s'agit pour nous de montrer la pertinence et l'importance d'un leader au sein de toute alliance ou coalition institutionnelle ayant pour but la paix et la stabilité dans l'ordre international. La seconde partie nous permettra de parler de la mise en œuvre de cette théorie au niveau régional et son importance pour la lutte contre le terrorisme.

II – Stabilité hégémonique et ordre régional

La conception de la stabilité au niveau régional n'est pas très différente de celle au niveau global. En d'autres termes que l'absence de guerre et la paix durable dans une région dépendent de la présence et l'action d'un leader au sein de cette région. La justification de cette assertion vient du fait que le système international est constitué sous forme pyramidale et possède une hiérarchie : le niveau global et le niveau local fonctionnent sous forme de hiérarchie verticale ayant un leader au sommet de chaque pôle comme l'indique le graphique ci-dessous.

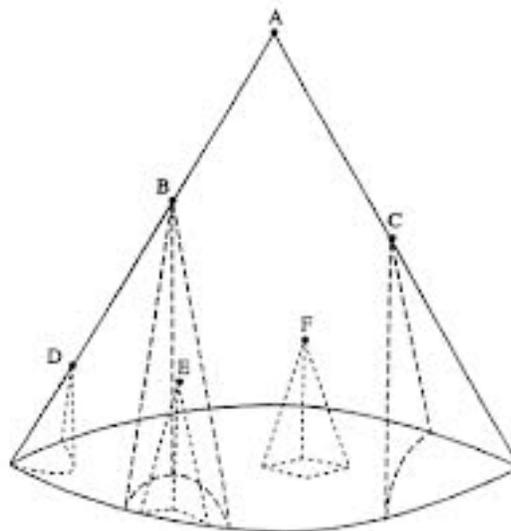


FIG. 1. The international power cone.

Source : Lemke, 1996 : 80.

Comme l'indique la carte, le point A représente le niveau global dont le leader joue un rôle important pour la stabilité du système global. Les point B, C, D, E, F représentent les niveaux locaux où l'on retrouve les leaders régionaux qui assurent le même rôle mais au niveau de chaque région. Douglas Lemke mentionne à ce sujet que: « Local hierarchies are diminutive parallels of the dominant international hierachy in that there is relationship of power dominance and subordination within each one. Each local hierachy has its own dominant power that has

established relations within the local hierarchy to its liking » (1996: 80). Il reste pertinent de définir ce qu'est une région avant de parler de l'importance d'un hégémon dans l'ordre régional.

A – Définition d'une région

La définition de la région n'est pas une tâche aisée. Elle dépend des auteurs et de leurs champs d'intérêt. Pour Alan Winter (1999 : 8), la région a une importance purement économique, car elle sert à privilégier les échanges économiques et commerciaux entre les États d'une même zone géographique. La région peut aussi être définie comme étant « a geographically clustered subsystem of states that are sufficiently distinctive in terms of its internal structure and process to be meaningfully differentiated from a wider international system or society of which it is part » (Buzan, 2012:22). Pour Buzan (2012), c'est donc la proximité géographique qui est le premier élément à prendre en considération lorsqu'on veut parler de région. Il privilégie la notion de proximité géographique dans sa définition du fait que les États ayant une même contiguïté géographique font face aux mêmes menaces. Bien plus, la région peut aussi être définie comme un ensemble d'États liés par la géographie et par une multitude de traits communs tels que le niveau du développement, de la culture et de la politique institutionnelle (Lake et Morgan, 1997 : 11). Ou, elle peut être un ensemble d'États qui se considèrent comme politiquement indépendants et cohabitant dans une même zone et partageant un destin commun (Lake et Morgan, 1997 : 12). À ce niveau, d'autres éléments pertinents s'ajoutent à la définition de la région telle que la culture, la politique institutionnelle et le destin commun. David Lake ajoute aux définitions de la région la notion de défense commune contre les externalités quand il dit :

“A Regional Security Complex (RSC) is a set of states continuously affected by one or more security externalities that emanate from a distinct geographic area. In such a complex, the members are so

interrelated in terms of their security that actions by any one member, and significant security-related developments inside any member, have a major impact on others.” (2009 : 35)

Pour Douglas Lemke, une région ou un sous-système international doit être fondé sur les notions de proximité géographique et d'interaction particulièrement militaire entre les États. Il définit la région comme étant: « sets of dyads with the ability to reach each other militarily; each state within a dyad has the ability to exert military influence within the other's territories». (Lemke, 2002: 71).

Raimo Väyrynen (2003 : 26), quant à lui, résume en quelques mots la totalité des définitions susmentionnées en reliant la région à deux éléments principaux et pertinents : l'élément géographique renvoyant à l'impact sécuritaire territorial dans la constitution d'une région et, l'élément fonctionnel qui est synonyme de constitution régionale sous l'égide de l'économie, de la défense commune d'une culture ou d'une identité. Comprendre ainsi la région revient à combiner plusieurs éléments : la similarité des cultures, l'appartenance aux mêmes organisations internationales, la conclusion d'alliances entre ces États, la similarité démographique, la proximité géographique et l'interaction sécuritaire (Lemke, 2002 : 68).

À la lumière de tous ces éléments de la région, nous pouvons proposer une définition de la région en l'assimilant à la mise en commun d'un ensemble d'États liés non seulement par la proximité géographique, mais, également par des interactions politiques, économiques et surtout sécuritaires dans l'objectif de gérer les différentes externalités qui s'imposent à eux et, assurer la paix et la sécurité de manière durable. Quand nous observons le Bassin du Lac Tchad, nous remarquons que plusieurs États sont liés par la proximité et font face aux mêmes menaces sécuritaires, aux mêmes défis économiques et politiques et aux mêmes défis fonctionnels. La

gestion de tous ces problèmes nécessite l'établissement d'une coalition régionale au sein de laquelle un leader local assure et assume un rôle primordial.

B – Importance du leader et des institutions dans la stabilité régionale

Cette partie de notre travail nous permettra de faire ressortir l'intérêt d'analyser les problèmes de sécurité au niveau régional d'une part, et l'intérêt d'utiliser la perspective hégémonique comme approche théorique à ce niveau, d'autre part.

Selon David Lake et Patrick Morgan (1997), l'ordre international d'après-guerre froide est constitué de plusieurs mutations dont l'un des premiers signes vient de la régionalisation des conflits. Cela signifie que les problèmes de sécurité se manifestent pour la plupart à l'intérieur des régions et non entre les régions. Premièrement, l'intérêt d'étudier les conflits au niveau régional tient au fait de l'entrée en jeu des menaces sécuritaires qui se propagent beaucoup plus facilement et rapidement sur les petites distances que sur les longues distances (Buzan, 1991 : 112; Buzan, et Waever, 2003 : 45). Cela est d'autant plus important du fait que les États dans chaque région n'étaient pas prêts à faire face à ces menaces d'un genre nouveau identifiables comme étant des guerres civiles et surtout des menaces transnationales telles que la piraterie maritime, les trafics transfrontaliers et de manière particulière le terrorisme. C'est le cas de la menace Boko Haram qui a réussi à s'exporter de son épicentre, le Nigéria, vers des territoires frontaliers comme le Cameroun, le Tchad, le Niger et même dans le Sahel. La pression de la proximité entre les Etats dans une région est donc la marque particulière de l'intérêt porté à l'étude des problèmes sécuritaires, car l'insécurité d'un des Etats de la région entraîne très fortement l'insécurité de tous les autres (Buzan, et Waever, 2003).

Deuxièmement, la nécessité de regarder de près ces questions sécuritaires au niveau régional tient à la nécessité de combattre ces menaces et de la manière dont les États peuvent procéder pour gérer ces externalités. Selon D. Lake et P. Morgan (1997 : 7), lorsque les conflits sont régionaux, la responsabilité de les gérer incombe aux États de la région en question. Et, dans ce contexte où l'instabilité de l'un entraîne automatiquement celle des autres, il est pertinent de privilégier la mise en œuvre d'une action sécuritaire collective au niveau régional plutôt qu'au niveau global : On parle ainsi d'interdépendance sécuritaire (Buzan et Waever, 2003 : 4) qui pousse les États de la région menacée à mutualiser leur effort et impulser une réponse commune et efficace face à la menace.

Pour faire face à une menace sécuritaire régionale, les États ont certes besoin de mutualiser leur effort. Cependant, dans cette constitution de coalition ou alliance régionale, la présence d'un leader est primordiale pour la stabilité régionale et la paix (Lemke, 1996 ; Lemke, 2002 ; Nolte, 2016). Le niveau régional constituant ainsi un sous-système international, il a aussi besoin d'un leader qui est actif politiquement et militairement, contrôle et hiérarchise le sous-système avec pour but de maintenir son hégémonie par la préservation de la paix (Lemke 2002 : 49). Cependant, la préservation de la paix se fait avec l'apport et l'interaction des autres États de la région. Cela reflète en quelque sorte le rôle du Nigéria dans le Golfe de Guinée et surtout en Afrique de l'ouest au tournant des années 1990 face à la multiplication des crises qui ont frappé cette partie de l'Afrique. À la lumière du leadership nigérian dans les interventions de l'Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group ou ECOMOG au Libéria et en Sierra Leone, il en ressort qu'un leader est un atout pour la stabilité régionale, car ses actions et son leadership déterminent la dynamique de paix ou de conflit dans cette région.

Mais la dynamique dans laquelle le leader joue ce rôle important peut s'inscrire dans une démarche individuelle et/ou surtout dans une action collective avec les autres États de la région par le biais d'une institution supranationale. Le leadership d'un leader et les institutions sont complémentaires. Il peut y avoir une dépendance mutuelle entre ces deux notions et ce sont les termes clés de ce chapitre théorique. Le leadership a besoin d'institutions au sein desquelles il peut rassembler les États, créer un cadre de concertation et établir des règles communes. Le leader a aussi besoin des institutions pour favoriser la participation de tous les États à un lien solide de dépendance et de réponse commune en temps de crise. L'institution commune/régionale reste donc la base de toute action collective parce qu'elle est le lieu de prise de mesure commune et le lieu par excellence d'alliance et de mutualisation des moyens (Pedersen, 2002 : 683).

L'institution régionale quant à elle, est dépendante du leader en ce sens qu'il joue un rôle actif de coordination et régulation des activités communes et est à la tête des arrangements stratégiques et opérationnels sur une longue durée. Comme le dit Petropoulos Sotiris (s.d : 1) le leader aura aussi pour tâche de socialiser les États de la région aux valeurs communes. Bien plus, la présence d'un tel leader au sein d'une institution a un impact sur les affaires régionales en réduisant le nombre des conflits dans la région, en augmentant l'organisation au sein des institutions régionales, et en permettant une gestion des crises internes ou régionales d'une manière plus efficace par le biais de la mobilisation des coalitions et de la solidification des alliances : le leader, par son leadership, rend ainsi efficace le fonctionnement d'une institution et une mutualisation à long terme. C'est le sens de Detlef Nolte: "A hegemonic stability theory claims that institution designed to help states to cooperate with each other are more likely to be created and maintained when there is a powerful state that is capable of providing collective goods and willing » (2010:897).

En bref, l'exercice du leadership a plus de sens dans le cadre institutionnel et l'efficacité d'une institution supranationale est donc fortement dépendante de la présence d'un leader. C'est pour cela que Thomas Pedersen a écrit que «in region where institutionalization has failed or stagnated, a hegemon has normally been lacking » (2002: 678).

À la lumière de ce qui précède, il ressort que l'une des fonctions du leader serait d'amener les autres États du système régional à agir ensemble dans le respect des règles communes fixées et approuvées par tous au niveau institutionnel régional : on dit dans ce cas que l'hégémon joue un rôle de leadership même si celui-ci doit avoir la capacité d'agir de manière coercitive s'il le faut pour instaurer la paix. Le leadership vise à guider, orienter, conduire et influencer politiquement et diplomatiquement un groupe d'États dans le but d'atteindre ou de réaliser des objectifs communs (Nolte, 2010 : 890). Le leadership vise aussi à assurer la direction et la coordination des actions communes (Destrati, 2010 : 924).

Ainsi, les éléments de l'hégémonie et du leadership sont nécessaires à la puissance régionale pour assurer la responsabilité de la sécurité régionale, pousser les États de la région à la coopération à l'intérieur d'institutions, éviter le phénomène de « cavalier solitaire », exercer une influence dans les affaires régionales, être en première ligne dans le processus de stabilisation régionale et, guider la région en assistant les États membres (Destrati, 2010 : 904-906). C'est le cas par exemple du Nigéria qui, durant les années 1990, a joué un rôle majeur et de premier plan dans la gestion des crises en Afrique de manière générale et surtout dans la stabilisation de l'Afrique de l'Ouest frappée par la multiplication des guerres civiles comme au Libéria ou en Sierra Leone, des rebellions internes comme en Côte d'Ivoire et une multitude de coups d'État comme c'était le cas en république de Guinée et au Burkina-Faso.

La stabilité hégémonique au niveau régional est étroitement liée à l'explication de ma problématique de recherche sur l'échec d'application des mécanismes de sécurité dans le Bassin du Lac Tchad pour endiguer Boko Haram. Nous remarquons que l'hégémonie régionale a une implication sécuritaire. L'objectif était d'assurer la paix et réduire le risque d'escalade armée dans la région même si la paix recherchée contribue à conserver la propre puissance de l'hégémon : ceci par la présence d'une puissance locale/régionale capable d'action unilatérale et disponible pour socialiser les autres acteurs étatiques régionaux aux valeurs et règles communes à respecter en temps de paix comme en temps de conflit. Les expériences passées des troubles en Afrique subsaharienne et particulièrement en Afrique de l'Ouest montrent qu'il y a un État, le Nigéria, qui a mobilisé des coalitions régionales, augmenté sa présence dans les missions de paix afin de maintenir la stabilité telle que nous le verrons dans le chapitre trois. Dans le cadre de la lutte contre Boko Haram, les actions étatiques individuelles ont marqué la période entre 2009-2014, période pendant laquelle le groupe Boko Haram a connu une ascension fulgurante. Cela veut dire en d'autres termes que Boko Haram s'est régionalisé, mais les réponses étatiques et surtout celles des États directement touchés par les activités du groupe terroriste étaient individuelles sur la base des politiques nationales et non sur la base des politiques sécuritaires régionales.

III – Importance de la théorie de la stabilité hégémonique dans la lutte contre les nouvelles menaces

Dans ce travail de recherche, une source importante du manque de leadership et de la multitude des institutions régionales ayant favorisé Boko Haram vient du fait que cette menace terroriste est d'abord une nouvelle forme de menace, car elle est asymétrique, interne à l'hégémon et s'est

inscrite plus tard vers une dimension transnationale dans une région avec une multitude d'institutions de sécurité. Sur la base de cette observation, il est possible de formuler des critiques contre la théorie de la stabilité hégémonique.

La principale critique que je trouve primordiale de souligner dans cette théorie de la stabilité hégémonique et sa transformation régionale est qu'elle ne se penche que sur la sécurité interétatique. Elle se focalise sur la paix entre les États et néglige l'aspect sécuritaire interne aux États. Tout d'abord, la théorie de la stabilité hégémonique néglige l'importance qu'un leader étatique devrait jouer dans un contexte de guerres civiles. Nous pouvons définir une guerre civile comme étant un conflit violent ayant comme acteur l'État et, un ou plusieurs groupes rebelles armés (Jentzsch, Kalyvas et Schubiger, 2015). Ce genre de conflit, dont les causes sont souvent socio-économiques, d'appartenance identitaire et partisane (Forest, 2004 : 6) montrent dans certains cas l'incapacité du pouvoir étatique de mettre fin aux atrocités. Dans ces conditions qui nécessitent souvent une intervention régionale ou internationale, la théorie de la stabilité hégémonique peut aussi prendre un rôle important en ce sens qu'elle amène une coalition d'États dirigée par un leader à intervenir dans le conflit interne en question afin de créer des conditions favorables à la paix, apporter le calme, stopper les multiples massacres et restaurer la stabilité interne et régionale. C'est le cas par exemple de l'intervention d'une coalition régionale sous le leadership du Nigéria au Libéria et en Sierra Leone mieux détaillée dans la première partie de notre chapitre 3.

Douglas Lemke (2008 : 774), appuie cette transformation de la théorie de la stabilité hégémonique du niveau interétatique au niveau des nouveaux modes de conflit tel que les guerres civiles comme nous le mentionnons. Selon lui, les théories des relations internationales ne devraient pas juste s'appliquer aux conflits interétatiques, mais peuvent aussi s'appliquer aux

conflits intra-étatiques (Lemke, 2008 : 774). Les guerres civiles et les guerres interétatiques ont donc plusieurs effets similaires si l'on analyse l'apparition du conflit, sa durée et les conséquences que ce conflit pourrait causer (Lemke, 2008 : 785; Cunningham et Lemke, 2013). Ainsi, la distinction entre guerre civile et guerre interétatique n'est pas nécessaire d'une part et est trompeuse d'autre part (Cunningham et Lemke, 2013 : 610). Les deux auteurs mentionnent à ce sujet que: « The similar theoretical arguments about the determinants of civil wars and interstate wars and consistent empirical findings in our analyses provide reason to believe these phenomena are influenced by similar factors » (2013: 624-625).

Alors, si nous pouvons considérer ces deux modes de conflits comme ayant des causes et des effets similaires, le processus de stabilité d'une région à travers la présence d'un leader pourrait être le même que ça soit dans un conflit interne ou interétatique, sauf si la menace se trouve à l'intérieur de l'hégémon.

La menace interne à l'hégémon est donc une exception pouvant entraver une réponse collective régionale ou internationale telle que nous l'explicitons dans la seconde partie de notre chapitre 3 avec la montée en puissance de Boko Haram dont le fief se trouve dans le Nord du territoire du Nigéria, qui a eu des sérieuses difficultés à contenir et venir à bout de la menace. Le Nigéria a été considéré comme un pourvoyeur de paix en Afrique de l'ouest et même en Afrique centrale au vu de ses interventions dans les missions de paix en République Démocratique du Congo et au Tchad. Ses multiples interventions et les coalitions formées sous son égide ont amené Adekeye Abebajo (2000) à le qualifier de « gendarme africain » lui donnant donc un statut de leader régional. Selon William Wohlforth (2009 : 57), le statut est très important pour les États confiants dans leurs capacités matérielles et leur sécurité nationale. Cela se remarquera dans la seconde partie de notre chapitre 3 où le Nigéria malgré ses difficultés face à Boko Haram va surestimer la

capacité militaire de son armée et va défendre son statut de leader régional gagné au prix de son leadership interventionniste dans les années 1990 et tenant compte de ses autres attributs de puissance tel que mentionné par Deborah W. Larson, TV Paul, William C. Wohlforth (2014 : 7) : la culture, la position géographique, la démographie, l'influence diplomatique. La défense de son statut va le pousser à s'octroyer le droit d'intervenir dans d'autres États pour neutraliser les cibles identifiées comme des adeptes de Boko Haram, mais refuser toute intervention sur son territoire national ayant des incidences sur la coopération régionale. Il est nécessaire de souligner qu'il est assez difficile de connaître l'effectivité et l'efficacité de la coopération régionale dès lors que la menace est interne à l'hégémon régional. Notre mémoire de recherche s'attelle aussi à voir ce qui se passe au niveau de l'action régionale lorsqu'il y a conflit civil à l'intérieur de celui qui était hégémon régional.

De plus, la littérature sur la théorie de la stabilité hégémonique n'a jamais été appliquée dans des contextes marqués par des mouvements insurgés terroristes et transnationaux dans l'échiquier des conflits et menaces dans le monde. Les menaces transnationales peuvent être définies comme des menaces qui transcendent les frontières étatiques et les frontières d'institutions supra-nationales par leurs actions violentes, leur ancrage territorial dans plusieurs États à la fois et leur diffusion rapide profitant de la porosité des frontières. Au nombre de ces menaces transnationales nous avons le trafic de drogue, le trafic d'armes et des êtres humains, la piraterie maritime et, de manière particulière, le terrorisme islamique de Boko Haram, objet de notre étude de cas.

Cependant, il faudrait penser ce leadership en terme de « Cooperative leadership » permettant une action commune au sein d'institutions communes où d'autres États peuvent aussi s'exprimer et jouer un rôle dans le déroulement de la mission et de l'action collective. Un leader est facteur de paix non seulement parce que celui-ci a la capacité d'imposer les règles du jeu du système, mais

aussi parce qu'il a la capacité d'agrèger les autres acteurs du système pour une action collective au sein des mécanismes communs. Ces mécanismes communs se trouvent ainsi dans l'institution commune supranationale même si celle-ci est *ad hoc*. Il serait important d'éviter la prolifération d'institutions régionales et que l'institution supranationale dans laquelle interagissent les États du Bassin du Lac Tchad ait la maîtrise en totalité de la zone géographique ciblée par la nécessité d'une intervention. Au cas contraire, la dynamique collective risque d'avoir de sérieuses difficultés, comme je le fais observer dans le chapitre 4.

J'émet ainsi deux hypothèses en lien avec la particularité de la menace Boko Haram qui a comme épicerie le Nigéria, pays combinant tous les atouts pour assumer le rôle de leader régional : première puissance économique de la sous-région et de l'Afrique, pays le plus peuplé de la sous-région et de l'Afrique, troisième puissance militaire du continent (Luthumbue, 2013). La théorie de la stabilité hégémonique me permet de démontrer que l'absence d'un leader (Kindleberger, 1973 ; Perderson, 2002 ; Frazier et Stewart-Ingersoll, 2010) qui pourrait impulser et coordonner l'action sécuritaire collective dans le Bassin du Lac Tchad est la cause de l'échec des mécanismes de sécurité permettant d'endiguer Boko Haram.

Le passé de cette région a vu une politique interventionniste du Nigéria qui sur la base des mécanismes régionaux de sécurité mobilisait des coalitions pour stabiliser les États en situation de guerre civile comme le Libéria et la Sierra Leone d'autant plus que ces conflits menaçaient la stabilité et la paix régionale. Dans le cas de la menace Boko Haram qui est devenue régionale, il a manqué un leadership capable de mobiliser une coalition et une alliance efficace afin de contrer les atrocités du groupe et reposer les bases d'une stabilité régionale menacée. Ce manque de leadership peut s'expliquer premièrement par le fait que la menace est interne à l'hégémon nigérian. Celui-ci par son attitude au niveau régional semble avoir négligé la constitution d'une

alliance ou coalition régionale et priorisé sa capacité à venir à bout de ce groupe terroriste qui essayait de se propager par des attaques violentes contre les pays frontaliers dont le Cameroun, le Niger et le Tchad ou par la constitution des cellules dormantes dans ces pays et dans d'autres comme le Sénégal (Jeune Afrique, 2015), la Centrafrique et même le nord du Mali (Comolli, 2015b). Ensuite, le manque de leadership s'explique par la faiblesse d'une partie des États du Golfe de Guinée qui n'ont pas la capacité militaire de se projeter hors de leurs frontières. Enfin, le manque de leadership s'explique par le manque d'intérêt de certains États concernant le problème Boko Haram.

En second, je montre que la multiplication des institutions n'a pas été un atout pour l'application de ces mécanismes régionaux de sécurité. Destrati, Detlef Nolte, Thomas Pedersen et Sotiris mentionnent que les institutions supra-nationales sont importantes pour la réalisation des objectifs collectifs. La coopération institutionnelle a démontré ses fruits dans les interventions de la CEDEAO sous l'égide du Nigéria au Libéria et en Sierra Leone. Cette coopération au sein d'une institution supranationale est donc importante pour contrer Boko Haram parce qu'au sein des institutions se trouve l'ensemble des mesures à prendre pour une action commune en cas de menace contre la stabilité d'une région. Cette coopération institutionnelle permet aussi la contribution de tous les États de la région, car la stabilisation et la gestion de telles crises sont l'affaire de tous. Mais, dans le cas de Boko Haram, nous verrons qu'il y a un problème d'institution supra-nationale, car le groupe terroriste est actif dans une région à cheval entre la CEEAC et la CEDEAO, reconnues par les Nations Unies comme pôle d'intégration et de maintien de la paix. Cette activité de Boko Haram dans cette zone a rendu difficile toute action institutionnelle supranationale autonome d'une ou de l'autre des organisations : Ce qui n'était pas le cas en Sierra Leone ou au Libéria où la CEDEAO sous l'égide du Nigéria était celle qui

couvrirait la zone géographique et la plus à même d'intervenir. De plus, comme discuté dans le chapitre 4, l'on remarque la présence de plusieurs institutions ayant à la fois un mandat d'intégration économique et un mandat de maintien de la paix et de la sécurité causant ainsi un problème de coordination des actions et un manque de monopole spatial par une organisation pour intervenir efficacement.

M'appuyer sur cette théorie pour démontrer mes thèses est d'une très grande pertinence, car elle permettra de réaffirmer que l'efficacité et le bon fonctionnement des institutions à vocation économique et/ou sécuritaire dépend non seulement de la présence et la capacité d'une puissance locale qui sera hégémon quand il le faut, mais se focalisera beaucoup plus sur le leadership en amenant les autres États à se joindre à l'action collective tout en coordonnant celle-ci, car l'on parle de coopération institutionnelle. Aussi, pour que cette efficacité de l'action commune au sein d'institution soit avérée, il faut éviter la multiplication de plusieurs institutions dans une même région et surtout leur chevauchement. Le leadership au sein d'une institution est primordial pour l'action sécuritaire commune.

Ma contribution théorique est donc d'adapter la théorie de la stabilité hégémonique à la lutte contre les nouvelles menaces plus particulièrement le terrorisme transnational. Cela veut dire, en d'autres termes, qu'un leader étatique n'est pas seulement nécessaire pour mener des alliances et coalitions contre un autre État ou groupe d'États, il est aussi nécessaire pour la restauration de la stabilité et la paix dans un contexte marqué par l'asymétrie des menaces et attaques terroristes transnationales. L'État leader est donc pertinent pour mener des coalitions au sein des institutions supranationales, rendre possibles et efficaces les actions communes contre les mouvements terroristes. Ma seconde contribution théorique vise à montrer comment c'est difficile de réussir

une coopération régionale sécuritaire lorsque la menace est interne à l'hégémon comme cela est observé dans le cas du Nigéria et de Boko Haram.

Chapitre III : Dysfonctionnement dans la réponse régionale contre la montée en puissance de Boko Haram

Introduction

Au vu du drame sécuritaire et humanitaire causé par Boko Haram, je me suis demandé : pourquoi les mécanismes régionaux de sécurité fixés par les États n'ont pas permis d'endiguer la menace posée par ce groupe terroriste?

Plusieurs hypothèses peuvent être soulevées pour répondre à cette problématique. Dans le cadre de mon travail de recherche, je tenterai de donner une explication de ma problématique à partir de deux hypothèses. Dans ce chapitre, je défends la première hypothèse selon laquelle le manque de leadership régional explique la non-coopération des États au sein des mécanismes régionaux sécuritaires qu'ils se sont fixés dans la région. Appuyer la validité de cette hypothèse revient dans un premier temps à faire un retour en arrière sur le leadership sécuritaire nigérian à la fin des années 1990 ayant permis de constituer des coalitions régionales pour intervenir dans des conflits internes (I). J'ai choisi de me focaliser sur le leadership nigérian dans le Bassin du Lac Tchad divisé entre les États de la CEEAC et la CEDEAO parce que la CEEAC n'a pas connu de leader et de leadership crédible depuis sa création. Ce problème de leadership dans la CEEAC se résume à ces propos de Michel Luthumbue et Simon Massock:

« En Afrique centrale, le déficit de leadership a longtemps caractérisé ses dynamiques, marquées par l'ambition limitée d'États qui soit ne peuvent pas exercer d'influence – en raison de leur taille (Gabon et Guinée équatoriale), de leur capacité diplomatique réduite (Congo-Brazzaville et Tchad) ou des conflits qui les affligent (RDC et RCA) – ou ne veulent pas, en raison de choix diplomatico-stratégiques (Cameroun) ou de l'intérêt bien plus marqué qu'ils portent à d'autres régions (Angola et RDC) » (2014 : 7).

Ensuite, je vais démontrer analytiquement l'argument que je défends, selon lequel, dans le cas de Boko Haram, l'attitude du Nigéria et le manque d'intérêt du Tchad ont été un frein à la constitution d'une coalition régionale contre cette menace terroriste (II).

I – Leadership traditionnel du Nigéria

En 1981, Shehu Shagari, président du Nigéria jusqu'en 1983, disait : « Just as president Monroe proclaimed the American hemisphere free from the military incursions of European empire builders and adventures, so also do we in Nigeria and in Africa, insist that African affairs be left to Africans to settle » (Shagari, 1981:76). Le président Shagari venait par ces paroles réaffirmer l'ambition hégémonique africaine et sous-régionale du Nigéria depuis l'indépendance en 1960 (Adebajo, 2000 : 186). Ce pays a longtemps tenté de mettre en œuvre la vision formulée par Shagari en se dressant en leader régional.

Le Nigeria, qui est le pays le plus peuplé d'Afrique avec 140 millions d'habitants en 2010 (Adebajo, 2010 : 414), est nanti de capacités militaires, économiques et diplomatiques qui lui ont permis de jouer le rôle de leader régional de l'Afrique de l'Ouest pendant des décennies (Singe, 1999 : 61). Le leadership du Nigéria a été remarqué lors de la création et la mise en place des institutions régionales telles que la CEDEAO (Obi, 2008 : 189). Mais le plus important vient du fait que le leadership assumé par le Nigéria l'a poussé à s'impliquer au nom de la stabilité, de la paix et de la sécurité dans les conflits armés internes en Afrique de l'Ouest, et à guider plusieurs résolutions pacifiques de certaines crises dans la région. Troisième puissance militaire du continent africain et première de la CEDEAO, hégémon régional de par ses capacités (Luthumbue, 2013 : 1), le Nigéria s'est attribué la responsabilité de s'impliquer dans l'agenda sécuritaire en Afrique, et s'est positionné comme le « policier sous-régional » pour la paix et la

stabilité (Adebajo, 2000 : 185). C'est dans cet ordre d'idée qu'il a réussi en tant que leader régional à constituer une coalition et intervenir au nom de la stabilité et la paix au Libéria (A), en Sierra Leone (B) et dans plusieurs missions de soutien à la paix (C).

A – Leadership du Nigéria dans l'intervention de la CEDEAO au Libéria

Avec la montée en 1989 des violences et des massacres ethniques entre les partisans du président Samuel Doe et de son principal rival Charles Taylor, massacre dont le bilan se situe autour d'au moins cent cinquante mille morts et environ deux millions de déplacés et des réfugiés dans les pays voisins du Libéria (Forest, 2004 : 28), l'inquiétude sous-régionale a commencé à se faire ressentir sur la nécessité de trouver une solution à ce conflit qui causait beaucoup de dégâts humains et matériels et risquait de s'exporter au-delà des seules frontières du Libéria (Shaw et Ihonvbere, 1996 : 35) par le flot des dizaines de milliers de réfugiés vers les pays voisins (Howe, 1996-97), des déplacés estimés à 1,2 million (Tuck, 2000 : 1) et par les multiples tentatives de Taylor d'internationaliser le conflit en l'exportant vers la Sierra Leone (Reno, 1998 : 113). Alors que les Nations-Unies et les États-Unis d'Amérique n'étaient pas prêts à intervenir, le Nigéria, pays dont le leadership a été remarqué dans la création de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest en 1975 (Adebajo, 2000 : 186; obi, 2008 : 189), a continué à assumer ce leadership en jouant le rôle de «grand frère» qui se soucie de la paix et la sécurité dans la région (Boas, 2001 : 709 ; Tolu, 2013 : 43 ; Yoroms, 1993 : 84). Il a ainsi initié une intervention au Libéria dont l'objectif était de stopper le massacre des civils nationaux et étrangers et d'aider le peuple libérien à restaurer une démocratie institutionnelle par le biais de l'organisation d'élections libres (Adebajo, 2002a : 53). Le président nigérian à cette époque Ibrahim Babangida, disait à ce sujet : « We believe that if a crisis is of such level that has the potential to threaten the stability, peace and security of the sub-region, Nigeria, in collaboration with others in this sub-

region, is duty-bound to react or respond in an appropriate manner necessary to ensure peace, tranquility and harmony » (Tuck, 2000:5).

Le Nigéria a assumé un rôle de leader sous-régional pour donner une réponse forte à la crise au Libéria. C'est à son initiative dans les négociations ouest-africaines que l'Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group ou ECOMOG, armée de la CEDEAO, a été créé au sommet de Banjul de mai 1990, avec pour objectif principal de restaurer l'ordre et l'état de droit au Libéria et permettre au processus politique et diplomatique ayant échoué auparavant de reprendre son cours (Shaw et Ihonvbere, 1996 : 32; Francis, 2008 : 111). C'était la première fois dans l'histoire de l'Afrique post guerre froide qu'une telle initiative se produisait pour régler un conflit (Yoroms, 1993 : 84). C'est la première mission de maintien et d'imposition de la paix mise sur pied en Afrique par les Africains et pour les Africains.

Sous l'égide du Nigéria, l'ECOMOG a progressivement rendu effectif son déploiement avec la présence de trois mille soldats dans la capitale libérienne Monrovia en août 1990, augmenté à seize mille soldats en 1993. Leur mission était multidimensionnelle : imposition de la paix, protection de l'aide humanitaire, cantonnement des rebelles et désarmement (Tusk, 2000 : 2). Parmi ces 16 000 soldats déployés au Libéria, 12 000 étaient des soldats nigériens (Adebajo, 2010 : 425) montrant ainsi la force du leader. Le début de l'intervention du Nigéria et de ses alliés sous la bannière de l'ECOMOG a été très timide, du fait de leur neutralité face aux différentes parties en conflit : le régime de Samuel Doe qui gouverne et plusieurs groupes rebelles dont les plus féroces étaient le National Patriotic Front of Liberia ou NPFL de Charles Taylor et le Independent National Patriotic Front of Liberia ou INPFL de Prince Johnson (Adibe, 1995 : 323). Cette timide présence de l'ECOMOG à Monrovia en août 1990 n'a pas empêché la capture et l'assassinat du président Samuel Doe, entraînant l'effondrement de l'Etat et la

multiplication des violences contre la population civile (Yoroms, 1993). Mais sous l'autorité du général nigérian Joshua Dogonyaro, ayant remplacé le général ghanéen Arnold Quainoo, les forces de l'ECOMOG renforcées par l'artillerie, ont réussi à contrer plusieurs attaques du NPFL (Shaw et Ihonvbere, 1996 : 39) et ont lancé des offensives en 1990, 1992 et début 1993 contre les positions tenues par les rebelles du NPFL avec pour ambition d'imposer la paix, démobiliser les groupes rebelles (Adibe, 1995 : 324) et obliger la reprise des négociations : "The General managed to achieve his objectives: after a sustained three-week offensive in 1990, the NPFL was repelled from central Monrovia, a buffer zone was secured, (...) and Charles Taylor accepted a cease fire" (Adebajo, 2002 b:20).

C'est l'autorité d'un général nigérian ayant démontré la supériorité militaire de l'ECOMOG qui a amené les deux principaux chefs de guerre Charles Taylor et Prince Johnson à accepter le cessez-le-feu et décider de se mettre à la table des négociations à la fin des années 1990 (Boas, 2001 : 710), même si ce cessez-le-feu n'a été que de courte durée. Les mêmes scénarios se sont passés en 1992 et 1993 en ce que l'offensive des troupes de l'ECOMOG conduisait toujours Charles Taylor à la table des négociations. Le leadership assumé par le Nigéria en fournissant une partie du nécessaire pour l'intervention au Libéria a démontré sa détermination à jouer un rôle crucial dans les crises touchant sa sphère d'influence (Tolu, 2013 : 44). Selon Thomas Perderson (2002), l'importance pour un hégémon de coopérer avec d'autres États du système est un atout pour l'action collective. La majorité des États de la CEDEAO reconnaissaient le leadership nigérian et soutenaient l'intervention au Libéria (Shaw et Ihonvbere, 1996 : 36). Il s'agit ainsi du Sénégal, de la Gambie, de la Sierra Leone, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Togo et du Bénin. Le Bénin et le Togo ont accueilli plusieurs tours de négociation entre les factions rebelles et belligérantes du Libéria. Les autres États susmentionnés ont envoyé des troupes au sol. Le leadership nigérian

a donc réussi à coaliser les États de la sous-région pour stabiliser le Libéria. Plusieurs de ces États ayant rejoint le Nigéria dans l'intervention au Libéria sont des États francophones dans une sous-région où l'on parlait d'une grande division entre les États selon qu'ils sont francophones ou anglophones : le leadership nigérian allait donc au-delà de cette division linguistique issue de la colonisation.

B – Le leadership du Nigéria dans l'intervention de la CEDEAO en Sierra Leone

La guerre civile en Sierra Leone est due en partie à la montée en puissance de la RUF, soutenue par les seigneurs de guerre libériens plus particulièrement Charles Taylor (Reno, 1998 : 113). Déjà, avant le déclenchement des hostilités dans ce pays, un léger contingent des troupes de l'ECOMOG était présent en Sierra Leone depuis le début de la guerre civile au Libéria avec pour mandat de protéger les institutions étatiques contre les assauts de la RUF soutenue par le NPFL (Woods et Reese, 2008 : 39). Des négociations entre le gouvernement d'Ahmed Tejan Kabbah, nouvellement élu, et la RUF avaient même conduit à un accord de sortie de crise dont l'application devait prendre effet à partir du 23 octobre 1997 donnant l'espoir d'une paix après un long conflit (Boas, 2001 : 715). C'est le coup d'État de Johnny Koroma contre Tejan Kabbah 1997, auquel on ajoute l'accord de partage de pouvoir entre la junte nouvellement installée et la RUF, qui ont entraîné l'intervention de l'ECOMOG.

La CEDEAO, sous l'égide du Nigéria, a vainement essayé de résoudre la crise de manière diplomatique, avant d'adopter une série de sanctions économiques contre la junte sierra léonaise (Adebajo, 2002 b : 87). L'article 16 du pacte d'assistance commun de la CEDEAO stipule qu'un État qui subit une attaque peut bénéficier d'une action ou assistance de la communauté (Arthur, 2010 : 10). L'intervention armée était ainsi une voie pour restituer l'ordre démocratique après

l'échec des négociations et des sanctions économiques. L'ECOMOG s'est ainsi engagé militairement en Sierra Leone sous le code de l'opération « SANDSTORM » avec pour objectif la reprise de la capitale Freetown occupée par la junte, sa sécurisation et la restauration du régime démocratiquement élu (Woods et Reese, 2008 : 42). Au nom du pacte d'assistance commune signé en 1979 par les États de la CEDEAO et au nom de la défense de la démocratie, les troupes du Nigeria, soutenues par celles du Mali, du Ghana et de la Guinée, ont entamé une campagne de bombardement contre les positions de la junte et de la RUF dans la capitale (Goldman, 2005 : 468). Sous la direction du général nigérian Maxwell Khobe ayant servi au Libéria, l'ECOMOG a fait usage de l'artillerie lourde combinant l'armée de l'air, la marine et l'infanterie pour venir à bout du blocus de Freetown (Adebajo, 2002 b : 88). En mars 1998, après une résistance ardue, la capitale Freetown a été libérée des soldats de la junte militaire de Koroma et il y a été procédé à la réinstallation de Tejan Kabbah (Boas, 2001 : 716). Selon Larry J. Woods et Timothy R. Reese (2008 : 44-46), les troupes de l'ECOMOG ont pleinement exécuté le mandat que leur a confié la CEDEAO. Ils ont repris la capitale Freetown, l'ont sécurisée et ont restauré le pouvoir de Tejan Kabbah, président démocratiquement élu. En plus, ils ont repris plusieurs autres villes afin de faire revenir le calme, favoriser le retour des réfugiés et déplacés, et permettre le redémarrage des activités socio-économiques. En outre, les troupes de l'ECOMOG ont défendu leur mandat de protection de Freetown et de ses institutions lors d'une violente incursion de près de dix mille rebelles dans la capitale en 1999 (Adebajo, 2002 b).

C – Le Nigéria et les missions de soutien à la paix

Selon Kpaa Kabee et Desmond Okechukwu (2013 : 1), les missions de soutien à la paix ont pour objectif de créer les conditions d'une paix durable où elles sont déployées. Le Nigéria, leader de la région, s'est illustré dans les missions de soutien à la paix sous l'égide des Nations Unies, de

l'Union africaine en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. L'objectif dans cette sous partie est de montrer qu'au-delà de la constitution d'alliance, le Nigéria a participé à d'autres missions sécuritaires dans la région avec pour objectif la stabilité régionale.

Après la restauration de la démocratie au Nigéria en 1999 et l'ascension au pouvoir d'Olusegun Obasanjo, celui-ci a exprimé sa volonté de retirer ses troupes de la Sierra Leone (Adebajo, 2002 b : 100). Suite à cette décision, le Conseil de Sécurité a décidé dans ses résolutions 1270 en 1999 et 1289, de créer une mission de maintien de la paix en Sierra Leone avec un mandat robuste de mettre en exécution l'accord de paix de Lomé de 1999 : désarmement et démobilisation des anciens combattants, respect du cessez-le-feu entre les belligérants, sécurité des institutions étatiques et maintien de l'ordre (Résolutions du C.S 1270 et 1289).

Ce mandat robuste impliquait aussi la présence de troupes pour le mettre en œuvre. Le Nigéria a joué un grand rôle dans cette mission internationale de soutien à la paix à l'initiative de Koffi Annan et d'Ahmed Tejan Kabbah qui ont compris que la stabilité et la sécurité de la Sierra Leone tenaient aussi à la présence des troupes nigérianes sur le théâtre des opérations. Le Nigéria a envoyé trois mille cinq cents soldats dans le cadre du mandat onusien. Le contingent nigérian constituait la plus grande contribution des troupes de tous les pays qui participaient à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone ou UNAMSIL (Alli, 2012 : 52). Selon Adekeye Adebajo (2002 b : 102), les troupes envoyées par le Nigéria constituaient une force de réaction rapide déployée dans les zones très insécurisées de la Sierra Leone et renforçaient la capacité des troupes onusiennes dans la mise en œuvre de leur mandat.

En dehors de la mission de paix de l'ONU en Sierra Leone où le Nigéria a démontré son importance, le conflit au Libéria a aussi connu la mise en place de plusieurs missions successives

des Nations Unies. Tout d'abord la Mission d'Observation des Nations Unies au Libéria ou MONUL a été établie entre 1993 et 1997 avec pour objectif l'observation du cessez-le-feu et l'organisation des élections. Puis, il a été mis sur pied le Bureau d'Appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL) entre 1997-2003 avec pour mission l'aide à la consolidation de la paix. Dans cette mission établie par la résolution 1509 du Conseil de Sécurité du 19 septembre 2003, le Nigéria a envoyé un contingent de plus de mille cinq cents soldats pour appuyer le mandat des Nations Unies dans la reconstruction de ce pays (Adeyeni, 2015 : 2). En outre, le Nigéria a pris part au déploiement des militaires sous l'égide de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (Adebajo, 2000 : 196) durant la crise ayant ébranlé le pays et causé sa partition entre le sud gouverné par le régime de Laurent Gbagbo et le nord occupé par les rebelles des Forces Nouvelles de la Côte d'Ivoire. Par sa présence dans les missions de paix, le Nigéria montrait que le leader peut s'impliquer dans toute initiative visant l'apport de la paix dans sa région de prédilection.

Au-delà de son implication dans le maintien de la Paix au niveau régional, le Nigéria a projeté son influence dans d'autres régions d'Afrique. Il s'est notamment illustré dans les efforts de support à la paix en Afrique centrale dès le lendemain de son indépendance en 1960 (Kuna, 2005 : 7). De ce fait, le jeune État a vu les Nations Unies comme étant un endroit qui lui permettrait de contribuer à la paix et la sécurité internationale (Saliu, 2000 : 108). Cette première mission de l'histoire du nouvel État souverain s'est faite dans le cadre de la mission des Nations Unies pour le Congo créée par la résolution 143 du Conseil de sécurité (Adeniyi, 2015 : 1). L'objectif de cette mission était d'assurer l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Congo, de prévenir la guerre civile, d'assurer le retrait de tous les conseillers et forces militaires et paramilitaires étrangers ne relevant pas des Nations Unies, ainsi que de tous les mercenaires

(ONU, 1960). Le Nigéria a ainsi envoyé mille trois cent cinquante soldats pour participer à cette mission. Ces soldats ont été les derniers à quitter le territoire congolais après la fin de la mission et ils ont été félicités par la communauté internationale pour leur leadership, leur réactivité et leur habilité (Chigozie et Ituma, 2015). Cela laisse croire que leur action a été positive et a eu un impact décisif. Cette mission marquait donc les ambitions de leadership du Nigéria hors de son cadre sous régional. Cette vision de l'ambition régionale du Nigéria s'est observée depuis le discours d'indépendance du premier ministre nigérian Abukabar Tafawa Balewa le 1^{er} octobre 1960 exprimant la volonté du Nigéria pour la recherche de la paix :

“This great country (Nigeria), which has now emerged without bitterness or bloodshed, finds that she must at once be ready to deal with grave international issues. This fact has of recent months been unhappily emphasized by the startling events which occurred in this continent.....we must at once role an active play in maintaining the peace of the world and in preserving civilization.”
(Blackpast.org)

En dehors de sa participation au Congo démontrant son aspiration à la paix, le Nigéria a continué dans sa doctrine de politique étrangère visant à participer à la stabilisation des Etats de la région. Voulant ainsi confirmer son ambition de paix au-delà de son cadre ouest-africain, le Nigéria a joué un grand rôle dans la recherche de paix durant la guerre civile au Tchad. Ayant connu l'apogée des violences entre 1975-1979, la guerre civile tchadienne a fait ressentir au Nigéria une insécurité grandissante due au flux de réfugiés et à la peur de contagion des combats dans le nord de son territoire (Akinterinwa, 1987 : 1). À l'initiative de plusieurs États dont la France et la Suisse qui demandaient au Nigéria de prendre ses responsabilités, et avec l'accord des protagonistes au conflit c'est-à-dire le président Tchadien Malloum et son premier ministre Hissen Habré, le Nigéria a ouvert des négociations à Kano, ville du nord du Nigéria, sous l'égide de l'Organisation de l'Unité Africaine. De plus, le Nigéria a envoyé des troupes au Tchad (Bach,

S/D) avec pour principale mission d'assurer un cessez-le-feu, rendre solides les conditions favorables à la négociation, assurer la libre circulation des populations, participer à la démilitarisation de Ndjamena et de ses environs (Chigozie et Ituma, 2015). Le rôle moteur joué par le Nigéria avec le soutien de la communauté internationale va donc amener à la tenue d'une conférence pour la paix en 1979 et favoriser la mise en place d'un gouvernement transitoire d'union nationale sur la direction de Goukouni Weddeye : d'où l'importance du Nigéria dans le maintien de la paix.

Avec ces participations du Nigéria aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, le pays s'est hissé en champion de la recherche de stabilité, de paix et de sécurité. Il est considéré comme ayant fait partie des cinq plus importants pays contributeurs de maintien de la paix des Nations unies (Adeniyi, 2015 : 4 ; Alli, 2012 : 49). Le Nigéria a été reconnu comme le géant qui joue le rôle de leadership dans le maintien de la paix sur le continent (Mohammed, 2015 : 400; Amao et Okeke-Uzodike, 2015 : 9). C'est l'un des pays africains qui a la capacité de projection crédible des forces dans des situations complexes de maintien de la paix (Jackson, 2007 : 596), et son attitude dans les relations internationales n'est pas divergente de la politique d'une grande puissance. Ceci pourrait marquer l'importance d'un leader pour réguler et coordonner l'action commune dans la réponse à une menace commune.

Le Nigéria a donc fréquemment joué un rôle stabilisateur dans les conflits régionaux en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale en mobilisant des coalitions et en marquant sa présence dans les opérations de paix. Pourquoi n'a-t-il pas promu la coopération pour mieux contrer Boko Haram?

II – Raison de l'échec des mécanismes de sécurité régionale et montée en puissance d'une nouvelle menace : Boko Haram

Jusqu'au début des années 2000, nous avons remarqué une dynamique de sécurité dont le leadership était assumé par le Nigéria qui, dans ses opérations de paix et interventions était capable d'une part de fournir le matériel, les soldats et les fonds (Alli, 2012 : 54), et d'autre part, le leadership permettait de convaincre les États de la zone du bien-fondé de l'action collective (Jackson, 2007 : 598, Luthumbue, 2013 : 14).

La présence du Nigéria, et l'existence des mécanismes régionaux de sécurité, n'ont cependant pas suffi pour répondre efficacement au le problème Boko Haram. Cette section explique l'échec des mécanismes régionaux de sécurité à endiguer Boko Haram par l'absence de leadership au niveau régional. Pour ce faire, deux points sont à développer : (A) l'attitude du Nigéria au niveau régional, et le manque d'intérêt du Tchad (B) à assumer le leadership régional en matière de sécurité.

A – L'attitude du Nigéria au niveau régional face à la montée en puissance de Boko Haram

L'attitude du Nigéria dans les instances supranationales a joué un grand rôle dans la difficile dynamique de réponse régionale dans la lutte contre Boko Haram. Pour étayer cette idée, il est nécessaire d'une part de faire une discussion de ce qu'aurait perdu le Nigéria en acceptant une intervention sur son territoire (a). D'autre part, il est pertinent de ressortir les actions manifestes qui ont démontré que le Nigéria a manqué de volonté dans la promotion d'une coopération régionale contre Boko Haram (b).

a - Discussion des pertes du Nigéria s'il acceptait une intervention sur son territoire

Face à une intervention étrangère sur son territoire, le Nigéria aurait risqué plusieurs pertes dénaturant son image de puissance continentale et gendarme d'Afrique subsaharienne comme mentionné plus haut. Tout d'abord, une intervention internationale sur le territoire nigérian aurait été un signe de faiblesse et d'incapacité (Cold-Ravnkilde et Plambech, 2015 :33). Le Nigéria a toujours prôné l'efficacité de son armée et la qualité de son arsenal militaire comme étant sans égal dans la région. Goodluck Jonathan alors président de cet Etat en 2014 déclarait lors d'une interview à Euronews que le Nigéria avait une armée de pointe, efficace et apte à combattre Boko Haram. Cette intervention aurait pu affaibli le poids du pays au niveau régional et surtout remettre en cause sa souveraineté longtemps défendu. En effet, le Nigéria depuis son indépendance a toujours proclamé sa capacité à maîtriser ses frontières et à y exercer ses droits. Le tout premier chef du gouvernement du Nigéria Aladji Abubakar Tafawa Balewa déclarait lors du discours d'indépendance en octobre 1960 que : « We, the elected representatives of peoples of Nigeria concentrated on proving that we were fully capable of managing our own affairs both internally as an a nation. » (1960)

Les autorités du Nigéria ont cru fermement à la grandeur de son image de géant régional et continental, de l'efficacité de son armée nationale (Adebajo, 2010) et son droit à régler ses problèmes de manière solitaire comme le montre la victoire de l'armée nationale sur les rebelles biafrais en 1970 après plus de trois années de conflit armé. Cette souveraineté du Nigéria sur son territoire découle aussi du dessus pris par les troupes gouvernementales au milieu des années 1980 contre le mouvement islamiste radical appelé « mouvement Maitastine » ayant émergé dans le nord du Nigéria au début à la fin des années 1970 (Agbiboa et Maiangwa, 2013). Dans le cadre de la lutte contre Boko Haram, cette réclamation de la compétence étatique nigériane à l'intérieur

de ses frontières semble être manifeste à travers les propos du major général Chris Olukalade, porte-parole de l'armée nigériane interviewé par le quotidien Sahara Reporters en 2015: « We are a sovereign nation... Indeed we are concerned for our sovereignty as a state and that we will defend at all cost ». Le Nigéria semblait donc inquiet de voir sa souveraineté et son intégrité territoriale violées par ses voisins ou par la communauté internationale.

Deuxièmement, le Nigéria aurait risqué de perdre son statut de leader régional en acceptant une intervention contre Boko Haram. Le statut en politique ou relations internationales se définit comme la place qu'occupe un État sur la sphère supra nationale prenant en compte certains attributs et valeurs telles que la santé, la capacité coercitive, la culture, la position démographique, l'organisation sociopolitique, l'influence diplomatique (Larson, et al 2014 : 7). En Afrique de l'Ouest et dans le Bassin du Lac Tchad, le leader était le Nigéria qui, au-delà de ses atouts militaires et économiques mentionnés plus haut, a une position géographique centrée au cœur de l'Afrique et, est un pôle culturel (Luthumbue, 2013 : 7) à travers l'empire du cinéma « Nollywood ». En outre, le pays s'est construit une diplomatie dont le premier objectif est d'établir des bonnes relations avec d'autres États en Afrique et la volonté de paix et de stabilité régionale (Bello et Hassan, 2015; Brast, 2015 : 90). Ces atouts lui ont permis de jouer le rôle d'hégémon régional et continental en matière de paix et de sécurité donc l'un des signes les plus remarquables est le leadership dans la structure de la CEDEAO, de ses mécanismes de sécurité (Obi, 2008 : 189-190) et de son intervention dans les guerres civiles au Libéria et en Sierra Leone. Le Nigéria a donc envoyé un signal fort à l'international gagnant son statut de puissance régionale, mais oubliant de se soucier de la persistance de ses problèmes sécuritaires internes. Son image de géant sécuritaire a été écornée par ses sérieuses difficultés à régler ses propres menaces internes (Adegbulu, 2013) en occurrence Boko Haram, Accepter donc une intervention

régionale ou étrangère aurait donné entériné la perte de son statut de leader régional: Ce qu'il semblait ne pas vouloir laisser. C'est la raison pour laquelle Thomas Vogly et al ont dit à ce sujet que: « Policy makers in very strong states seek major power status, act to maintain that status when it is in danger of slipping and at times utilize their influence to prevent others from obtaining high status. » (2014 : 60).

b - Actions du manque de volonté du Nigéria

La régionalisation de Boko Haram et la difficile dynamique de coalition régionale durant plusieurs années suggère que le Nigéria, leader régional, n'a pas eu la volonté de rassembler les États de la région autour de lui pour donner une réponse efficace et adéquate à cette menace/ ceci par un manque de volonté. Selon Amaleia E. Kolovos (2010), la volonté politique est nécessaire au succès de toute coopération et intégration interétatique.

Ce manque de volonté du Nigéria a eu plusieurs manifestations. D'abord, ce pays a privilégié une réponse militaire forte et solitaire malgré les difficultés rencontrées sur le théâtre des opérations. Cette détermination à mettre fin seul à l'émergence des menaces internes a amené le gouvernement à intervenir militairement dans le nord de son territoire en 2004 pour lever le blocus de la ville de Kannama assiégée par les membres de Boko Haram (Montclos, 2012 :16). Une plus grande intervention des forces de défense et de sécurité du Nigéria a eu lieu en Juin 2009 avec pour objectif de mettre fin aux violentes protestations des adeptes de Boko Haram contre le meurtre de dix-sept de leur membres quelques jours plutôt (Agbiboa, 2013 b) : intervention militaire ayant causé la mort d'au moins huit cents personnes jugées comme étant des adeptes de Boko Haram (HRW, 2012 ; Comolli, 2015 b : 111). Le gouvernement nigérian a continué son intervention militaire solitaire en procédant à une déclaration d'État d'urgence en

2011 donnant tous les droits à un corps d'élite multidimensionnel constitué de toutes les composantes des forces de défense du Nigéria et déployées sous les auspices de l'« operation restore ordre » (Solomon 2012: 7). L'objectif était de restaurer l'autorité de l'État nigérian dans ces zones troublées par Boko Haram. Mais cela a été sans effet car Boko Haram a opposé une résistance solide et, au contraire opéré des avancées territoriales remarquables en mettant en échec l'armée nigériane. Ceci démontre que l'armée nigériane n'arrivait pas à venir à bout des islamistes de Boko Haram parce que ses abus des droits humains contre la population ont amené une partie de celle-ci à se rallier à Boko Haram.

Malgré les difficultés de l'armée nigériane, le président Goodluck Jonathan a déclaré en mai 2013 un deuxième état d'urgence accompagnée du déploiement supplémentaire d'une infanterie portant en total plus de 33.000 soldats déployés auxquels on ajoute du matériel militaire pour faire face au groupe terroriste (Comolli, 2015b : 120). Ce nouveau déploiement et des pouvoirs supplémentaires octroyés aux soldats n'ont pas permis à l'armée nigériane de prendre le dessus sur Boko Haram. Ce groupe terroriste a plutôt réussi à se doter d'une emprise territoriale de 30 000 km² au nord du Nigéria (Bappah, 2016). L'armée nigériane et ses services ont donc été qualifiés d'inaptes et d'incapables face à la puissance de feu des groupes insurgés et notamment des terroristes de Boko Haram (Solomon, 2012; Adegbulu, 2013; ICG, 2016 : 1). Ce privilège accordé à l'intervention solitaire pourrait être une des manifestations du manque de volonté du Nigéria.

Deuxièmement, Le Manque de volonté du Nigéria s'est manifesté par le refus durant la période 2009-2014 de toute action militaire de ses voisins (Guibbaud, 2014 : 3) et de toute présence des forces régionales sur son territoire national (Oluwatobi Bolashodun, 2015). Selon Théròux Bénoni (2015), les autorités du Nigéria ont toujours répondu par « il n'y aura pas d'intervention

sur le territoire du Nigéria » aux multiples Assistances offertes par les États de la région ou par les puissances internationales. Le Niger et surtout le Cameroun étaient préoccupés par des incursions à répétition de Boko Haram venant de l'épicentre nigérian, mais, ils n'ont jamais pu entrer sur le territoire nigérian avant 2015 pour neutraliser certaines bases du groupe Boko Haram qui contrôlait de plus en plus des territoires du nord du Nigéria et à partir desquels le groupe terroriste lançait des attaques contre les pays voisins.

De plus, le Nigéria a manqué de volonté dans la constitution de coalition régionale par son comportement au sein des organisations supranationales. Il a donc utilisé son influence pour empêcher par exemple toute initiative de coalition régionale visant la mise en place de la Force Multinationale Mixte du Bassin du Lac Tchad ou FMM, en essayant de boycotter les sommets de la Commission du Bassin du Lac Tchad ou en manœuvrant pour s'assurer de garder le leadership sur toute entreprise militaire (Théroux Bénoni, 2015). C'est le cas par exemple du président Buhari qui a obtenu des Etats de la CBLT l'occupation en permanence du commandement de la FMM (Aboubakar, 2015), alors que ce commandement au sein de la force devait être rotatif. En outre, le Nigéria s'est arrangé à ce que le premier mandat attribué à cette FMM soit le déploiement des soldats de la coalition aux frontières entre le Nigéria et les pays voisins avec pour objectif de prévenir l'expansion régionale de la menace Boko Haram (Théroux-Bénoni, 2015). Par ces actes, le Nigéria semblait vouloir non seulement contrôler toute initiative régionale en matière de lutte contre Boko Haram et voulait par ailleurs faire de Boko Haram un problème interne nécessitant une réponse étatique et non régionale ou internationale.

Non seulement le Nigéria a refusé toute intervention et assistance de ses voisins sur son territoire pour contrer Boko Haram avant 2015, non seulement il a s'est arrangé à défendre sa souveraineté par le biais du contrôle des initiatives régionales, le Nigéria s'est attribué le droit d'intervenir

dans le territoire d'un autre État pour neutraliser certaines bases supposées appartenir à Boko Haram. C'est le cas d'un bombardement aérien nigérian en mi-février 2015 ayant causé des dégâts matériels et la perte de trente-six vies humaines parmi les populations civiles dans la ville d'Anbadam au Niger (Jeune Afrique, février 2015). Le Nigéria se considérant toujours comme puissance régionale a voulu poursuivre des éléments présumés de Boko Haram ayant trouvé refuge au Niger. Et comme le statut de puissance implique le droit de regard dans les affaires des autres États du système (Larson et al, 2014 : 18), le Nigéria est soupçonné d'avoir procédé à un bombardement sans avertir les autorités nigériennes (Jeune Afrique, 2015). Ce bombardement a entraîné une vive protestation du Niger et de la méfiance : comme quoi, l'asymétrie découlant du statut de l'hégémon nigérian dans ses actions au sein de son environnement géographique semble être une entrave à la coopération régionale. La théorie de la stabilité hégémonique stipule que la présence d'un leader est nécessaire pour une coopération efficace (Kinderlberger, 1973). Mais, l'attitude du Nigéria dans la lutte contre Boko Haram a été considérée comme un frein à cette coopération régionale utile pour endiguer le groupe terroriste (Assanvo, et al 2016 : 8).

Les séquences mentionnées plus haut nous démontrent que le Nigéria a négligé toute constitution de coalition régionale y compris lorsqu'une partie de son territoire était sous contrôle du groupe Boko Haram. La coalition régionale aurait pu être une bonne stratégie de lutte contre la menace Boko Haram. Ce manque de volonté du leader régional nigérian à coaliser les États pour une réponse collective a eu pour conséquence l'absence de leadership au sens de Kindleberger, à l'origine de ce désordre régional imposé par Boko Haram et subi jusqu'à aujourd'hui par une multitude d'États.

B – Le manque d'intérêt du Tchad

Dans cette dernière partie de notre analyse, je défends l'idée selon laquelle le manque de leadership a rendu difficile toute coopération régionale contre Boko Haram est issu du manque d'intérêt du Tchad. Ce pays s'est positionné comme le chantre de la sécurité en Afrique au sud du Sahara (a). Il n'a pas eu un intérêt à rentrer dans la lutte contre Boko Haram, mais son apport à partir de 2015 a été décisif pour affaiblir considérablement ce groupe terroriste (b).

a- Le Tchad : puissance militaire émergente

Pays situé en Afrique centrale et à la frontière sahélo soudanaise, le Tchad a su se rendre incontournable dans la gestion des problèmes sécuritaires (Lecoutre, 2016) s'élevant comme un acteur majeur contre le terrorisme en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest (Tisseron, 2015 : 1). En dépit de ses problèmes de pauvreté et de son système sociopolitique gouverné par la violence (Debos, 2013), le Tchad a pris le temps de bâtir son armée avec 30 500 soldats (Global Power, 2015), reconstituer son arsenal militaire et sa puissance de feu en investissant entre 2004 et 2008 plus de 500 millions de dollars de ses recettes pétrolières à l'achat d'équipements militaires (GRIP, 2015, 07). En dehors du Nigéria, le Tchad a une supériorité militaire par rapport aux pays de la région surtout en contingent humain, car : le Gabon compte 5000 soldats, la République du Congo 10 000 soldats, le Niger 5000 soldats, la Côte d'Ivoire 9 500 soldats, le Ghana 13 500 soldats et Cameroun 25 000 soldats (Global power, 2015). Profitant donc des limites opérationnelles des forces armées des autres pays de la région, le Tchad a su se montrer incontournable dans certaines interventions militaires dans la région. C'est le cas de l'envoi d'un contingent de deux mille quatre cents soldats au côté des forces françaises au nord Mali durant l'opération Serval en janvier 2013 dont l'objectif était de neutraliser les groupes jihadistes qui

occupaient cette partie du territoire malien. Cette intervention du Tchad a été un changement majeur vers une politique régionale plus active (Tisseron, 2015 : 2), démontrant ainsi une capacité de projection militaire loin de ses frontières.

Le Tchad est aussi intervenu dans le conflit interne en Centrafrique en fournissant une partie des soldats de la Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique au minimum neuf cent cinquante soldats (Jeune Afrique 2014), même si elle a entamé le retrait de ces soldats accusés de collusion avec des éléments de la coalition SELEKA, groupe ayant renversé le président François Bozize en 2012. Aussi, le Tchad fait partie de la coalition internationale formée par l'Arabie Saoudite au Yémen pour combattre les rebelles Houtis (ICG, 2016b : 3) : tout ceci donne au Tchad une place de puissance militaire prépondérante dans le système de gestion de conflit et de maintien de la paix.

b- Le Tchad : Du manque d'intérêt à l'implication régionale

Cependant, avec la montée en puissance de Boko Haram et les difficultés du Nigéria à répondre à sa propre préoccupation sécuritaire (Solomon, 2012), il n'y eu aucune action immédiate du Tchad qui, est pourtant frontalier au Nigéria. Durant une bonne partie de la période d'insurrection de Boko Haram, le Tchad a vu ce phénomène comme étant interne au Nigéria (ICG, 2017), et même quand le Cameroun est entré dans la guerre en 2013 (ICG, 2016) contre Boko Haram, le Tchad n'est pas intervenu. L'intervention du Tchad à partir de 2015 a permis une nouvelle dynamique dans la lutte contre Boko Haram. L'entrée du Tchad dans la guerre contre Boko Haram est double. Tout d'abord, la menace sécuritaire causée par Boko Haram s'est fortement rapprochée des frontières. Il s'agit en effet de la prise de la ville de Baga au nord du Nigéria en fin décembre 2014, ville ouvrant la voie à la frontière tchadienne d'environ 25km comme l'indique la carte ci-

dessous, et la distance à la capitale Ndjamenasituée environ à 70 km, pour voir l'entrée en guerre du Tchad en 2015 (Châtelot, 2015 ; Tisseron, 2015 :3).

Le choix du Tchad à ne pas intervenir durant les atrocités de Boko Haram pourrait s'expliquer par le fait que celui-ci n'était pas directement menacé par les activités du groupe Boko Haram jusqu'à 2015.



Source : Google Maps.

Deuxièmement, l'entrée du Tchad dans la guerre contre Boko Haram est justifiée pour des raisons économiques. Le Tchad est un pays enclavé dépendant des routes commerciales des pays voisins comme le Cameroun et le Nigéria pour importer les biens dont le pays a besoin et exporter ses marchandises (GRIP, 2015 :17). Cependant, les activités de Boko Haram, contrôlant les points de passage obligé des activités économiques du Tchad, ont bouleversé la capacité du Tchad à s'épanouir économiquement, engendrant une augmentation des prix de premières nécessités et la recherche des voies de contournement pour approvisionner le Tchad (Tisseron, 2015 ; ICG, 2017 : 17) : d'où l'entrée en guerre du Tchad, justifiée par le président Idriss Deby Itno comme étant la défense des intérêts vitaux du Tchad (GRIP, 2015 :17). Alors que les pays voisins du Nigéria se cantonnent à protéger leur frontières des attaques de Boko Haram, le Tchad obtient en 2015 le droit de poursuites des adeptes du groupe terroriste sur le territoire du Nigéria qui n'arrive pas à enrayer seules l'expansion militaire de ce groupe. Si le Tchad avait essayé d'assumer le leadership régional entre 2009 et 2011 vu la stagnation de l'armée du Nigéria et si ce dernier avait été prêt à accepter l'assistance de ses voisins dont du Tchad, Boko Haram n'aurait pas pris cette dimension régionale que le groupe a aujourd'hui. Nanti d'un arsenal militaire pour mener avec efficacité leur mission (Tisseron, 2015 : 7), le leadership du Tchad d'une part et sa coordination des opérations militaires dans la lutte contre Boko Haram en 2015 d'autre part ont favorisé la reconquête de plusieurs localités occupées par Boko Haram au nord du Nigéria, localités considérées comme foyer de la secte terroriste telle que Maiduguri, Baga, Gambaru ngala, Dikwa, Malam Fatouri et Damasak. L'armée tchadienne s'est déployée sur trois fronts à la fois dans cette nouvelle dynamique : elle a assisté l'armée camerounaise dans l'extrême nord du Cameroun avec un contingent de deux milles soldats, elle est intervenue au côté de l'armée du Niger dans la région de Diffa au Niger (Tisseron, 2015 : 2), elle a ouvert un

troisième front sur la partie sud de son territoire amenant directement sur les îles du Lac Tchad : démontrant ainsi sa capacité militaire et son leadership à l’image de la carte ci-dessous.



Source : le Figaro, Février 2015

Avec cette nouvelle dynamique de réponse collective, le Bénin a décidé de rejoindre la coalition entre le Tchad, le Nigéria, le Cameroun et le Niger. Si cela avait été fait au moment où Boko Haram gagnait de plus en plus du terrain face à l’armée du Nigéria, ce groupe terroriste aurait pu

être réduit dans sa capacité d'action et n'aurait peut-être pas pris des dimensions disproportionnées qu'il a aujourd'hui. Le manque d'intérêt du Tchad d'assumer son leadership jusqu'à 2015 et le refus du Nigéria de toute intervention étrangère sur son territoire au début de l'insurrection de Boko Haram a donc biaisé cette dynamique de sécurité collective autour des mécanismes régionaux de sécurité.

Conclusion

En conclusion, l'objectif de ce chapitre était de dire pourquoi les mécanismes régionaux de sécurité n'ont pas été appliqués dans le Golfe de Guinée afin d'endiguer la menace régionale posée par Boko Haram. L'hypothèse que j'ai traitée dans le cadre de ce chapitre consiste à démontrer que le manque de leadership a rendu difficile la dynamique de coopération régionale en application des mécanismes de sécurité. Pour assurer la validité de mon hypothèse, je suis remonté au début des années 1990 où l'on a vu le leadership nigérian dans l'intervention de la CEDEAO durant les guerres civiles au Libéria et en Sierra-Leone. En dehors de ces interventions, j'ai montré que le Nigéria par son statut de leader était présent dans la plupart des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest. L'objet de cette première partie de mon travail visait à montrer que le Nigéria était très actif en matière de régionalisation de la sécurité : le Nigéria pratiquait ainsi la doctrine Monroe (Adebajo, 2000) en mobilisant les acteurs régionaux et en les poussant à former une coalition pour contrer les tentatives d'instabilités régionales. J'ai démontré mon hypothèse en deux grandes parties. Tout d'abord en expliquant que le manque de leadership pour favoriser l'application des mécanismes de sécurité et donc une coopération sécuritaire dans la lutte contre Boko Haram est dû au manque de volonté du Nigéria à jouer en faveur d'une coalition régionale et défense de son statut régional. Ensuite, j'explique le manque de leadership régional par le manque d'intérêt du

Tchad avant que la menace Boko Haram ne frappe à sa porte et, son entrée en guerre et sa prise de leadership ont amélioré la réponse collective des Etats du Bassin du lac Tchad. En conséquence, la présence d'un leader joue un rôle primordial pour le rétablissement de la paix et la stabilité dans une région donnée.

Chapitre 4 : La multiplication des organisations régionales dans le Bassin du Lac Tchad et l'enjeu de la lutte contre Boko Haram

Introduction

Depuis plusieurs années, les conflits ont eu un focus beaucoup plus régional du fait que les déstabilisations sont concentrées dans certaines sphères du globe et ne nécessitent pas une guerre à l'image des deux guerres mondiales. Dans ces conditions où les conflits ont des ancrages régionaux, la responsabilité de les gérer incombe aux États de la région en question (Lake et Morgan, 1997 : 7). Le chapitre 8 de la Charte des Nations Unies va dans le même ordre d'idée en mentionnant que la gouvernance en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale est une donne que les organisations régionales peuvent assumer dans la gestion des conflits. L'article 52 alinéa 1 stipule que :

« Aucune disposition de la présente Charte ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action de caractère régional, pourvu que ces accords ou ces organismes et leur activité soient compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies. »
(Charte de l'ONU).

La gouvernance régionale peut être définie comme étant:

"An overall configuration of the intergovernmental regional organization that frame the regional discourse of members states and generate norms and rules for the region in different policy areas, thereby contributing to the solution of collective problems and realization of common benefits"
(Nolte, 2016:11).

La gouvernance régionale devient ainsi un facteur clé dans la dynamique des rapports interétatiques et la défense des intérêts communs. Dans ce processus de gouvernance régionale,

même s'il y a une puissance locale qui joue le rôle de leader et est capable d'assumer le leadership régional en cas de menace (Nolte, S/D : 10), les institutions régionales prennent une place importante dans la structuration des rapports entre États de manière générale et particulièrement dans le secteur de la régulation de la sécurité. Ces organisations internationales ont pour fonction de gérer les externalités régionales et défendre les intérêts communs des acteurs de la région en mettant sur pied des institutions communes de coopération (Nolte, S/D : 4). Les institutions communes ont donc une valeur non négligeable si l'on retient l'assertion de Barry Buzan et Ole Waever (2003 : 45) selon laquelle, lorsqu'une menace sécuritaire se propage très rapidement sur des courtes distances, il faut une coopération marquée par des actions communes, concertées et coordonnées pour répondre de manière efficace à ces menaces. Cette coopération, définie comme « a reciprocal effect among countries or among actors in different countries » (Keohane et Nye, 1987 : 730) est donc une condition nécessaire à l'atteinte des objectifs sécuritaires dont la propagation transcende les frontières. Elle peut se faire de manière ad hoc, par le biais des accords bilatéraux ou, comme le dit Detlef Nolte (2010 : 896), par des arrangements incluant plusieurs États au sein des institutions supranationales.

Je me suis donc questionné essayant de comprendre pourquoi les mécanismes régionaux de sécurité n'ont pas endigué la menace Boko Haram. Dans le cadre de ce chapitre, mon argument est celui selon lequel la multiplication des organisations régionales a joué un grand rôle dans cet échec des mécanismes régionaux de sécurité pour contrer la menace désormais régionale que constituait et continue de constituer Boko Haram.

Mon travail sera subdivisé en trois parties : tout d'abord, ressortir le panorama des institutions régionales qui se sont intéressées aux problèmes posés par Boko Haram (I). Ensuite, mettre en exergue les démarches de ces institutions qui ont essayé de gérer la menace régionale issue de

Boko Haram (II) et, enfin, d'expliquer pourquoi l'action de ces institutions sur la base des mécanismes régionaux de sécurité n'a pas été suffisante pour contrer de manière efficace la menace Boko Haram (III).

I – Panorama des institutions régionales ayant traité le problème posé par

Boko Haram

Les Etats du Bassin du Lac Tchad appartiennent à plusieurs organisations régionales en même temps : la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest ou CEDEAO, la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale ou CEEAC, l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ou UEMOA, la Communauté des États Sahelo-Sahariens CEN-SAD, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale ou CEMAC, la Commission du Bassin du Lac Tchad encore appelée CBLT, la Commission du Golfe de Guinée ou CGG. Parmi toutes ces organisations supranationales, trois d'entre elles ont porté une attention à la menace posée par Boko Haram. Il s'agit dans cette partie de présenter brièvement leurs objectifs ainsi que la matrice des normes guidant leur action en matière de sécurité.

A – La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest : CEDEAO/ECOWAS

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ou CEDEAO est une institution commune regroupant quinze Etats de cette partie du continent Africain.

Matérialisé ainsi par le traité de Lagos de 1975 (CEDEAO, 2017), la CEDEAO a vu le jour avec pour principale mission une intégration économique complète de la zone. Le but de la création de la CEDEAO est, selon l'article 2 de son traité constitutif, de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique, de maintenir la stabilité

économique de la région et renforcer les relations entre les Etats membre de l'organisation (Traité de la CEDEAO, 1975).



Source : Ecowas.int

À sa naissance la CEDEAO était une organisation essentiellement à vocation économique. À cette période, les seuls mécanismes sécuritaires mis sur pied ne concernaient que les conflits interétatiques dans la région et la peur d'ingérence d'une puissance occidentale. C'est le cas par exemple du Protocole de non-agression signé en 1981 par les États de la CEDEAO afin d'éviter les confrontations armées ou toute tentative d'invasion d'un État de la région par un autre. L'article 1 de ce Protocole stipule que:

« Member States shall, in their relations with one another, refrain from the threat or use of force or aggression or from employing any other means insistent with the charters of the United Nations and the organization of African Unity against the territorial integrity of political independence of other Members States ». (Protocole de non-agression CEDEAO, 1981).

Pour compléter ce pacte de non-agression, de défense de l'intégrité territoriale et de l'indépendance nationale, les États de la CEDEAO ont signé en 1981 le pacte d'assistance

mutuelle en matière de défense. Selon ce pacte, lorsqu'un État est confronté à une attaque, tous les autres États de la région ont l'obligation de se joindre à celui afin de donner une réponse commune. Ses article 2 et 3 mentionnent:

« Member States declare and accept that any armed threat or aggression directed against any Member State shall constitute a threat or aggression against the entire community ». « Member States resolve to give mutual aid and assistance for defence against any armed threat or aggression ». (Pacte d'Assistance Mutuelle de Défense de la CEDEAO, 1981).

Cela marquait ainsi une prise de direction vers la sécurité collective. Sakoh (2009) compare ce pacte d'assistance mutuelle de défense à la formulation de l'article 5 du traité de l'OTAN qui stipule que toute attaque extérieure à l'encontre d'un État membre de la communauté est considérée comme une attaque à l'encontre de la communauté tout entière.

Cependant, la montée en puissance des nouvelles menaces au début des années 1990 a montré les limites des mécanismes de sécurité existants jusqu'alors. La multiplication des guerres civiles à l'intérieur de plusieurs États de la région et les conséquences néfastes qui s'en suivaient ont amené la CEDEAO à améliorer son architecture de sécurité et à prendre avec sérieux l'importance de la paix, la sécurité et la stabilité régionale comme facteur nécessaire au bien-être économique de la communauté. C'est dans ce sens que l'Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group ou ECOMOG a été créé au sommet de Banjul de mai 1990 comme bras armé de la CEDEAO et avec pour principal but la restauration de la stabilité, l'ordre et l'état de droit dans la guerre civile qui embrasait le Libéria. L'ECOMOG n'a pas seulement été utilisé pour stabiliser le Libéria en 1990, les troupes de ce bras armé de la CEDEAO ont été déployées en Sierra Leone à partir de 1991, en Guinée Bissau en 1998 et en Côte d'Ivoire durant la crise de 2002.

À l'ECOMOG, les États de la CEDEAO ont ajouté d'autres mécanismes de sécurité permettant à long terme de pouvoir gérer les crises, asseoir les bases d'une paix durable et une meilleure prospérité économique. C'est le cas du Protocole sur le mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, du maintien de la paix et de la sécurité sur lequel les chefs d'État se sont mis d'accord en 1999 à Lomé pour améliorer la sécurité collective et la stabilité (Bolorinwa, 2010 : 35). Selon l'article 3 de ce Protocole:

« The objective of the mechanism shall be as follows:

a) — prevent, manage and resolve internal and inter-state conflicts

c) — implement the relevant provisions of the protocol on Non-Aggression, Mutual Assistance in Defense, Free Movement of Persons, the Right of Residence and establishment;

d) — strengthen cooperation in the areas of conflict prevention, early-warning, peace-keeping operations, the control of cross-border crime, international terrorism and proliferation of small arms and anti-personnel mines;

e) — maintain and consolidate peace, security and stability within the community; ...

g) — promote close cooperation between Member States in the areas of preventive diplomacy and peace-keeping;

h) — constitute and deploy a civilian and military force to maintain or restore peace within the sub-region, whenever the need arises;». (Protocole de la CEDEAO sur le mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, du maintien de la paix et de la sécurité, 1999: 6-7)

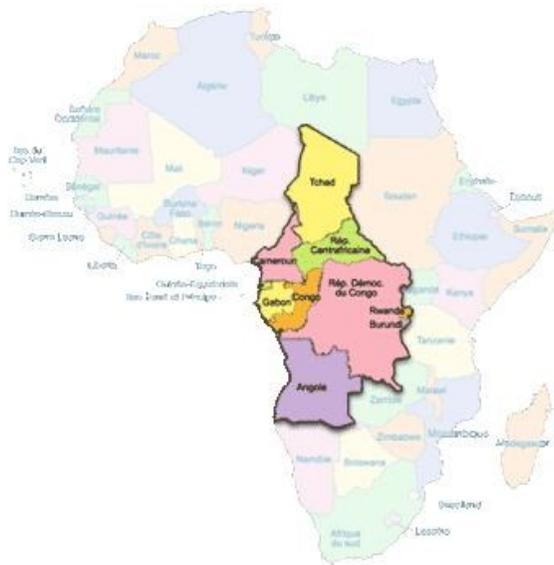
À la lumière de cet article, nous remarquons que les États de la CEDEAO ont pris en compte la majorité des menaces, y compris les nouvelles formes telles que les conflits armés internes, les trafics transfrontaliers et surtout le terrorisme international. La CEDEAO a ainsi combiné la diplomatie à la coercition armée pour résoudre les conflits qui pourraient porter atteinte à la stabilité de la région et à sa prospérité. Et pour cela, elle a adopté en 2013 la stratégie de contre-

terrorisme et son plan d'action. Cette nouvelle mesure, poussant plus loin la lutte contre le terrorisme, a pour but de répondre de manière commune et opérationnelle à la menace terroriste et ses aléas par le biais de la prévention, l'éradication y compris par usage de la force et la reconstruction (Ewi, 2013). Selon Naila Salihu (2015), la prévention vise à regarder de près les activités politiques, sociales, économiques et culturelles afin d'éliminer les conditions favorables au terrorisme. L'éradication vise la mise en place d'une réponse rapide et efficace pour venir à bout d'une menace terroriste lorsque celle-ci se présente dans la région. La reconstruction renvoie à la responsabilité de l'État de répondre aux besoins de la société post-éradication : tout ceci pour favoriser la sécurité humaine, la création des conditions nécessaires au développement économique.

Ainsi présenté, nous pouvons dire que la CEDEAO a une architecture de sécurité à la mesure des menaces qui se font ressentir dans la région ouest-africaine. Cette communauté a plus de mesures de sécurité communes que n'importe quelle communauté régionale en Afrique (Adebajo, 2004 : 291).

B – La Communauté Economique des États de l'Afrique centrale : CEEAC/ECASS

La Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale est une organisation régionale regroupant onze États : le Cameroun, le Tchad, le Burundi, l'Angola, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao-Tomé et Principe et le Rwanda (Odzolo Modo, 2010).



Source : <http://pululu.blogspot.ca/2011/06/cimeira-da-ceeac-falhanco-da-comunidade.html>

Elle a été créée en 1983 avec pour objectif de rassembler les États de la zone afin de coopérer et de s'intégrer sur les enjeux communs, de manière particulière les enjeux économiques. L'article 4 du traité instituant cette organisation régionale énonce la nécessité d'une coopération et d'un développement dans tous les domaines de l'activité économique, d'accroître le niveau de vie des populations et de renforcer les relations pacifiques entre les États membres de la communauté (Traité de la CEEAC, 1983).

Si l'on s'en tient à cet article, l'organisation est une plateforme d'intégration économique et sociale. Cela signifie que les États de cette région mettent l'accent sur le libre échange des biens et capitaux, le développement des réseaux financiers transnationaux, la libre circulation des personnes dans le but d'accroître la confiance entre États et réduire les hostilités. En respectant ces principes, les États augmentent leur interdépendance pouvant les rendre conscients de leur intérêt à rester pacifique et éviter de rentrer dans les conflits armés l'un contre l'autre, car, la paix n'est pas bonne pour les affaires, mais aussi le pacifisme permettrait à la communauté de mieux

se développer en mettant l'accent sur l'économie, sur les questions sociales et sur les questions de développement.

Cependant, une grosse différence est frappante entre la CEDEAO et la CEEAC. Ceci vient du fait que la CEEAC a connu une longue période d'inactivité jusqu'au milieu des années 1990 (CEEAC, 2017) pendant que la CEDEAO a continuellement travaillé à améliorer les conditions d'existence pacifique dans sa zone géographique durant la nouvelle ère de transformation du système international plongeant l'Afrique dans des violents conflits internes. Il est important d'attirer l'attention sur le fait qu'il n'y a eu aucune action de la CEEAC pour endiguer les menaces auxquelles faisaient face plusieurs Etats de sa région. C'est le cas de la guerre civile en République Démocratique du Congo avec 3,5 millions de morts et 2,5 millions de déplacés, le conflit en Centrafrique, le conflit interne au Congo Brazzaville, les multiples guerres civiles au Tchad, la guerre civile Angola avec 500 000 morts et 3 millions de réfugiés (Mvié Meka, 2003 : 70) : la CEEAC est restée muette face à toutes ces tragédies sécuritaires et humanitaires rendant le développement économique difficile et la paix quasi impossible à ce moment-là. Cette inaction de la CEEAC pourrait se justifier par les difficultés financières aigues dont a fait face l'organisation durant les années 1990 (Badshaw et Fandos-Rius, 2016). Selon Angela Meyer (2015), plusieurs autres raisons pourraient expliquer l'inaction de la CEEAC au cours des années 1990. Tout d'abord, le manque d'appui des États membres de la CEEAC a rendu l'organisation largement dysfonctionnelle. Ensuite, la multiplication des crises internes au sein de la majorité des États de membres de la CEEAC rendait toute coopération supranationale assez difficile. Enfin, les rivalités entre États membres de la CEEAC et leurs implications dans certaines internes comme celui de la République Démocratique du Congo ont joué un grand rôle dans l'inaction de l'organisation régionale dans la gestion des crises.

La CEEAC a recommencé à reprendre ses activités en juillet 1996 lorsque les chefs d'États et de gouvernements décident de signer un pacte de non-agression avec pour objectif de sceller les relations pacifiques entre eux. L'article 1 de ce pacte mentionne :

« Les États membres s'engagent à ne pas recourir dans leurs relations réciproques, à la menace ou à l'emploi de la force, ou à l'agression, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres États membres, soit de toute autre manière contraire à la charte de l'Organisation des Nations-Unies, à celle de l'Organisation de l'Unité Africaine et au traité constitutif de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale ». (Pacte de non agression de la CEEAC, 1996).

À travers ce pacte, les États ont fait un pas vers plus de pacifisme même si la première menace de la majorité des régions en Afrique était des menaces internes à ce moment là. En 1999, lors du sommet de Malabo en Guinée Equatoriale les chefs d'États de la CEEAC ont décidé par l'adoption du programme de redynamisation et de relance de la CEEAC d'intégrer dans l'architecture régionale la nécessité de gérer les menaces sécuritaires afin de poser les bases d'un développement économique durable dans la zone. Selon Barthelemy Biao (2003 : 38), trois objectifs essentiels se dégagent de cet engagement renouvelé pour l'intégration en Afrique Centrale : la réalisation d'un marché commun, l'harmonisation des politiques communes, et le plus important pour ce travail, c'est-à-dire la prévention, la gestion et la résolution des conflits quelle que soit leur nature. L'organisation s'est donc étendue à la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité gage du développement régional (Mvié Meka, 2003 : 21). C'est dans ce sens qu'elle a créé le 25 février 1999 le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale dont la mission est :

« La prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique Centrale, ainsi que les autres actions de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité dans la sous-

région. » (Article 2 de la décision N 001 Y/FEV/25/1999 créant le Conseil de paix et de sécurité en Afrique Centrale).

Le conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale ou COPAX a donc le devoir de se réunir de manière urgente à chaque fois qu'il y a une menace à la paix et la sécurité à l'intérieur ou l'extérieur de la communauté. Cette réunion et concertation entre chefs d'État des pays de l'Afrique Centrale, organe suprême du Conseil de Paix, vise à donner une réponse rapide et efficace à la menace. Pour implémenter cette décision des chefs d'État, le 24 février 2000 deux déclarations marquant un tournant décisif dans l'architecture de sécurité de la CEEAC ont été adoptées. Il s'agit tout d'abord du Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité en Afrique Centrale avec pour objectif d'utiliser tous les moyens nécessaires afin de maintenir la paix, la stabilité et la sécurité régionale en accentuant la coopération sécuritaire entre États, la médiation dans des crises et conflits, l'assistance humanitaire, et d'empêcher le déclenchement d'une crise y compris par le déploiement des missions et actions civiles et/ou militaires (Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale). Ensuite les chefs d'État de la CEEAC ont signé le pacte d'assistance commun ce même 24 février 2000, pacte fort édifiant dans son article 2 en ce sens que : « Toute menace d'agression armée ou toute agression dirigée de l'extérieur contre l'un des États partis au présent pacte constitue une menace ou une agression contre l'ensemble des États membres de la CEEAC. » (Pacte d'Assistance Mutuelle de la CEEAC, 2000). Par ces deux actes, la CEEAC a voulu donc se protéger de la menace externe à la région et de la meilleure gestion des menaces internes aux États.

Le Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale est une innovation en ce sens qu'il a permis la mise sur pied de plusieurs organes techniques. Tout d'abord, l'on a les mécanismes d'alerte rapide ayant pour la mission la collecte et l'analyse des données reliées aux

causes des conflits dans la communauté et d'informer à temps opportun les instances décisionnelles sur le risque de crise pour une meilleure gestion de la situation (Odzolo Modo, 2010). Le protocole relatif au COPAX permet aussi la création de la Force Multinationale de l'Afrique Centrale, bras armé de la CEEAC. Selon Oswald Padonou (2014 : 18), la FOMAC est une force multidimensionnelle d'environ 4800 soldats créé en 2003 et avec pour mission le maintien, l'imposition et la restauration de la paix. Elle peut aussi intervenir en cas de menace à la paix dans la région et en cas de conflit armé interétatique ou intra étatique.

Elle connaîtra sa première mission en 2008 lorsque la CEEAC reprend le commandement de l'intervention en Centrafrique, commandement qui était sous la direction de la CEMAC. En effet, la Centrafrique a depuis le début des années 1990 connu une multitude de crises internes marquée par des mutineries et surtout des coups d'État (Kilembe, 2014 : 6). En 2001, face à la tentative de coup d'État d'André Kolingba ancien président de la Centrafrique, contre le nouveau président Ange Felix Patassé, la CEMAC a mis sur pied une force militaire dont le but était d'assurer la sécurité du président Patassé et aider à la restructuration de l'armée Centrafricaine. Cette force avait donc pour mandat la protection des institutions démocratiques, dont le président élu, et l'aide à la réforme en profondeur de l'armée centrafricaine. La présence des 350 soldats de la CEMAC en Centrafrique ne permettra pas de protéger longtemps le président Patassé, car celui-ci sera renversé par un coup d'État en 2003 voyant son ancien chef d'État-major, le général François Bozizé, prendre les commandes du pays. En 2008, après des multiples concertations, la Force Multinationale de la CEMAC en Centrafrique sera remplacée par le MICOPAX, mission multidimensionnelle de consolidation de la paix de la CEEAC avec pour objectif de stabiliser la Centrafrique, porter une assistance humanitaire aux victimes et aider au développement sur un

long terme (Odzolo Modo, 2010; Oswald Padonou, 2014 : 21). C'est la seule intervention sous l'égide de la CEEAC dans un conflit armé.

Le pacte d'assistance commun de la CEEAC de l'an 2000 quant à lui, est une nouvelle donne parce qu'il a sonné l'avènement d'une défense commune marquée par une aide et assistance mutuelle entre États de la région en cas de menace ou d'agression. Selon l'article 1 de ce pacte, les États de la CEEAC doivent porter assistance en matérielle, en technique, en personnel civil ou militaire à un État parti qui subit une menace ou agression : le problème de l'un devient ainsi le problème de tous et on parle ici non du chacun pour soi, mais de défense commune et de tous pour tous.

C – La Commission du Bassin du Lac Tchad

La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) est une institution intergouvernementale créée à la suite de la convention de Fort Lamy signée à N'Djamena le 22 mai 1964 par les Chefs d'État des quatre pays partageant en commun le lac Tchad à savoir : le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad (Tam, 2004 : 5). La région du lac Tchad tourne autour de ces 4 États avec une superficie de 2 381 636 km², une zone d'intervention légitime de 967 000 km² dans laquelle vivent plus de 30 millions d'habitants (Luthumbue, 2014 : 3; Tam, 2004 : 3). Il s'agit d'une vaste zone terrestre et maritime dont la maîtrise aurait un impact positif pour la coopération entre les États riverains car, la région du Lac Tchad est depuis des millénaires un centre de développement, de commerce et d'échanges culturels entre les populations du nord et du sud du Sahara (Tam, 2004 : 3). Vue la montée de ces enjeux susmentionnés, deux pays n'ayant pas le lac Tchad comme bordure ont décidé d'adhérer à la Commission. Il s'agit de la République Centrafricaine et de la Libye (CBBLT, 2017).

Si l'on s'en tient aux principes fondateurs de la Commission du Bassin du Lac Tchad, elle avait pour principale mission la gestion concertée de l'utilisation des eaux du lac Tchad (Luthumbue, 2014 : 3), car c'est une zone nantie des activités de pêches, de l'agriculture, de l'élevage, du commerce et même de la chasse. La gestion concertée et commune de cet espace réduirait la fréquence des conflits interétatiques issus des convoitises de ressources et augmenterait un système de coopération multilatérale, fournissant le développement de la zone géographique et le profit des activités humaines et des ressources de cet espace.

Cependant, la recrudescence des problèmes sociaux dans cet espace transfrontalier a favorisé la montée des activités illicites. Les populations de cette zone faisant face à la pauvreté extrême, famine, aux problèmes de santé (Tam, 2004 : 9) se sont lancées dans des actes de grand banditisme, de coupeur de route, de trafic d'armes et de drogue, de vol à main armée. Pour ces raisons, la CBLT a créé une force multinationale pour le maintien de la sécurité dans la région du lac Tchad en 1994 (M. Luthumbue, 2014 : 6). Selon la décision numéro 5 (B) du sommet de la CBLT de 1994 : Résolument déterminés à renforcer la paix et garantir la paix et la sécurité dans la sous-région :

« Les États membres de la CBLT doivent mettre immédiatement sur pied une force conjointe de sécurité avec un mandat bien défini et un appui aussi bien politique que logistique..... Le Nigéria devra fournir un cadre pour la réunion des experts en vue d'élaborer les détails sur la nature, le matériel et l'équipement requis, le financement, la taille et les lieux appropriés pour ces unités. » (Décision N 5 CBLT, 1994).

C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, la mission de la commission est multi dimensionnelle soit: « la gestion durable et équitable du Lac Tchad et des autres ressources en eaux partagées du bassin éponyme, la préservation des écosystèmes du Bassin Conventionnel du Lac Tchad, la

promotion de l'intégration et la préservation de la paix et de la sécurité transfrontalières dans le Bassin du Lac Tchad. » (CBLT, 2017).

Cependant il est nécessaire de souligner que cette force multinationale n'a jamais été opérationnelle jusqu'à sa réactivation en 2012 alors que les activités de la secte islamiste Boko Haram ont gagné les zones contiguës et isolées du Bassin du lac Tchad constituant ainsi une menace sérieuse et une atteinte à la paix et la sécurité des États riverains et voisins directs du Nigéria. C'est depuis le début de l'année 2015 que nous assistons à une coalition entre les quatre pays directement touchés par Boko Haram plus le Bénin afin de lancer une contre-offensive à la menace désormais régionale de Boko Haram. L'implication de plusieurs Etats de la région se fait toujours attendre.

Il était question dans cette partie de présenter les trois institutions supranationales qui se sont intéressées à la menace posée par Boko Haram. La seconde partie de notre travail portera sur les démarches au sein de ces organisations pour lutter contre Boko Haram (II).

II – Démarches au sein des organisations régionales pour lutter contre Boko Haram

Concernant la crise régionale générée par la montée en puissance de Boko Haram à partir de 2011, trois institutions régionales ont évoqué le problème et la possibilité de le régler même si elles se sont intéressées à cette question tardivement. Il s'agit entre autres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (A) qui a commencé à s'intéresser à la question à partir de juin 2012, la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (B) qui s'est

saisi de la question en 2015 et la Commission du Bassin du Lac Tchad (C) qui a décidé de se déployer opérationnellement à partir de 2015.

A – La Communauté Economique des États de L’Afrique de l’Ouest

Avec la montée en puissance de Boko Haram, des discussions ont eu lieu en interne dans la CEDEAO et des approches de solution ont aussi été évoquées. Il est nécessaire de dire qu’en ce qui concerne Boko Haram et son ascension depuis la fin de l’année 2009, aucune mention dans les déclarations officielles issues des sommets ou sessions de la CEDEAO entre 2009 et février 2012 ne s’adresse aux atrocités de Boko Haram et le risque de déstabilisation régionale que cela pouvait engendrer. Ceci pourrait s’expliquer par le fait que Boko Haram était considéré comme une menace interne au Nigéria et que celui-ci n’a pas demandé une assistance régionale pour faire face à la menace (Tejnar et Lins de Albuquerque, 2015). En 2012, des prémices de la présence de Boko Haram et ses liens avec d’autres groupes terroristes se font ressentir en Afrique de l’Ouest et dans le Sahel (Comolli, 2015b : 109) d’où l’inquiétude régionale. C’est à l’issue de la session ordinaire de la CEDEAO du 29 juin 2012 que les États de la région, dans un communiqué final, se sont indignés officiellement et inquiétés de la montée en puissance du terrorisme dans le Sahel et au Nigéria. À l’image de cette déclaration, il est donc légitime de dire que la CEDEAO s’empare de la question Boko Haram très tardivement car, c’est en 2012 qu’elle a commencé à prendre au sérieux ce risque de déstabilisation qui pourtant est devenue régionale. Nous remarquons aussi que c’est en 2014, durant la présidence de la CEDEAO par le Ghana, que les discussions se sont le plus fait ressentir pour une réponse de la sous-région ouest africaine à la désormais menace régionale qu’est devenu Boko Haram. Lors d’une session ordinaire du parlement de la CEDEAO réuni sur le sujet en 2014, le vice-président Ghanéen Kwesi Attah

déclarait déjà : « Every destabilization of Nigeria is a destabilization of our sub-region.» (Channels Television, 2014).

Malgré la réaction tardive de la CEDEAO à s'emparer de la question, les déclarations laissaient savoir à suffisance que le problème Boko Haram n'était plus seulement un problème national nigérian, mais un problème régional. Les États de la CEDEAO devaient donc voir comment s'organiser de manière collective pour contrer Boko Haram. Et c'est dans le même ordre d'idée que John Dramani Mahama, le président du Ghana et président en exercice de 2014-2015 de la CEDEAO, déclarait lors de son discours de prise de fonction de président en exercice de la CEDEAO: « We will work to support our sister nation of Nigeria in their fight against the menace of murder and destruction caused by Boko Haram.» (Site de la présidence du Ghana, 29 Mars 2014).

Le 30 mai 2014, la CEDEAO a tenu un sommet extraordinaire à Accra au Ghana sur la situation au nord du Mali et au nord du Nigéria. Dans le communiqué final de ce sommet, les chefs d'État de la CEDEAO ont dans la disposition 26 soutenu le président ghanéen dans ses démarches pour amener les États de la CEDEAO à une réponse régionale contre Boko Haram. Ils se sont engagés selon la disposition 27 du communiqué final à renforcer leur collaboration dans les domaines du partage d'information et de la coordination des efforts des services de renseignement pour aider à la lutte contre Boko Haram. À l'issue de ce sommet, plusieurs conférences ont réuni les chefs d'État de la CEDEAO amenant à des déclarations du président en exercice de cette institution. Il disait:

“The atrocities of this group have remained unsurpassed by any terrorist group in the world. Slaughters, beheading, torture, rape, abduction, bombings, looting and destruction of property have been the hallmark of this terrorist group..... We must find a way to act together to synchronize our

strategies and to put our resources in order to reach the inter-Africa continent on counter terrorism.....Boko Haram activities continuing to escalate. I believe a regional force would be the way to go.... This is a time for us to come together as a collective to deal with this terrorist threat". (CCTV, Channels TV).

Avec ces déclarations, la question liée au problème Boko Haram a bien été évoquée dans cette organisation et la conscience d'une action collective des États de la région est une voie pertinente. Des pays comme le Sénégal, la République de Guinée et le Ghana ont ouvertement dit qu'ils voulaient participer à une action commune militaire contre Boko Haram. Le Bénin s'est déjà engagé en 2015 à envoyer un contingent de soldats pour prêter main forte aux États directement touchés par la menace et les atrocités de Boko Haram. Et, selon Virginia Comolli (2015a : 110), plusieurs États de l'Afrique de l'Ouest ont exprimé leur volonté à participer à la création et l'action d'une force régionale sous l'égide d'une résolution de l'Union Africaine et de celle des Nations Unies.

Bien plus, les États de l'Afrique de l'Ouest ont exprimé leur volonté de travailler avec la CEEAC autre pôle régional touché par la menace Boko Haram. C'est le sens du communiqué final du sommet extraordinaire des États la CEDEAO sur le Mali et le Nigéria du 30 mai 2014 qui dans sa disposition 28 mentionne : « La conférence (des chefs d'État de la CEDEAO) a décidé d'établir un partenariat de haut niveau avec les États de l'Afrique Central pour combattre plus efficacement le terrorisme (Boko Haram) ». (Communiqué final, 2014 :7)

Cette disposition de la déclaration semble appuyer l'idée de coopération inter-régionale du fait que le problème Boko Haram allait au-delà de la seule zone géographique de la CEDEAO et s'il fallait le contrer de manière efficace, cela devait passer par la mutualisation des moyens avec la CEEAC et si possible au-delà. C'est dans le même ordre d'idée que le communiqué de presse N° 025/2015 de la CEDEAO du 02 février 2015 mentionne: « ECOWAS Heads of State and

Government have expressed serious concern over the humanitarian consequences of the recurrent Boko Haram attacks in Nigeria and neighboring countries and called for synergies between national, regional and international actions in the fight against the terrorist group. » (Communiqué de presse, CEDEAO:2015).

Donc la CEDEAO a évoqué le problème Boko Haram et a tablé sur une grande réponse collective incluant la CEEAC pour résoudre cette question afin de poser les bases d'une paix solide et durable dans la région.

B – La Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale

La CEEAC s'est réunie assez tardivement pour examiner la réaction commune face aux multiples problèmes sécuritaires et humanitaires causés par Boko Haram. Les difficultés de cette organisation à établir et à appliquer une véritable politique régionale de paix et de sécurité (ICG, 2011) pourraient être la cause de cette longue inaction. Cependant, lors de l'ouverture du sommet le 16 février 2015, le président Idriss Deby Itno, président du Tchad et président en exercice de la CEEAC déclara :

« La guerre que nous impose Boko haram aujourd'hui est une formidable opportunité de raffermir le lien de solidarité et d'intégration face aux menaces sécuritaires. ... Il est difficile pour nos Etats de faire face à cette menace Isolement... Nous exhortons nos États membres qui ne sont pas encore touchés par le terrorisme à porter une grande attention à cette question et à manifester leur solidarité agissante envers les pays touchés par les actions de Boko Haram. » (Sommet de Yaoundé, 2015)

Il venait par cette déclaration appeler de ses vœux au resserrement des liens entre les États de la CEEAC par le biais d'une grande coopération et mutualisation des moyens pour répondre aux problèmes posés par Boko Haram. À la suite des travaux de la session ce même 16 février 2015, un certain nombre d'engagements ont été pris par les États de la CEEAC et diffusés à travers la

déclaration de Yaoundé confirmant d'une part la volonté des États à soutenir l'effort de guerre engagé par les soldats du Cameroun et du Tchad sur le théâtre contre Boko Haram. La disposition 23 de cette déclaration mentionne que les Etats de la CEEAC : « S'engagent à apporter dans l'immédiat un soutien actif et multiforme au Cameroun, au Tchad et à tout autre État membre de la communauté qui serait affecté par les actions du groupe terroriste Boko Haram, notamment l'assistance militaire, financière, logistique et humanitaire ». (Déclaration de Yaoundé, 2015 : 3)

Cet engagement s'est concrétisé par le déblocage en urgence de 50 milliards de Francs CFA en soutien à l'engagement Tchado-Camerounais sur le front dans la lutte contre Boko Haram. Les Chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC ont de manière additionnelle décidé de créer un Fonds de soutien multidimensionnel dans les domaines de la logistique, de l'assistance humanitaire, de la communication et des actions politico-diplomatiques pour contrer Boko Haram (Dispositions numéro 15 et 16 du communiqué final de la session extraordinaire de la CEEAC 2015). Ces engagements sont sans doute une marque que les États de la CEEAC ont eu conscience que la menace Boko Haram est une menace commune et qu'il est indéniable de pouvoir non seulement apporter un soutien aux États de la communauté qui sont éprouvés par cette menace, mais aussi stopper Boko Haram afin de prévenir des débordements de ses actions dans d'autres États de la communauté comme le déclarait Ali Bongo Ondimba, président du Gabon : « Nous avons le sentiment que nous sommes tous attaqués. Aujourd'hui, deux pays de la sous-région, le Cameroun et le Tchad sont aux premières loges, mais demain cela peut être d'autres pays. Nous sommes venus dire à nos frères camerounais et tchadiens, vous n'êtes pas seuls. » (Communiqué de presse de la présidence du Gabon, 2015).

Le problème Boko Haram, même s'il a été pris au sérieux très tardivement, a poussé les États de la CEEAC à se réunir sur la base des mécanismes du Conseil de Paix et de Sécurité de cette communauté qui prévoit une réunion extraordinaire et d'urgence en cas de menace et une mutualisation des moyens commun pour une meilleure défense contre la menace.

Bien plus, les États de la CEEAC ont exprimé leur ferme engagement de se tenir avec la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest pour une efficacité des opérations de lutte contre Boko Haram. La déclaration de Yaoundé dans sa disposition 20 stipule que : « Nous nous (États de la CEEAC) engageons à coopérer pleinement et à tous les niveaux avec la CEDEAO en vue d'une coordination des actions de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram » (Déclaration de Yaoundé, 2015).

Cet engagement de la CEEAC à coopérer avec la CEDEAO s'est matérialisé par l'envoi en mission du président du Congo Denis Sassou Nguesso et du président de la Guinée Equatoriale Theodoro Obiang Nguéma pour rencontrer les dirigeants de la CEDEAO avec pour objectif de sensibiliser l'Afrique de l'ouest sur la nécessité d'une stratégie commune contre Boko Haram. Il y a moins de documentation sur le déroulement de cette mission des envoyés de la CEEAC à la CEDEAO. Les deux mandataires de la CEEAC ont été reçus à Accra par le président en exercice de la CEDEAO le 23 février 2015. À la suite de leur entretien, il en est ressorti que l'Afrique de l'Ouest était d'accord pour l'organisation d'un sommet conjoint entre les deux communautés régionales (Metou, 2015). Après cette mission à Accra, les mandataires de la CEEAC se sont rendus à Abuja au Nigéria le 24 février 2015 pour rencontrer le président Goodluck Jonathan qui s'est réjoui de l'initiative de la CEEAC et a déclaré à la fin de sa rencontre avec les mandataires de la CEEAC que : « Le temps du deuil pour les victimes des attaques terroristes incessantes sera bientôt derrière nous, car le vent est en train de tourner contre Boko Haram » (Jeune Afrique, 26

février 2015). À la suite de cette mission de sensibilisation des mandataires de la CEEAC à la CEDEAO, le président Deby s'est rendu à Accra le 18 mars 2015 pour rencontrer son homologue président en exercice de la CEDEAO John Dramani Mahama et discuter des questions sécuritaires : Mahama face à la presse a déclaré:

« The Chairs of the two sub regions two sides agreed to coordinate the consultation between the two sub regions. Following our deliberations it's been agreed that the end of the second of week April we hold a joint summit between the two regional economic blocks thus ECOWAS and ECAS at a venue to be decided in Central Africa. We will discuss principally, issues to do with security and Boko Haram ... I express appreciation on behalf of ECOWAS and on our behalf for the role Chad is playing in the fight of Boko Haram. And also for the role Chad is playing in stabilising the situation in Mali. » (Agyeman, 2015)

À la suite de ces actions de la CEEAC, un sommet conjoint CEEAC-CEDEAO a été programmé pour le 08 avril 2015 à Sipopo en Guinée Équatoriale. Suite à cette programmation du sommet des chefs d'Etats, une réunion des experts des deux communautés s'est tenu à Yaoundé au début du mois d'avril 2015 pour préparer l'organisation de cette rencontre inter-régionale. Mais le sommet a été annulé sans motif officiel. Toutes ces initiatives de la CEEAC même si elles ont été assez tardives et insuffisantes montrent que l'organisation régionale a essayé de répondre à la crise que lui a imposé Boko Haram.

C – La Commission du Bassin du Lac Tchad

La CBLT est l'institution régionale qui est allée le plus loin en matière de gestion de crise liée à l'émergence de Boko Haram et du désordre régional qu'il a créé. Ceci peut trouver justification par le fait que les quatre pays principalement touchés par les activités de Boko Haram à savoir le Nigéria, le Cameroun, le Tchad et le Niger sont membres de cette commission et, selon Buzan et Waever (2003), lorsque les États font face à une menace commune, la mutualisation des moyens

permet de faire face à cette externalité. Malgré le fait que la force multinationale du Lac Tchad créée en 1994 n'avait jamais été opérationnalisée, les États du Bassin du Lac Tchad ont remédié à ce problème. Au-delà des réticences affichées du Nigéria sur toute intervention étrangère sur son territoire y compris celle de ses voisins (Théroux Bénoni, 2015), les concertations ont permis de proposer des réponses à la fois durables et ponctuelles se traduisant par une offensive musclée d'une coalition interétatique, la réactivation et le déploiement progressif de la Force Multinationale Mixte Conjointe du Bassin du Lac Tchad (Nkalwo, 2015 : 3).

L'idée de réactiver la force multinationale mixte du Bassin du lac Tchad découle du sommet des Chefs d'Etats de la Commission du bassin du lac Tchad en avril 2012 (Luthumbue, 2014 : 6). Dans leur déclaration, les présidents et leur représentant se sont engagés :

« Prendre en urgence toutes les mesures nécessaires pour la redynamisation de la Force Multinationale de Sécurité du Bassin du Lac Tchad comprenant le Cameroun, le Niger, le Nigéria, le Tchad et la République Centrafricaine. Le Niger organisera dans les meilleurs délais une réunion regroupant les ministres de la défense et les chefs d'Etas major. » (CBLT, 2012 : 4)

C'est donc à ce moment que la force multinationale mixte du Bassin du Lac Tchad a connu une nouvelle naissance et une extension de son mandat traditionnel de lutte contre le grand banditisme (CBLT, 2017) à celui de la lutte contre le terrorisme. Et, étant donné que la zone de déstabilisation mère de Boko Haram s'était glissée du nord du Nigéria aux pourtours du Lac Tchad, la réactivation et l'extension du mandat de la force multinationale semblait être la meilleure action entreprise par l'une des institutions régionales qui a évoqué la question. La FMM du Bassin du lac Tchad se définit donc comme un dispositif offensif de stabilisation ayant pour objectif la lutte contre Boko Haram et contre d'autres groupes qualifiés de terroriste dans les pourtours du Lac Tchad (Assanvo, Abatan et Sawadogo, 2016 : 2). Elle est composée des quatre États touchés directement par la menace à savoir le Cameroun, le Tchad, le Nigéria et le Niger. À

ces États s'est ajouté le Bénin, État membre de la CEDEAO. Selon la déclaration des chefs d'État de la CBLT en 2012 : « Chaque pays membre participe à la Force Multinationale avec au minimum un bataillon équipé. Le commandement devient rotatif en commençant par la République Fédérale du Nigeria pour une durée de 6 mois. » (CBLT, déclaration 2012 : 4)

Ainsi se sont donc dessinés peu à peu les contours d'une coalition qui allait au-delà des simples discours et qui verra la mise en place d'effectif de la FMM à la suite du sommet de Niamey au Niger en octobre 2014 où les dirigeants de la CBLT ont discuté de la question du déploiement des bataillons de la force multinationale sur le théâtre des opérations. Cependant il faudra attendre la réunion d'experts sur l'élaboration des documents opérationnels pour la FMM à Yaoundé au Cameroun du 5-7 février 2015 pour voir les détails de la coordination stratégique, des soutiens logistiques et administratifs. Selon le communiqué final de cette réunion la FMM vise à :

« créer un environnement sûr et sécurisé dans les régions affectées par les activités de Boko Haram et d'autres groupes terroristes, afin de réduire considérablement la violence contre les civils et d'autres exactions, y compris la violence sexuelle et sexiste, conformément au droit international, notamment le droit international humanitaire et la Politique de diligence voulue des Nations unies en matière de droits de l'homme; faciliter la mise en œuvre, par les États membres de la CBLT et le Bénin, de programmes d'ensemble de stabilisation dans les régions affectées, y compris la pleine restauration de l'autorité de l'État et le retour des personnes déplacées internes et des réfugiés; et faciliter, dans la limite de ses capacités, les opérations humanitaires et l'acheminement de l'aide aux populations affectées. (Communiqué final, réunion des experts CEDEAO-CEEAC, 5-7 février 2015 : 2).

Pour la CBLT, la nécessité de remplir cette mission implique la disponibilité d'une force de 8700 soldats dont les activités seraient étendues tout autour de la région du Lac Tchad avec quartier général à Ndjamena au Tchad. Chaque pays directement touché par la menace a été appelé à admettre l'intervention de la FMM sur les points chauds de son territoire où les activités de Boko

Haram sont les plus concentrées (Metou, 2015). Ainsi, le territoire sous intervention de la FMM a été découpé en quatre secteurs opérationnels tels que l'indique la carte ci-dessous : Secteur 1 avec commandement à Mora au Cameroun, Secteur 2 avec base à Baga-Sola au Tchad, Secteur 3 basé à Baga au Nigeria et Secteur 4 à Diffa au Niger.

Figure 1: Bases de la FMM



Source : (Assanvo, Abatan et Sawadogo, 2016 : 3).

Cette carte nous montre non seulement que la CBLT a mis sur pied une force multinationale, mais que celle-ci est organisée et opérationnelle. Les activités de la FMM sous la direction de la CBLT sont matérialisées par la multiplication des opérations militaires et des patrouilles dans la région, la prévention des transferts ou de circulation des armes, la provocation des défections des membres de Boko Haram et la recherche des renseignements, protection et respect des droits humains (Assanvo, Abatan et Sawadogo, 2016 : 3). La FMM du Lac Tchad a donc été un début

dans la lutte contre Boko Haram. Elle a connu un certain nombre de succès sur le théâtre des opérations, mais l'évaluation de son action reste très mitigée quand on voit la persistance des atrocités auxquelles se livre Boko Haram jusqu'aujourd'hui. Ce qu'il faut retenir dans cette sous partie est que la Commission du Bassin du Lac Tchad a joint la parole aux actes dans le cadre de la lutte contre Boko Haram. Après plusieurs sommets constructifs, la FMM a été créée avec un mandat spécial et une action qui est toujours en cours.

III – L'existence des mécanismes régionaux de sécurité et la persistance de la menace Boko Haram

La multitude des institutions supranationales dans une même aire géographique peut générer des complications dans la gestion des crises. C'est le cas du Bassin du Lac Tchad où on a la présence d'au minimum six instances à vocation régionale dont la plupart se sont attribuées des mandats sécuritaires en dehors de leurs mandats traditionnels d'intégration économique et politique. Trois de ces institutions ont essayé de traiter des questions liées à la montée en force de Boko Haram et le désastre régional qu'il a créé. Cependant, l'action de ces organisations régionales sur la base des mécanismes régionaux de sécurité, qu'ils soient politiques, diplomatiques ou militaires, n'a pas endigué Boko Haram. L'échec des mécanismes régionaux de sécurité à endiguer Boko Haram pourrait trouver une explication par le manque de coordination entre ces organisations régionales surtout entre la CEEAC et la CEDEAO (A), et par le manque de monopole institutionnel (B).

A – Le manque de coordination entre les deux organisations majeures du Golfe de Guinée et l'échec de l'implémentation des mesures régionales de sécurité

La coordination peut se définir comme la mise en commun de manière convergente des parties d'un système avec pour vision et but d'atteindre les objectifs communs. Selon Hélène Boussard (2008), la coordination des organisations supranationales répond à plusieurs besoins. Tout d'abord elle permet de prévenir le risque de double emploi dans un travail donné. Ensuite, elle permet aussi de réduire les contradictions entre les organisations à vocation internationale en facilitant l'échange d'informations et en mettant en commun les moyens d'action pour rendre efficaces les opérations et actions. Dans le cas de la lutte contre Boko Haram, des sommets et réunions ont été tenus de manière interne dans ces deux principales organisations régionales aboutissant à des déclarations officielles qui visaient la jonction des actions entre ces organisations. Au-delà des déclarations officielles et engagements mutuels à vouloir travailler ensemble, nous nous rendons compte que les deux organisations phares du Golfe de Guinée que sont la CEEAC et la CEDEAO n'ont pas coordonné leur effort pour une action conjointe et coordonnée contre Boko Haram. Aucune action commune et aucune coordination n'a été manifeste entre ces deux organisations majeures ayant reçu mandat des Nations Unies en matière d'intégration, de maintien de la paix et de la sécurité. C'est vrai qu'un mandat a été donné à deux chefs d'État de la CEEAC pour rencontrer les dirigeants de la CEDEAO afin de rendre commune la stratégie et l'opérationnalisation de la lutte contre Boko Haram (Metou, 2015). Après la mission du président du Congo Denis Sassou Nguesso et du président de la Guinée Equatoriale Theodoro Obiang Nguéma et les promesses obtenues des dirigeants de la CEDEAO d'un sommet conjoint des chefs d'État des deux organisations pour coaliser les efforts, une réunion d'experts des deux communautés s'est tenue à Douala au Cameroun le 2 avril 2015 avec pour objectif de

préparer le Sommet des Chefs d'État des deux organisations prévu le 8 avril de la même année.

Cependant, un communiqué de la CEDEAO datant du 10 avril 2015 mentionnait :

« Le sommet conjoint des chefs d'État de la CEDEAO et de la CEEAC, initialement prévu le mercredi 8 avril 2015 à Malabo, en Guinée Equatoriale, a été reporté à une date ultérieure. Cette rencontre qui a déjà fait l'objet d'une réunion au niveau des experts, tenus le 02 avril dernier à Douala au Cameroun, doit déboucher sur l'adoption d'une stratégie commune de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram qui sévit au Nigéria, mais aussi au Cameroun, au Niger et au Tchad. » (Communiqué de presse, report du sommet conjoint CEEAC-CEDEAO : 10 avril 2015)

Le sommet conjoint qui aurait entériné la réflexion commune et des décisions stratégiques collectives entre ces deux pôles majeurs de gestion des crises en Afrique subsaharienne a donc été annulé sans aucune explication ni aucun commentaire des deux communautés régionales. Aucune initiative commune n'a suivi pour permettre une coordination des efforts contre Boko Haram, aucune action commune alors que le Bassin du Lac Tchad est situé sur et entre ces deux organisations phares et les principaux pays déstabilisés par Boko Haram appartiennent à parité à la CEEAC et la CEDEAO. Malgré la conscience d'une action commune et conjointe entre les deux communautés contre Boko Haram, chacune d'elles a continué de réfléchir de manière individuelle à la lutte contre Boko Haram et cela s'est reflété dans les documents officiels de chaque organisation. C'est le cas de Désiré Ouedraogo, président de la Commission de la CEDEAO, qui a déclaré le 12 décembre 2015 lors du 35e Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO que : « On ne le dira jamais assez, ce combat (contre Boko Haram) est celui de toute la CEDEAO et pas uniquement celui du Nigéria et des autres pays directement touchés par les actes criminels du mouvement. » (35ème conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, 15 décembre 2015).

Si l'on analyse cette déclaration du président de la Commission de la CEDEAO après que le sommet conjoint entre son organisation et la CEEAC ait été annulé, nous comprenons que la CEDEAO faisait sienne le problème Boko Haram et peut-être négligeait l'utilité de se joindre à la CEEAC pour contrer cette menace terroriste. Depuis l'annulation du sommet conjoint CEEAC-CEDEAO, la CEDEAO n'a plus manifesté officiellement la nécessité de joindre leurs efforts dans la lutte contre Boko Haram. Du côté de la CEEAC, bien qu'elle ait réaffirmé dans la déclaration officielle du sommet de Ndjamenas du 25 mai 2015 son engagement à coopérer sur le plan stratégique avec la CEDEAO contre Boko Haram, elle rappelle à ses États membres de s'impliquer aux côtés du Cameroun et du Tchad dans la lutte contre Boko Haram : « La CEEAC a fait siennes les résolutions de ce sommet (extraordinaire du COPAX à Yaoundé le 16 février 2015) et a exhorté les États membres qui ne l'ont pas encore fait à honorer leurs engagements multiformes de solidarité envers le Cameroun et le Tchad. » (Déclaration officielle sommet de Ndjamenas, 25 mai 2015). Bien plus, le secrétaire général de la CEEAC, dans un communiqué datant de février 2016 sur la lutte contre Boko Haram, reconnaît la nécessité d'une action régionale, mais ne mentionne pas particulièrement quelle organisation serait le mieux à même de coopérer avec la CEEAC pour une meilleure efficacité dans la lutte contre Boko Haram.

En dehors des déclarations officielles qui démontrent que les organisations phares de la région ne mutualisent pas leur effort contre Boko Haram, il est indéniable de mentionner que les stratégies de lutte contre le terrorisme donc contre Boko Haram sont différentes dans les deux communautés. Pour ce qui est de la CEDEAO, elle a adopté en 2013 une stratégie commune de lutte contre le terrorisme et son plan d'action engageant les États de la communauté à renforcer leur capacité de surveillance, d'harmonisation, de coordination et de réglementation des politiques et pratiques des États en matière de prévention et de répression du terrorisme en

Afrique de l'Ouest (Assanvo, 2012 : 20). Contrairement à la CEDEAO, la CEEAC n'a pas beaucoup d'initiative en matière de lutte contre les nouvelles menaces. En dehors des mécanismes du COPAX, elle a juste ajouté une touche opérationnelle en matière de contre-terrorisme en 2015. Il s'agit entre autres de la création d'unités spécialisées pour lutter contre le terrorisme, la mise en place d'une plateforme institutionnelle régionale d'échange d'informations, de coopération et de collaboration entre les différents services de sécurité et de renseignement : ceci étant élaboré par les chefs des services de renseignement et de sécurité des États de la CEEAC (BBC, 2015). Il s'agit donc d'une coopération en Afrique Centrale dont le but est de mieux contrer les actes terroristes de manière préventive ou durant la période des activités terroristes. Ces différentes stratégies dans la lutte contre le terrorisme semblent donc justifier la persistance de la menace Boko Haram et la non coordination de la CEEAC-CEDEAO.

En outre, le manque de coordination entre les deux communautés majeures présentes dans le Bassin du Lac Tchad pourrait aussi s'expliquer par la menace Boko Haram traverse à la fois la CEDEAO et la CEEAC créant ainsi une entrave à une réponse efficace. La menace Boko Haram qui traverse les frontières des deux communautés a à la fois compliqué la mise en commun des moyens sécuritaire pour faire face à Boko Haram. Ceci s'explique parce que le Bassin du Lac Tchad a une position géographique particulière. En effet, le Bassin du Lac Tchad est à cheval entre la Communauté des États de l'Afrique de l'Afrique Centrale et la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest. Aucune de ces deux communautés ne pouvant réagir de manière autonome et efficace contre le groupe terroriste Boko Haram sans le soutien et l'action conjointe de l'autre. Cela veut dire en d'autres termes que si l'une des deux organisations décide d'intervenir, son champ d'action se délimitera de manière partielle sur le territoire couvert par l'organisation en question et, en conséquence l'ensemble du Bassin du Lac Tchad ne connaîtra pas une accalmie et

une sécurité du fait d'une possible et probable continuation des activités terroristes dans l'autre communauté et vice versa. Boko Haram a donc dû être favorisé par ce chevauchement régional pour créer des multitudes de sanctuaires de la violence en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest donc les conséquences continuent de se reprendre dans la région.

Ce manque de coordination entre CEEAC et CEDEAO n'explique pas seul l'échec des mécanismes de sécurité dans la lutte contre Boko Haram. Elle s'accompagne de la présence des autres organisations supranationales dans le Bassin du Lac Tchad et le difficile monopole par chacune de ces organisations des zones déstabilisées par Boko Haram.

B – La multiplication des institutions supranationales dans le Lac Tchad et le difficile monopole des zones déstabilisées par Boko Haram

La multiplication des organisations régionales autour du Bassin du Lac Tchad n'a pas seulement créé un problème de coordination inter organisationnelle permettant d'appliquer les mécanismes régionaux de sécurité afin de contrer la menace Boko Haram. Cette croissance anarchique des institutions supranationales dans cette région de l'Afrique a aussi créé des problèmes liés au manque de monopole institutionnelle de la vaste région menacée et déstabilisée par Boko Haram afin d'arrêter les multiples désastres occasionnés par ce groupe. Une région ou une sous-région donnée devrait avoir des mécanismes permanents de coordination entre régions rassemblant les Etats de la zone géographique et les poussant à agir de manière commune suivant les règles qu'ils se sont eux-mêmes fixés. En cas de conflit interétatique ou intra étatique, l'organisation couvrant la région par la voie de tous ses États applique ainsi les mesures élaborées à cet effet avec le soutien de tous. Dans ces conditions, il pourrait être possible d'espérer que des avancées positives et souvent efficaces seront au rendez-vous en cas d'intervention régionale. C'est le contraire de la

situation dans le Bassin du Lac Tchad où l'on remarque la division de cette zone géographique par les organisations régionales qui à la fois sont actives sur le même terrain et au même moment. La principale zone déstabilisée par Boko Haram crée un déficit de monopole d'action d'une organisation régionale.

Ensuite, le manque de monopole des régions déstabilisées par Boko Haram pourrait s'expliquer par la taille des organisations supranationales et la légitimité de leur domaine d'action. Avec la montée en puissance de ce groupe terroriste, plusieurs organisations régionales ont engagé des démarches pour mettre fin aux atrocités de Boko Haram. Mais leur champ d'action semble ne pas avoir réduit l'ampleur de la menace. C'est le cas de la FMM sous autorité de la Commission du Bassin du Lac Tchad qui fait un travail non négligeable depuis 2015 dans la lutte contre Boko Haram. Plusieurs localités au nord du Nigéria considérées comme foyer du groupe terroriste Boko Haram ont été reconquises à l'instar de Maiduguri, Baga, Gambaru ngala, Dikwa, Malam Fatouri, Damasak, Mkumshé, Dmaturu, Bulasari, Djibrilli, Zamga, Madawya et Ngoshe. Plusieurs opérations ont été lancées pour démanteler les camps de Boko Haram, lutter contre la fabrication des engins explosifs improvisés et détruire tout combattant de Boko Haram utilisant la violence contre la Force. En plus, durant les cinq premiers mois de l'année 2016, la Force Multinationale du Bassin du Lac Tchad a éliminé 675 membres de Boko Haram, mis 566 autres adeptes de ce groupe terroriste aux arrêts, démantelé 32 camps djihadistes et libérer 4690 otages sous l'emprise de Boko Haram (Assanvo, Abatan, Sawadogo, 2016 : 12-13). Cependant, même si la Commission du Bassin du Lac Tchad a réussi à agir, elle le fait dans un espace limité car les actes terroristes de Boko Haram restent très violents et élevés dans les pourtours du Bassin du Lac Tchad. La menace Boko Haram est même allée au-delà du contact frontalier direct du lac Tchad en accroissant ses contacts avec les réseaux djihadistes et ayant des cellules dormantes

dans des pays comme la Centrafrique (Commoli, 2015 b), le Mali où 300 combattants de Boko Haram ont participé à l'offensive djihadiste dans le nord de ce pays en 2012, et même le Sénégal où certains combattants du groupe terroriste préparant des attentats contre la capitale Dakar ont été interpellés par les autorités sénégalaises (Jeune Afrique, décembre 2015). L'action de la force multinationale du Bassin du Lac Tchad ne va pas au-delà de la propagation de Boko Haram et donc, reste limitée. Elle n'arrive pas à occuper tous les pourtours du Lac Tchad à cause de sa taille et n'est pas apte à aller au-delà du cercle de ses 6 États la constituant. Si la CBLT occupait toujours la région jusqu'à l'autre extrémité de l'Afrique de l'Ouest, l'action de cette force aurait connu plus de participation des pays de la région, serait constituée de plus de soldats et forcément couvrirait une plus grande partie des zones menacées. Le manque de monopole géographique dans la région touchée par Boko Haram explique donc l'échec des mécanismes régionaux de sécurité pour endiguer ce groupe.

Bien plus, le manque de monopole régional ayant généré l'échec des mécanismes régionaux de sécurité tient au fait de la présence de plus huit organisations supranationales dans le le Bassin du Lac Tchad et leur activité de simultanée dans la zone. La plupart de ces organisations sont à vocation économique, mais se sont attribué des mandats en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Comme chacune de ces organisations ayant des mandats sécuritaires occupe au moins une sous-partie de la région, nous remarquons ainsi une balkanisation de la région en plusieurs zones. Cela explique le fait que la Communauté des États Sahelo-Sahéliens « CEN-SAD » a un intérêt pour les questions sécuritaires dans le Golfe de Guinée du fait que le Niger, Nigéria, Tchad, pays déstabilisés par Boko Haram sont membres de cette communauté. La Commission du Golfe de Guinée a aussi un rôle à jouer pour le maintien de la paix dans la région, car le Cameroun et le Nigéria, troublés par les activités de Boko Haram, sont membres de la

communauté. La CEMAC a aussi des actions à envisager dans le cadre de la nécessité de stopper Boko Haram, car la zone qu'elle couvre abrite les États touchés par ce groupe terroriste. Le fait donc que toutes ces organisations auxquelles nous ajoutons la CEEAC, la CEDEAO et la CBLT ont un mandat sécuritaire, partagent la principale zone du Bassin du Lac Tchad déstabilisée par Boko Haram et non pas le monopole de l'action sur toute cette zone géographique, il devient difficile pour les États de se réunir et d'appliquer les mesures régionales contre la menace. C'est donc logique que le manque de monopole de la région déstabilisée par Boko Haram ait rendu difficile la dynamique de la coopération sécuritaire pour contrer la menace terroriste posée par ce groupe dans le Bassin du Lac Tchad. Il n'existe pas des preuves directes pour appuyer ces arguments. Mais, il se peut que l'existence de plusieurs organisations au-delà des 3 déjà mentionnées a encore compliqué la réponse en ajoutant une couche d'incertitude quant au forum approprié pour une réponse régionale. Mais nécessite une vérification avec d'autres recherches.

Conclusion

En définitive, il était question dans ce chapitre de répondre pourquoi les mécanismes régionaux de sécurité n'ont pas endigué la menace Boko Haram durant sa montée en puissance. J'ai défendu mon second argument qui stipule que la multiplication n'a pas été en faveur de l'application des mécanismes régionaux de sécurité. Pour démontrer mon argument, j'ai tout d'abord fait un panorama des organisations présentes dans la région. Ensuite j'ai ressorti les démarches des institutions régionales essayant de faire face à Boko Haram avant d'expliquer ce qui empêchait les mécanismes de sécurité de contre la menace de ce groupe. Au demeurant, le problème de l'inefficacité des mécanismes régionaux de sécurité n'est pas seulement un problème de manque de leadership mais aussi un problème de multiplication des organisations à vocation régionale qui sont actives dans le Bassin du Lac Tchad. Cela trouve tout son sens dans la montée en puissance

de Boko Haram qui a profité du manque de correspondance et de coordination inter régionale pour prospérer. D'où cette assertion de Laura Gomez-Mera (2015 : 20) : la prolifération des organisations régionales influence la dynamique et la durabilité de la coopération régionale dans une zone géographique donnée.

Conclusion générale

La question centrale de ce travail de recherche et d'analyse était de savoir pourquoi les mécanismes régionaux de sécurité n'ont pas permis d'endiguer les activités du groupe terroriste Boko Haram, et le désastre sécuritaire, humanitaire qui a été remarqué dans le Bassin du Lac Tchad, en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest. Cette question pouvait être abordée de plusieurs manières et plusieurs hypothèses qui, basées sur des recherches empiriques, pouvaient guider l'analyse. Dans le cadre de mon mémoire, l'accent a été mis sur les rapports inter-étatiques dans un contexte marqué par l'importance des institutions supranationales.

Deux hypothèses ont donc conduit mon travail. D'abord, en correspondance avec la théorie de la stabilité hégémonique, l'absence de leadership dans la région a joué un rôle pertinent dans l'échec des mécanismes régionaux de sécurité à contrer la menace Boko Haram. Le Nigéria dans les années 1990 a assumé ce leadership dans la constitution des alliances régionales durant les interventions majeures dont deux ont retenu une attention particulière : l'intervention de la CEDEAO sous l'égide du Nigéria au Libéria et en Sierra Leone. Cette intervention démontrait que la présence d'un leader dans une région est facteur de paix (Lemke, 2002) et favorise la coopération en temps de paix et surtout en temps de guerre par le biais de la formation des coalitions et alliances (Brawley, 1993). Cette politique de leadership interventionniste nigériane a amené certains penseurs à qualifier le Nigéria de gendarme africain dans la recherche de la paix (Adebajo, 2010) comme nous l'avons détaillé dans la première partie du chapitre 3. Cependant, la seconde partie du chapitre a consisté à démontrer que sans leader la probabilité de conflit peut se manifester de manière croissante et accrue surtout dans une région où la principale menace est interne à l'hégémon avant de se propager de part et d'autre dans la région. L'instabilité est

d'autant plus présente parce que l'hégémon a refusé toute intervention étrangère sur son territoire et alors que lui-même avait du mal à rétablir de l'ordre. En outre, le manque de leadership a généré l'échec des mécanismes de sécurité à endiguer Boko Haram par le manque d'intérêt du Tchad d'assumer ce leadership.

En prenant appui de la littérature sur les institutions internationales, j'ai démontré dans le chapitre 4 ma seconde hypothèse qui postulait que les mécanismes régionaux de sécurité n'ont pas pu stopper les atrocités de Boko Haram parce qu'il y a un problème d'institution : l'institution supranationale étant le lieu par excellence de conclusion des alliances, de socialisation des membres aux valeurs communes, de coopération et surtout comme Detlef Nolte (2016) l'a mentionné, de gestion d'externalité sécuritaire. La multitude de ce type d'institution dans le Bassin du Lac Tchad a créé plusieurs problèmes qui ont rendu inefficaces les mécanismes de sécurité. Le premier de ces problèmes est le manque de coordination entre ces organisations supranationales qui en dehors de leur mandat traditionnel d'intégration économique, se sont attribué des mandats en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Dans le chapitre 4, il en ressort que trois de ces institutions ont tenté de manière interne à leur organisation de répondre au problème Boko Haram. Mais, le fait qu'elles ne mutualisaient pas leur effort ont rendu presque impossible leur action. Et, surtout que les actions de Boko Haram sont à cheval entre deux organisations phares de la région reconnues par les Nations Unies comme pôles d'intégration et de maintien de la paix, à savoir la CEEAC et la CEDEAO. En outre, la multitude de ces organisations a généré l'échec des mécanismes de sécurité car la balkanisation de la région a octroyé un déficit de monopole institutionnel des zones déstabilisées par Boko Haram. C'est la raison pour laquelle l'action opérationnelle de la Force Multinationale du Bassin du Lac Tchad, même si elle accomplit un travail non négligeable (Assanvo, Abatan, Sawadogo, 2016), ne

maîtrise pas toutes les zones où sont infiltrés et en activités Boko Haram. Ces deux principaux problèmes institutionnels ont donc nui aux mécanismes régionaux de sécurité. L'échec de ces mécanismes est donc non seulement un problème de leadership, mais aussi un problème d'institution.

Au demeurant, il convient d'attirer l'attention sur le fait que le problème sécuritaire posé par Boko Haram est un problème difficile à gérer et à affronter de manière coopérative car, même si l'action militaire peut porter des fruits au niveau transnational, la gestion à long terme des causes profondes de cette menace nécessite des politiques nationales qui doivent s'adresser de manière claire et efficace à ces problèmes sociaux. Aussi, le problème Boko Haram est difficile à gérer car c'est d'abord une rébellion interne à l'hégémon : situation incertaine quand l'hégémon n'arrive pas à se défaire des menaces dont l'épicentre se trouve au cœur de son territoire. Plusieurs recommandations peuvent donc permettre de mieux penser ou repenser la manière de s'adresser aux menaces transnationales dès lors que l'hégémon a des difficultés et que les institutions supranationales à vocation régionale semblent paralysées :

Une meilleure coordination entre organisations régionales :

La coordination entre organisations régionales permet d'éviter la compétition entre elles, éviter le problème de contradiction de leur action et résoudre les problèmes de double emploi. La lutte contre Boko Haram a fait ressortir ces limites qu'il est indéniable de corriger pour améliorer la lutte contre Boko Haram. Une idée serait de réfléchir à l'établissement de mécanismes transrégionaux en matière de défense et de sécurité. Ceci rendrait moins lourd une gestion commune des externalités régionales. Une autre idée serait aussi d'accentuer la coopération

interrégionale surtout en temps de paix, ce qui faciliterait donc le rapprochement interrégional en temps de crise transnationale.

Une plus grande implication de la CEDEAO dans la lutte contre Boko Haram :

Dans la lutte contre les nouvelles menaces, la CEDEAO a le privilège de s'être distingué dès le début des années 1990 en ce qui concerne l'arsenal normatif et des actions opérationnelles dans des contextes de guerre non traditionnelle en Sierra Leone, au Libéria, en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire. Nanti de cette expérience, elle est plus à même de mieux s'impliquer dans la lutte contre Boko Haram surtout que le Nigéria, épice de la menace, et le Niger sont des membres de cette communauté. Bien plus, l'Afrique de l'ouest est la sous-région qui est la plus frappée par les activités terroristes des groupes qui y prospèrent comme Al Qaeda au Maghreb Islamique, Al Mourabitune, Ansar Dine, ANSARU ou Jama'atu Ansaril Muslimina fi Biladis Sudan, le Mouvement pour l'Unification du Jihad en Afrique de l'Ouest et Boko Haram. Le fait d'être menacée par cette multitude de groupe devrait amener la CEDEAO à plus s'impliquer dans la lutte contre le terrorisme et en particulier celui de Boko Haram au sein des mécanismes régionaux de sécurité. En le faisant, la CEDEAO participe à la résolution d'un problème sérieux qui deviendra un problème sécuritaire de moins en Afrique de l'Ouest et ailleurs dans la région. La résolution du problème Boko Haram passera donc par la plus grande implication de la CEDEAO à laquelle serait associé la CEEAC.

La prise du leadership coopératif par l'Union Africaine :

La question du leadership a beaucoup marqué la lutte contre Boko Haram en ce sens que le leader a eu des difficultés internes contre la menace terroriste qui s'est régionalisée. En plus, le leader nigérian a refusé toute intervention de ses voisins. Bien plus, une querelle de leadership est

apparue entre le Nigéria et le Tchad au début des opérations militaires de ce dernier dans la région du Lac Tchad. Deux aspects importants auraient pu se dégager dans la lutte contre Boko Haram : soit une absence de leadership de manière constante, soit une querelle en continu entre États qui se disputent le leadership. Selon le rapport sur l'évaluation de la Force Multi nationales Mixte du Bassin du Lac Tchad, il semble ressortir que c'est l'Union Africaine qui assume le pilotage stratégique et la gestion des ressources financières dans la lutte contre Boko Haram (Assanvo, Abatan, Sawadogo, 2016). Cela signifie ainsi que le commandement de cette force est en partie assuré par l'Union Africaine. Pour gérer donc les querelles ou les absences de leadership dans ce genre de situation comme celui qu'a posé Boko Haram, une piste serait que l'Union Africaine assure le leadership dans la lutte contre le terrorisme et en particulier celui de Boko Haram. Ce leadership permettra aussi d'élargir au rapidement et efficacement la coalition contre le terrorisme et mieux gérer toutes les questions y afférentes.

L'accélération de la mise en place de la Force en Attente de l'Union Africaine et ses démembrements régionaux :

Face à la montée de la régionalisation de la sécurité et des demandes de plus en plus croissantes d'interventions et de maintien de la paix dans des conflits qui ont un accent régional, l'Union Africaine a mis en avant en 2004 les forces en attente avec pour objectif la mise en place d'une force homogène avec des bases régionales dans chacune des cinq Communautés Economiques Régionales reconnues par les Nations Unies. Sa mission est de permettre aux Africains de mieux résoudre leurs problèmes en opérant des missions de paix sur tout le continent. Cette force de l'Union africaine est donc censée avoir des démembrements régionaux appelés Brigades en Attente et qui peuvent être déployés de manière rapide sur les théâtres d'opérations. Dans le cadre de la lutte contre Boko Haram, nous avons remarqué la difficile dynamique de réponse

régionale y compris dans la mobilisation des troupes. Avec les Brigades en Attente qui ne sont pas encore opérationnelle, il y a des possibilités que les Communautés Economiques Régionales aient déjà des troupes à disposition et stationnées dans leur quartier général respectif. Sur décision des autorités compétentes, on peut donc assister à leur déploiement rapide sans avoir des blocages étatiques ou souffrir d'une carence de mobilisation de troupe.

La lutte contre Boko Haram nous amène à tirer un certain nombre de leçons. Tout d'abord, elle nous apprend qu'il est difficile de maîtriser le futur d'une coopération sécuritaire dès lors que la menace régionale vient de l'intérieur de l'hégémon. Aussi, la lutte contre le terrorisme rend nécessaire et primordial une coopération inter-institutionnelle dès lors qu'une région a une multitude d'organismes supranationaux qui regardent de près la question et souhaitent y apporter une réponse. En outre, la lutte contre Boko Haram nous apprend qu'il est nécessaire et primordial pour les États qui ont la capacité militaire de toujours essayer d'assumer un leadership dès lors que le leader régional est incapable ou n'est pas disponible pour assumer ce leadership.

Bibliographie

- Addeh, Emmanuel (2012), «NSA Blames PDP for Boko Haram Crisis» Punch, 28 Avril, 2012, <http://www.punchng.com/news/nsa-blames-pdp-for-boko-haram-crisis>
- Adebajo Adekeye (2000), 'Nigeria: Africa's new gendarme', Security Dialogue 31.
- Adebajo Adekeye (2002), Building Peace in West Africa, International Peace Academy occasional paper series, Lynne Rienner Publishers.
- Adebajo Adekeye (2002), Liberia Civil War: Nigeria, ECOMOG, and Regional Security in West Africa, Lynne Rienner Publisher.
- Adebajo Adekeye (2004), Pax West Africana? Regional Security Mechanisms. In Dans A. Adebajo et Ismail Rashid dir. (2004), West Africa's Security Challenges: Building Peace in a Trouble Region, Project of International Peace Academy.
- Adebajo Adekeye (2010), Pax Nigeriana and the Responsibility to Protect, Global Responsibility to Protect 2, PP 414-435.
- Adegbulu Femi (2013) Boko Haram: the emergence of a terrorist sect in Nigeria 2009–2013, African Identities, 11:3, 260-273.
- Adesoji Abimbola (2010), The Boko Haram Uprising and Islamic Revivalism in Nigeria, Africa Spectrum, 45, 2, 95-108.
- Adesoji Adeniyi (2015), Peacekeeping Contributor Profile: Nigeria, Available at: <http://www.providingforpeacekeeping.org/2015/04/24/peacekeeping-contributor-profile-nigeria>.
- Adibe Clément (1995), Hegemony, security and West African integration: Nigeria, Ghana, and the transformation of ECOWAS', Ph.D Thesis, Queen's University, Kingston, Ontario, Canada.
- Agbiboa Daniel (2013a), Is Might Right? Boko Haram, the Joint Military Task Force, and the Global Jihad; *Military and Strategic Affairs* | Volume 5 | No. 3 |.
- Agbiboa Daniel (2013b), The Ongoing campaign on terrorism in Nigeria: Boko Haram versus State, *International Journal of Security and Development* 2(3).
- Agbiboa Daniel (2014), Peace at Daggers Drawn? Boko Haram and the State of Emergency in Nigeria, *Studies in Conflict & Terrorism*, 37:1, 41-67.
- Agbiboa Daniel (2015), The social dynamics of the "Nigerian Taliban": fresh insights from the social identity theory, *Journal of African Studies*. Volume 41(3).
- Agbiboa Daniel and Benjamin Maiangwa (2014), « Nigeria united in grief; divided in response : Religious terrorism, Boko Haram, and the dynamics of state response », African Journal on Conflict Resolution.
- Akinterinwa Bola (1987), Nigeria's Peace Policy in Chad, Nigerian Institute of international Affairs.

- Alison Bailin (2001), From Traditional to Institutionalized Hegemony, *G8 Governance* 6.
- Alli W. O. (2012), The Role of Nigeria in Regional Security Policy, Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Arreguin-Toft Ivan (2001), How the Weak Win Wars: A Theory of Asymmetric Conflict, *International Security*, Vol 26, P93-128.
- Assanvo William (2012), Menace Terroriste en Afrique de L'Ouest : État des Réponses nationales, régionales et internationales, Observatoire de la vie diplomatique en Afrique.
- Assanvo William, E. A. Jeannone Abatan, A. Wendyam Sawadogo (2016), Assessing the Multinational Joint Task Force against Boko Haram, *Institute for Security Studies*. Issue 19.
- Avom Désiré (2007), « Intégration régionale dans la CEMAC : des problèmes institutionnels récurrents », *Afrique contemporaine*, n° 222, p. 199-221.
- Azumah John (2015) Boko Haram in Retrospect, *Islam and Christian-Muslim Relations*, 26:1, 33-52.
- Bach D. (S/D), Le Nigeria et le Tchad : Échec d'une politique de stabilisation du conflit.
- Badshaw Richard et Fandos-Rius Juan (2016), Communauté des Etats de l'Afrique Centrale, The Africa Platform on Development Effectiveness.
- Bappah Habibu Yaya (2016), Nigeria's Military failure against Boko Haram insurgency, *African Security Review*.
- Berghezan Georges (2016), Boko Haram: evolution de 2012 à aujourd'hui, Note d'analyse du *Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité*.
- Biao Barthelemy (2003), Intégration Régionale en Afrique Centrale : Bilan et Perspectives. In éd. Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo EBe et Touna Mama (2003) : Intégration Régionale en Afrique Centrale : Bilan et Perspectives, Edition *Khartala*.
- Bøås Morten (2001), Liberia and Sierra Leone: Dead Ringers? The Logic of Neopatrimonial Rule, *Third World Quarterly*, Vol. 22, No. 5 (Oct., 2001), pp. 697-723.
- Bola Akinterinwa A. (1987), Nigeria's Peace Policy in Chad, Nigeria Institute of Internationale Affairs.
- Brast Benjamin (2015), The regional Dimension of Statebuilding Intervention, *Journal of International peacekeeping*, Vol 22, PP 81-99.
- Brawley Mark R. (1993), Liberal Leadership: Great Powers and Their Challengers in Peace and War, Cornell University Press.
- Buzan Barry (1991), People State and Fear, an agenda for international security studies in the post-cold war era, Boulder, Co.: Lynne Rienner.
- Buzan Barry (2012), How regions were made, and the legacies of world politics: AN English School reconnaissance. In T.V Paul éd. (2012), *International Relation Theory and Regional Transformation*, Cambridge University Press.

Buzan Barry and Woever Ole (2003), *Regions and powers: the structure of international security*, Cambridge; New York: Cambridge University Press.

Charte des Nations Unies : Chapitre 8

Châtelot Christophe (2015), Pourquoi le Tchad s'engage dans la lutte contre Boko Haram. *Journal le Monde* http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/02/06/pourquoi-le-tchad-s-engage-dans-la-lutte-contre-boko-haram_4571142_3212.html#oKBjzQ1efOC30oGb.99.

Chigozie C. F. and Ituma, O. S. (2015). « Nigerian Peacekeeping Operations Revisited. » *Singaporean Journal of Business Economics, and Management Studies*, Vol.4, No.2.

Cold-Ravnkilde Signe Marie and Plambech Sine (2015), *Boko Haram: from local grievances to violent insurgency*, Copenhagen: DIIS.

Commission du Bassin du Lac Tchad (2012), 14e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement, Déclaration finale, Ndjamena, 30 avril.

Commission du Bassin du Lac Tchad (2012), déclaration finale Sommet du 30 avril 2012 : http://www.cbtl.org/sites/default/files/communiqué_final_14_sommet_fr.pdf

Commission du Bassin du Lac Tchad (2017), www.cbtl.org

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (1983) : Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense : http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/3827~v~Protocole_d_Assistance_Mutuelle_en_matiere_de_Defense.pdf

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (1999), Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (2017), Historique de la CEDEAO (dernière visite 4 mai 2017). <http://www.ecowas.int/a-propos-de-la-cedeao/historique/?lang=fr>

Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (1999), Décision N 001 Y/FEV/25/1999 créant le Conseil de paix et de sécurité en Afrique Centrale. <http://www.ceeac-eccas.org/images/traites/COPAX.pdf>

Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (2017), Présentation de la CEEAC (Dernière visite du site 24 Avril 2017). <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/pt/a-propos-de-la-ceeac>

Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (2000) : Pacte d'Assistance Mutuelle de la CEEAC : http://www.ceeac-eccas.org/images/traites/ASSISTANCE_MUTUELLE.pdf

Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (2000) : Protocol Relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX): http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/3732~v~Protocole_relatif_au_Conseil_de_paix_et_de_securite_de_l_Afrique_centrale_COPAX_.pdf

Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (1996), Pacte de non-agression de la CEEAC.

Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (2016), Déclaration de Yaoundé 2016:<https://www.prc.cm/files/76/29/83/cbf7129a7164f08ee4a79c7d2c5695bc.pdf>

Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (1983), Traité instituant la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale. http://www.ceeac-eccas.org/images/traites/trt_eccas.pdf

Communauté Economique Des États de l'Afrique de l'Ouest (1993) : Traité Révisé de la CEDEAO : <http://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2015/02/Traite-Revise.pdf>

Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (2004), Pacte de non-agression et de solidarité mutuelle de la CEMAC : <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/cemac/CEMAC-Accord-2004-pacte-non-agression.pdf>

Communiqué de presse de la présidence du Gabon, 17 février 2015 <http://www.gabonemergent.org/2015/02/presidence-de-la-republique-communique-de-presse-51.html>

Communiqué de presse, report du sommet conjoint CEEAC-CEDEAO : 10 avril 2015 <http://www.ecowas.int/report-du-sommet-cedeaoceeac-de-malabo-sur-la-lutte-contre-boko-haram/?lang=fr>

Communiqué final de la CEDEAO du 29 juin 2012 : <http://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2015/02/41eme-Sommet-CEDEAO-Yamoussoukro-28-29-Juine-2012.pdf>

Communiqué final de la Conférence des Chefs d'État du Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale, février 2015 : <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/pt/actualite/dihpss/128-communique-final-session-extraordinaire-de-la-conference-des-chefs-d-etat-du-conseil-de-paix-et-de-securite-de-l-afrique-centrale-consacree-a-la-lutte-contre-le-groupe-terroriste-boko-haram>

Communiqué Final de la réunion des Experts de la Force Multinationale Mixte du Bassin du Lac Tchad, février 2015 <http://www.peaceau.org/uploads/communique-final-7-2-2015.pdf>

Communiqué final de la Session Extraordinaire de la CEEAC 2015 : <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/pt/actualite/dihpss/128-communique-final-session-extraordinaire-de-la-conference-des-chefs-d-etat-du-conseil-de-paix-et-de-securite-de-l-afrique-centrale-consacree-a-la-lutte-contre-le-groupe-terroriste-boko-haram>

Communiqué Final du Sommet de la CEDEAO à Accra le 30 mai 2014 <http://www.togoactualite.com/cedeao-communique-final-du-sommet-extraordinaire-daccra-tenu-30-mai-2014-accra-au-ghana/?print=pdf>

Communiqué Final du sommet de la CEEAC à Ndjamena du 25 mai 2015 : <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/pt/ressources/telechargement/send/6-communique-final/299->

[communiqué-final-16ème-session-ordinaire-de-la-conférence-des-chefs-d-état-et-de-gouvernement-de-la-CEEAC](#)

- Comolli Virginia (2015 a), *Boko Haram: Nigeria's Islamist Insurgency*, London: Hurst & Company.
- Comolli Virginia (2015 b), The Regional Problem of Boko Haram; Survival, *Global politics and strategy*, 57:4, 109-117.
- Cronin Bruce (2001), The Paradox of Hegemony: America's Ambiguous Relationship with the United Nations, *European Journal of International Relations*.
- Cunningham E. David and Lemke Douglas (2013), Combining Civil and Interstate Wars, *International Organization*, Vol 67, PP 609-627.
- Dafoe Allan, Renshon Jonathan and Huth Paul (2014), Reputation and Statuts as motives for war, *The annual review of Political Science*.
- Debos Marielle, *Le métier des armes au Tchad*, Paris : Éditions Karthala 2013.
- Déclaration du président du Tchad Idriss Deby Itno au sommet de la CEEAC à Yaoundé février 2016 : <https://www.youtube.com/watch?v=4WHaV6j6tak>
- Déclaration du Vice-Président Ghanéen à l'assemblée des Parlementaires de la CEDEAO <https://www.youtube.com/watch?v=jmEEecRr11s>
- Déclarations de John Dramani Mahama, président en exercice de la CEDEAO 2014-2015 : <https://www.youtube.com/watch?v=Qko3NZVIL4U><https://www.youtube.com/watch?v=A1j1YKYCc2s><https://www.youtube.com/watch?v=lrPE8vPsfX0>
- Destradi Sandra (2010), Regional Powers and their strategies: empire, hegemony, and leadership, *Review of International Studies*, Vol 36, PP 903-930.
- Detlef Nolte (2010), How to compare regional power: analytical concepts and research topics, *Review of International Studies*, Vol 36, PP 881-901.
- Detlef Nolte (2016), Regional Governance from a Comparative Perspective, in ed Víctor M. González-Sánchez (2016): *Economy, Politics and Governance Challenges*, Nova Science Publishers, Inc.
- Detlef Nolte (S/D), Regional Governance Complexes in Comparative Perspective, FLACSO-ISA Joint International Conference Global and Regional Powers in a Changing World Buenos Aires.
- Deudney Daniel and Ikenberry G. John (1999), The nature and sources of liberal international order, *review of international studies*, vol 25, pp 179-196.
- Didimala Lodge (2008), Les États Fragiles en Afrique : Un Paradigme utile pour l'action? *Observatoire de l'Afrique*.
- Dilip Hiro (1989), *Holy Wars: The rise of Islamic Fundamentalism*, Routledge, Chapman and Hall, Inc

- Discours du Secrétaire général de la CEN-SAD aux Nations Unies à New York : <http://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/events/20151012/statements/abani20151012pmf.pdf>
- Dora Molnár (2008), ECOMOG: The example of a viable solution for African conflicts, AARMS.
- Dr. Muhammad Bello and Dr. Hussaini Tukur Hassan (2015), West Africa Sub Regional crises and the Nigerian Army Peace Support Operation in Sierra Leone, *International Journal of Multidisciplinary Research and Modern Education*, Volume I, Issue I.
- Epimi Guia Lucien (2013), Les interventions militaires de l'Angola dans les deux Congos : enjeux et perspectives. <https://desc-wondo.org/fr/les-interventions-militaires-de-langola-dans-les-deux-congos-enjeux-et-perspectives/#sthash.MAvo3igy.dpuf>
- Ewi Martin (2013), The new ECOWAS Counter-Terrorism Strategy and its implications for West Africa.
- Faouzi KILEMBE (2014) Assurer la sécurité en République Centrafricaine mission impossible? Friedrich Ebert Stiftung.
- Forest David (2004), Les causes et motivations de la guerre civile au Libéria (1979-1007), Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales, Université Laval.
- Frazier Derrick et Stewart-Ingersoll Robert (2010), Regional powers and security: A Framework for understanding order within regional security complexes, *European Journal of International Relations*, 16 (4), pp 731-753.
- Gani J. Yoroms (1993), ECOMOG and West African Regional Security: A Nigerian Perspective, *Journal of Opinion*, Vol. 21, No. 1/2, pp. 84-91.
- Gilpin Robert (1983), *War and Change in World Politics*, Cambridge University Press.
- Goldmann Matthias (2005), Sierra Leone: African Solutions to African Problems? *Max Planck Yearbook of United Nations Law*, Volume 9, p. 457-515.
- Gómez-Mera Laura (2015), International Regime Complexity and Regional Governance: Evidence from the Americas, *Global Governance* 21.
- Gros Jean Germin (1996), Towards a taxonomy of Failed States in the New World Order: Decaying Somalia, Liberia, Rwanda and Haiti. *Third World Quarterly* 17, PP 455-471.
- Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), *Le Tchad : Un hégémon au pied d'argile*, 2015.
- Guibbaud Pauline (2013), « Quelle place pour Boko Haram dans l'arc islamiste sahélien? », *Sécurité globale* (N° 25-26), p. 107-121.
- Guibbaud Pauline (2014), Boko Haram : Le nord du Cameroun dans la tourmente, *Groupe de recherche et d'Informtion sur la Paix et la Sécurité*.

- Hakeem Onapajo, Ufo Okeke Uzodike & Ayo Whetho (2012) Boko Haram terrorism in Nigeria: The international dimension, *South African Journal of International Affairs*, 19:3, 337-357.
- Halirou Abdouraman (2008), Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée, *Cultures & Conflits*, 72, PP 57-76.
- Hassan A. Saliu (2000), Nigeria and peace support operations: Trends and policy implications, *International Peacekeeping*, 7:3, 105-119.
- Hélène Boussard (2008), « La coordination des organisations internationales : l'exemple du comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique », *Revue française d'administration publique*, (n° 126), p. 373-385.
- Howe Hebert (1996-1997), Lesson of Liberia: ECOMOG and Regional Peacekeeping, *International Security*, 21:3, PP 145-176.
- Human Rights Watch (1993), LIBERIA, Waging War to Keep the Peace: The ECOMOG Intervention and Human Rights, Publication Volume 5, Issue No. 6.
- Human Rights Watch (2004), Political Sharia? Human rights and Islamic Law in Northern Nigeria.
- Hussein Solomon (2012) Counter-Terrorism in Nigeria, the RUSI Journal, 157:4, 6-11.
- International Crisis Group (2011), « Mettre en Oeuvre l'Architecture de Paix et de Sécurité (I): l'Afrique Centrale ». Rapport Afrique N°181
- International Crisis Group (2011), Sierra Leone: Time for a New Military and Political Strategy. Africa Report N° 28
- International Crisis Group (2016), Tchad: entre ambitions et fragilités. Rapport Afrique N° 233
- International Crisis Group (2017a), Niger and Boko Haram: Beyond Counter-Insurgency. Rapport Afrique N° 245
- International Crisis Group (2017b), Fighting Boko Haram in Chad: Beyond Military measures. Rapport Afrique N° 246
- Ifedayo Tolu Elizabeth (2013), Nigeria's Security interest in West Africa: A critical analysis, *Journal of Research and Development* Vol. 1, No.6.
- Ikenberry G. John (1998-1999), Institutions, Strategic Restraint, and the Persistence of American Post war Order, *International Security*, Vol 23, PP 43_78.
- International Crisis Group (2012), Rapport Afrique N° 195 : Le Golfe de Guinée, la Nouvelle zone à haut risque.
- Iro Aghedo (2014) Old Wine in a New Bottle: Ideological and Operational Linkages between Maitatsine and Boko Haram Revolts in Nigeria, *African Security*, 7:4, 229-250.
- Iro Aghedo et Oarhe Osumah (2012), The Boko Haram Uprising: how should Nigeria respond? *Journal of third World Quarterly*.

- Jackson Ashley (2007), Nigeria: A security Overview, *The Commonwealth Journal of International Affairs*, Volume 96, PP 587-603.
- Jentsch C., Stahi N. Kalyvas and Schubiger Livia Isabella (2015), Militias in Civil Wars, *Journal of Conflict Resolution*, 2015, 59 (5) : 755-769.
- Jeune Afrique (1er février 2015), Lutte contre Boko Haram : la communauté internationale promet 250 millions de dollars.
- Jeune Afrique, février 2015 : <http://www.jeuneafrique.com/225825/politique/lutte-contre-boko-haram-le-bombardement-d-abadam-au-niger-une-bavure-militaire/>
- Jeune Afrique, (mars 2017), Le Cameroun annonce avoir libéré plus de 5000 prisonniers des mains de Boko Haram. <http://www.jeuneafrique.com/417418/politique/cameroun-annonce-libere-plus-de-5-000-prisonniers-mains-de-boko-haram/>
- Kendhammer Brandon (2013), «The Sharia Controversy in Northern Nigeria and the Politics of Islamic Law in New and Uncertain Democracies». In *Comparative Politics* (2013), 45:3, pp 291-311;
- Keohane Robert (1980), «The theory of hegemonic stability and changes in international economic regimes». In Ole Holsti et al., *Change in the International System* (Boulder: Westview Press), pp 131-162.
- Keohane Robert (1984), *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton University Press.
- Keohane Robert et Nye Joseph (1987), Power and Interdependence revisited, *International organisation*, vol 41, Numéro 4, PP 725-753.
- Kindleberger Charles P. (1973), The World in Depression: 1929-1939; *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol 7.
- Kluger Jacek et Lemke Douglas (1996), «The Evolution of the Power Transition Theory Perspective». In ed. Kluger Jacek et Lemke Douglas (1996), *Parity and war: Evaluations and Extensions of The War Ledger*, The University of Michigan Press.
- Kolovos E. Amaleia (2010), Regional Integration in East Asia, Master thesis of political science, Portland State University.
- Kojo Agyeman (2015), Ecowas collaborate with ECAS to fight Boko Haram. Citifmonline.com
- Kpaa Kabee and Okechukwu Desmond (2013), The role of nigeria in peacekeeping mission: An idéal for Pan-Africanism, *Icheke journal*.
- Lake A. David (1993), Leadership, Hegemony, and the International Economy: Naked Emperor or Tattered Monarch with Potential? *International Studies Quaterly*, Vol 37, 459-489.
- Lake A. David (2009), Regional Hierarchies: Authority and the Local Production of International Order. *Review of International Studies*, 35, supplement35-58.

- Lake A. David and Morgan M. Patrick (1997), «The New Regionalism in Security Affairs», in Lake A. David et Morgan M. Patrick (1997): *Regional Order, Building Security in a New World*, The Pennsylvania State University Press.
- Lake A. David (2013), «Authority, Coercion, and Power in international Relations». In ed. Martha Finnemore and Judith Goldstein (2013), *Back to basic: State Power in Contemporary World*, Oxford Scholarship Online.
- Larson W. Deborah, TV Paul, Wohlforth C. William (2014), «Status and World Order». In éd. TV Paul, Larson W. Deborah, Wohlforth C. William (2014), *Status in World Politics*, Cambridge University Press.
- Lecoutre Delphine (2016), *Le Tchad : Puissance de circonstance*, Le Monde Diplomatique.
- Lemke Douglas (1996), «Small States and War: An Expansion of Power Transition Theory», In Jacek Kluger and Douglas Lemke (1996), *Parity and war: Evaluations and Extensions of The War Ledger*, The University of Michigan Press.
- Lemke Douglas (2002), *Regions of War and Peace*, Cambridge studies in International Relations.
- Lemke Douglas (2008), *Power Politics and Wars without States*, *American Journal of Political Science*, Vol 52, Numéro 4, PP 774-786.
- Levy S. Jack (1981), *Alliance Formation and War Behavior: An Analysis of the Great Powers, 1945-1975*; *Journal of Conflict Resolution*, Vol 25.
- Luntumbue Michel et Massock Simon (2014), *Afrique Centrale : Risques et envers de la Pax Tchadiana*, *Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité*.
- Luthumbue Michel (2012), *Insécurité Maritime dans le Golfe de Guinée : Vers une Stratégie Régionale Intégrée?* *Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité*.
- Luthumbue Michel (2013), *Le Nigéria dans la géopolitique ouest-africaine : atouts et défis d'une puissance émergente*, *Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité*.
- Luthumbue Michel (2015), *La CBLT et les Défis Sécuritaires du Bassin du Lac Tchad*; *Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité*.
- Maiangwa Benjamin and Agbiboa Daniel (2014), *United in grief and divided in Response: Religious terrorism, Boko Haram and the Dynamics of State Response*, *Researchgate*.
- Maiangwa Benjamin (2014a), *Jihadism in West Africa: Adopting a Three-Dimensional Approach to Counterterrorism*, *Journal of Peacebuilding & Development*.
- Maiangwa Benjamin (2014b), *Soldiers of God or Allah? Religious Politicization and the Boko Haram Crisis in Nigeria*, *Journal of terrorism Research*.
- Maoundonodji G. (2009), *Les enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad*. Thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Université catholique de Louvain, janvier, 2009.
- Mbia Yebega Germain-Herve (2015), *Terrorisme et contre-terrorisme en Afrique centrale : quelle vision stratégique pour le Tchad et le Cameroun?*, Note d'analyse No15,

Observatoire pluriannuel des enjeux sociopolitiques et sécuritaires en Afrique Équatoriale et dans les Îles du Golfe de Guinée, *Groupe de Recherche et d'Information sur la paix et la Sécurité (GRIP)*, 06 février 2015. www.grip.org/fr/node/1596.

Metou Brusil Miranda (2015), Création d'une force multinationale mixte chargée de lutter contre Boko Haram en janvier 2015 — Réunions multiples pour dessiner les contours de cette force — opérationnalisation progressive — difficultés persistantes — Résolution du conseil de sécurité comme une gageure, *Sentinelle-droit-international.fr*.

Meyer Angela (2009) Regional Conflict Management in Central Africa: From FOMUC to MICOPAX, *African Security*, 2:2-3, 158-174.

Meyer Angela (2015), Rapport N°3 sur l'Afrique centrale. Prévenir les conflits en Afrique centrale. La CEEAC : entre ambitions, défis et réalité ; *Institut d'Etudes de Sécurité*.

Mohammed Abubakar (2015), African Journal of Political Science and International Relations Review The cost and benefit of Nigeria's peace mission in Sierra Leone, *African Journal of Political Science and international relations*, Vol 9.

Morgan Patrick (2013), Liberalism; in Allan Collins (2013), *Contemporary Security Studies*, Oxford University Press.

Muhammad Juma Kuna (2005), Role of Nigeria in Peacebuilding, Conflict Resolution, and Peacekeeping since 1960.

Muktar Katsina Aliyu (2011), Boko Haram, Nigeria and Subregional Security; *Nigeria journal of International Affairs*, volume 37, number 3.

Mvié Meka Elie (2003), Architecture de la Sécurité et Gouvernance Démocratique dans la CEEAC, Friedrich Ebert Stiftung.

Naila Salihu (2015), The Center Can Hold: Towards a Regional Approach to Combating West Africa's Terrorists, *Koffi Annan International Peacekeeping Training Center*.

Nana Ngassam Rodrigue (2015), Le Cameroun sous la menace Boko Haram, *Le Monde diplomatique* 2015/1 (N° 730).

Ndiaye Babacar (2016), Nous sommes tous concernés par la question du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Entretien avec le Magazine de l'Afrique 54 Etats <http://www.54etats.com/actus/article/en-kiosque-le-1-mars-tous-unis-contre-le-terrorisme-2672>.

Nkalwo Ngoula Joseph Lea (2015), L'État Islamique en Afrique de l'Ouest (Ex Boko Haram) : La stratégie de diversion face à l'assaut de la coalition armée, *Institut de recherche et d'enseignement de paix*.

Nmoma Veronica (1997), The Civil War and the Refugee Crisis in Liberia, *The Journal of Conflict Studies*, Vol 17, No 1.

Obi I. Cyril (2008) Nigeria's foreign policy and transnational security challenges in West Africa, *Journal of Contemporary African Studies*, 26:2, 183-196.

- Odzolo Modo Madeleine (S/D), Fiche d'information sur la CEMAC, *Réseaux Opération de Paix*.
- Odzolo Modo Madeleine (2010), Fiche d'information sur la CEEAC, *Réseaux des Opérations de Paix*.
- Olabanji Akinola (2015) Boko Haram Insurgency in Nigeria: Between Islamic Fundamentalism, Politics, and Poverty, *African Security*, 8:1, 1-29.
- Oluwatobi Bolashodun (2015), Jonathan Refuses UN Intervention in Fight Against Boko Haram. politics.naij.com/423251-jonathan-refuses-un-intervention-in-fight-against-boko-haram.html (Dernière consultation/12 décembre 2016).
- Onuoha Freedom (2012), Boko Haram: Nigeria's Extremist Islamic Group, Report, *Al Jazeera Centre for Studies*.
- Onuoha Freedom. (2010), The Islamist Challenge: Nigeria's Boko Haram Crisis Explained. *African Security Review* 19(1): 54-67.
- Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (1960) : <https://monusco.unmissions.org/%C3%A0-propos>
- Organski A.F. K. (1968), *World Politics*, Published by Alfred A. Knopf, Inc.
- Organski A.F.K. et Kluger Jacek (1980), *The War ledger*, The University of Chicago Press.
- Oswald Padonou (2014), Architecture et contexte sécuritaire de l'espace CEMAC-CEEAC, *Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité*.
- Outram Quentrin (1997), "It's terminal either way: An analysis of armed conflict in Liberia, 1989-1996 ». *Review of African Political Economy* Vol.24 No.73: 355-372.
- Oyewole Samuel (2015), Boko Haram: Insurgency and the war against terrorism in the Lake Chad region; *Strategic analysis*, 39:4, 428-432.
- Paul Rogers (2010), *Nigeria: The Generic Context Of The Boko Haram Violence*, Oxford Research Group.
- Pedersen Thomas (2002), Cooperative Hegemony: Power, Ideas and Institutions in Regional intégration, *Review of International Studies* Vol 28, PP 677-696.
- Pérouse de Montclos Marc-Antoine (2012), Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale?, Centre d'études et de recherches internationales.
- Peter Arthur (2010) ECOWAS and Regional Peacekeeping Integration in West Africa: Lessons for the Future, *Afrika Today*, Vol 57, Numero 2, PP 3-24.
- Petropoulos Sotiris (S/D0), Hegemonic Stability Theory and Regional Integration in the Developing World : Material or Normative Hegemony? *Institute of International Economic Relations*.
- Presidency of Ghana Website (29 March 201)4 <http://www.presidency.gov.gh/node/511>

Protocole de non-agression de la CEDEAO :
http://documentation.ecowas.int/download/en/legal_documents/protocols/Protocol%20n%20Non-aggression.pdf

Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité en Afrique Centrale signé le 24 février 2000.

RAIMO VÄYRYNEN (2003), Regionalism: Old and New, *International Studies Review*, Vol5, PP 25-52.

Reno William (1998), Warlord Politics and African States, Lynne Rienner Publishers.

Répertoire des Décisions des Sommets des Chefs d'État 1960-2010 (2011) : Décision numéro 5 (B) du sommet de la Commission du Bassin du Lac Tchad de 1994, CBLT.

Résolution numéro 1270 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Résolution numéro 1289 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Rotberg I. Robert (S/D), Failed States, Collapsed States, Weak States: Causes and Indicators. https://www.brookings.edu/wpcontent/uploads/2016/07/statefailureandstateweaknessinatimeofterror_chapter.pdf

Ruben de Koning, Mbaga Jean « Conflits pour les ressources naturelles de la péninsule de Bakassi : du global au local », *Ecologie & politique* 2007/1 (N° 34), p. 93-103.

SAKOH Ibrahima (2009), Un résumé sur la CEDEAO pour mieux apprécier sa décision de suspension de la Guinée. <http://guineeeactu.info/HTML/un-resume-sur-la-cedeo-pour-mieux-apprecier-sa-decision-de-suspension-de-la-guinee.htm>

Salehyan, I. (2008). No Shelter Here: Rebel Sanctuaries and International Conflict. *The Journal of Politics*, 70(1), 54-66.

Sampson, I. T. (2013). The dilemmas of counter-BokoHaramism: Debating state responses to Boko Haram terrorism in northern Nigeria, *Security Journal*, 0955–1662, 1–25.

Shaw M. Carolyn et Ihonvbere O. Julius (1996), Hegemonic Participation in Peacekeeping Operations: The case of Nigeria and ECOMOG, *International Journal on World Peace*, Vol XIII Numéro 2.

Shehu Shagari (1981), My Vision of Nigeria, Edited by Aminou Tidjani and David Williams, Routledge imprint of Taylor & Francis, an informa company.

Sir Abubakar Tafawa Balewa, "Independence Day speech": <http://www.blackpast.org/1960-sir-abubakar-tafawa-balewa-independence-day>.

Sourna Loumtouang Erick (2014), Les frontières dans le lac Tchad : une notion ignorée ou contestée? *Revue d'histoire de l'Université de Sherbrooke*, vol 4 no 2.

Spiezio K. Edward (1990), British Hegemony Major Power War 1815-1839 : An Empirical Test of Gilpin's model of Hegemonic Governance, *International Studies Quarterly*, Vol 34 numéro 2, pp 165-181.

Suran Jan W eeraratne (2015), Theorizing the Expansion of the Boko Haram Insurgency in Nigeria, *Terrorism and Political Violence*.

- Syngé Richard (1999) The role of Nigeria in the evolution of west African regional security and democratisation: Contradictions, paradoxes and recurring themes, *Cambridge Review of International Affairs*, 13:1, 55-65.
- Talbot Ann (2002), La guerre civile en Angola et la politique étrangère des États-Unis, World Socialist Web Site.
- Tam Lambert (2004), La commission du Bassin du Lac Tchad et le processus de la GIRE, Dakar.
- Théroux-Benoni Lori-Anne (2015), Without buy-in from Nigeria on the military response and beyond, no lasting solution to the Boko Haram problem is possible, *Institute for Security Studies*.
- Thurston, A. (2013), Amnesty for Boko Haram: Lessons from the Past. Africa Futures 20 May: <http://forums.ssrc.org/african-futures/2013/05/20/amnesty-for-boko-haram-lessons-form-the-past>.
- Tisseron Antonin (2015), Tchad : Émergence d'une puissance régionale?, Institut Thomad More, juillet.
- Tran Ngoc Leatitia (2012), Boko Haram-Fiche documentaire, Note d'analyse du *Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité*.
- Traité de Lagos (1975), Treaty of the Economic Community of West African States (ECOWAS).
- Tuck Christopher (2000), Every Car Or Moving Object Gone: The ECOMOG Intervention in Liberia, *African Studies Quarterly* | Volume 4, Issue 1.
- Umukoro Nathaniel (2013), Poverty and social protection in Nigeria; *Journal of Developing Societies*.
- Vogly Renato Corbeto Corbetta, Patrick Rhamey, Ryan Baird et Keith Grant (2014), «Status Considerations in International Politics and the Rise of Regional powers». In éd. TV Paul, Deborah W. Larson, William C. Wohlforth (2014), *Status in World Politics*, Cambridge University Press.
- Waldek Lise & Shankara Jayasekara (2011) Boko Haram: the evolution of Islamist extremism in Nigeria, *Journal of Policing, Intelligence and Counter Terrorism*, 6:2, 168-178.
- Walt Stephan (1985), Alliance Formation and the Balance of World Power; *International Security*, Vol 9.
- Webb C. Michael and Krasner D. Stephen (1989), Hegemonic stability theory : An empirical assesment, *review of international studies*, Vol. 15, No. 2, Special Issue on the Balance of Power, pp. 183-198.
- WINTERS, L. ALAN. (1999), « Regionalism vs. Multilateralism». In *Market Integration, Regionalism, and the Global Economy*, ed. by Richard Baldwin, Daniel Cohen, Andre Sapir, and Anthony Venables.
- Woods J. Larry and Reese R. Timothy (2008), Military intervention in Sierra Leone: Lesson from failed State, *Combat Studies Institute Press*.

35ème conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, 15 décembre 2015 :
<http://www.ecowas.int/la-stabilite-et-la-securite-regionales-au-menu-du-35eme-conseil-de-mediation-et-de-securite-de-la-cedeao/?lang=fr>